

SAINT ~ CLOUD



Bulletin Municipal

juin 1984 N° 181

PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

69, boulevard de la République

602.53.15

*sélectionne
pour vous
les plus beaux
vêtements
masculins*

COSTUMES PRÊT-A-PORTER

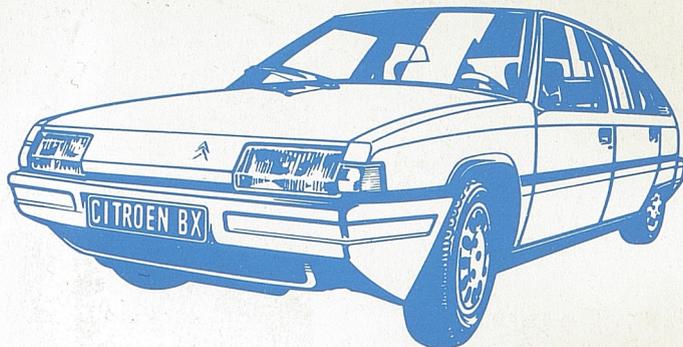
MESURE INDUSTRIELLE

MESURE TRADITIONNELLE

SERVICE RETOUCHE sur tout vêtement masculin provenant ou non de notre magasin

Nouvelle Citroën BX

**La voiture
qui vit.**



CITROËN GARAGE MAGENTA

CARROSSERIE - TOLERIE - PEINTURE

1, bd de la République, 92210 SAINT-CLOUD - 602.59.95

MAGASIN EXPOSITION - ATELIER

4, bd du Général-de-Gaulle, 92380 GARCHES

741.67.36

LOCATION SANS CHAUFFEUR

**TOURISME
ET UTILITAIRE**

Votre partenaire

2 AGENCES A SAINT-CLOUD :

CD 506 8, RUE DAILLY
Tél. 602.04.17

SB 511 98, RUE DE LA RÉPUBLIQUE
Tél. 602.66.22



CREDIT LYONNAIS



RESTAURANT

L'Etoile de Tafraout

159, boulevard de la République
771.66.66

fermé le lundi

Vous retrouverez la gastronomie
absorbante avec un accueil
typiquement marocain

Réceptions

Repas d'affaires

tableau d'honneur

Olivier Delahousse

Encadrement

Restauration, tableaux et cadres



15, rue de Buzenval
92210 Saint-Cloud
Tél. 602.22.16

Jean LECLERC

42, bd de la République
SAINT-CLOUD
Tél. 602.66.55

PHILIPS

nous a choisis

*Pour notre compétence
technique*

*Pour le sérieux de notre
service après-vente*

*Pour la qualité
de notre accueil*

*Pour notre sens
des responsabilités*

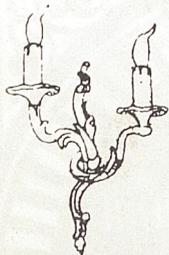


nous avons choisi

PHILIPS

*Pour ses techniques
de pointe
Pour l'étendue
de sa gamme
Pour la qualité
de son assistance
Parce que c'est
la 1^{re} marque*

DEUX ATOUTS !



LUMINAIRE TOUS STYLES

Schifer-Fouchez

MEUBLES DE DÉCORATION
TABLES - MIROIRS - ABAT JOUR

12, rue Dailly, 92210 Saint-Cloud

☎ 602.02.39

PIANOS

Jean-Claude PENON

18, rue Preschez, 92210 SAINT-CLOUD - Tél. 602 66.84

VENTE - ACHAT - LOCATION - ACCORD - REPARATION

Location-Vente

St-Cloud - Tapisserie — Décoration

J. PARENT Maison fondée
en 1860

26, rue de la Porte-Jaune
771.80.88

TENTURES MURALES
VOILAGES, RIDEAUX, SIEGES, LITERIE
REVETEMENTS DE SOL, MOQUETTES

Toute la décoration intérieure



B. CLEMENT

5, rue Dailly, 92210 SAINT-CLOUD

Tél. 602 03.83

Fermé le mardi

TRAITEUR, PATISSIER, CHOCOLATIER

ORGANISE :

Lunchs, Cocktails, Déjeuners, Dîners
A votre service
Personnel et Matériel

Consultez-nous



BANQUE NATIONALE DE PARIS à SAINT-CLOUD

— du lundi au vendredi

• Bureaux de la Colline - 602.14.79

— du mardi au samedi

• 57-59, rue du Mont-Valérien - 771.89.40

• 45, rue Gounod - 602.87.00

STAR

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

toutes réparations et transformations
(effectuées sur place)

spécialiste montres quartz, radios-réveils,
pendules anciennes,...

☎ 602.21.56

21 bis, rue Gounod
92210 Saint-Cloud



PEDICURE MEDICALE

par pédicure diplômée d'Etat

PODOLOGIE: semelles orthopédiques
par PODOLOGUE D.E. conventionné S.S.

771.84.03 29, rue de l'Avre - 92 Saint-Cloud

RESTAURANT

chez Lau

Spécialités chinoises, cantonnaises
avec sa cuisine raffinée

DÉJEUNERS - DINERS
PLATS A EMPORTER

47 bis, boulevard Sénard
fermé le dimanche

771.02.68

ASSURANCES

ACCIDENTS - INCENDIE - VIE
RESPONSABILITE CIVILE

PARTICULIERS - COMMERCE - INDUSTRIES

VOIZARD et BERNARD

27, rue Pasteur
Parking réservé

92210 SAINT-CLOUD
602.89.02 - 602.89.93

Ouvert samedi matin



S.A. GARAGE FOCH

AGENCE RENAULT

DIRECTION
A. ROUSSEAU

Réparations (toutes marques)
Vente voitures neuves

96, av. Foch - 92210 SAINT-CLOUD

☎ 771.88.77

A 50 mètres Église Stella Matutina

Confiez à **marie-cécile**
audibert

une ou plusieurs photographies
qui vous sont chères.
Elle réalisera en exclusivité
un tableau-collage personnalisé

☎ 602.99.07



PARKING FACILE

☎ (1) 771.23.81

DEJEUNERS-DINERS

Menus et la Carte

Petit Salon

Cuisine française - spécialités de Mille-feuilles
REPAS D'AFFAIRES - RECEPTIONS

HOTEL RESTAURANT

3 ETOILES N.N.

VILLA
HENRI IV

36 CHAMBRES tout confort,
bains, douches, wc particuliers

SALLE DE CONFERENCE
pour 40 personnes

SON RESTAURANT
LUNCHS - COCKTAILS
SÉMINAIRES

Le restaurant est fermé le dimanche soir

43, boulevard de la République
92210 Saint-Cloud - Tél. 602.59.30
Télex 270105 F TXFRA/Réf. 205

Parking

ANCIENS ETABLISSEMENTS
P. COMPAIN & C^{ie}

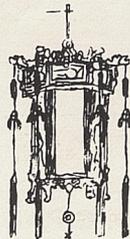
Chaleur • Eau • Lumière

Entrepreneurs du Gaz de France
de l'Electricité de France
Couverture - Plomberie
Canalisation
Installation Eau/Gaz
Chauffage central

747.83.17-86.11-92.76

Un Entrepôt
10, rue Daily
57-59, bld de Levallois
92200 NEUILLY

La Bénédiction 賜恩樓



Un vrai restaurant chinois à Saint-Cloud
2 bis, rue Royale, 602.01.49

- Accueil aimable
- Cuisine soignée
- Cadre élégant
- Prix raisonnable
- Parking facile - bus

SPÉCIALITÉS DE SHANGHAI ET VIETNAMIENNES

Bar - Restaurant

Le
Longchamp

9, avenue de Longchamp
92210 Saint-Cloud
FERME LE DIMANCHE

sommaire

■ L'ÉDITORIAL DU MAIRE

5

LES GRANDS DOSSIERS

LA DÉCENTRALISATION : sa mise en oeuvre, ses conséquences pour la commune par Jean-Pierre FOURCADE

6 et 7

LA GESTION DE L'EAU DANS LA RÉGION

Par Jacques JONKA, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, de la Rénovation et des Grands Travaux

8 et 9

LES PREMIERS CHANTIERS DU III^e PLAN D'ÉQUIPEMENT COLLECTIF

Par Edmond VOIZARD, Maire-Adjoint chargé des Bâtiments municipaux, de l'Hygiène et de la Sécurité des installations

10 à 12

FÊTE DU SPORT 1984 : un bilan tout à fait positif

Par Elie-Pierre ROCHICCIOLI, Maire-Adjoint chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

13 à 15

LA DÉMOCRATIE LOCALE

- Les comités de quartier
- Commission Extra-Municipale
- La Tribune de l'Opposition

16 à 21

22

23

LA VIE DANS LA VILLE

DES REPERES POUR DEMAIN

• De nouvelles structures d'accueil pour les entreprises
Par Jacques JONKA, Maire-Adjoint

24 à 28

• Le nouveau périmètre scolaire

Par Joël LEFORT des YLOUSES, Maire-Adjoint chargé de l'enseignement

• Téléclodoald en direct

• Le Syndicat Intercommunal d'Études pour la création et le développement d'un réseau de vidéocommunication.

• Messages de nos villes jumelées

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ENTREPRISES

29 à 31

• Hôpital de Saint-Cloud : coup d'oeil sur le département médecine
Par le Docteur REVEILAUD

• Le groupement d'enseignement scientifique et technique de l'Ouest Parisien (G.E.S.T.O.P.)

• Connaissance des entreprises de Saint-Cloud : L.T.C.

Par Jérôme YEATMAN, Conseiller Municipal Délégué à l'Emploi et aux Relations avec les entreprises

EN DIRECT DE LA MAIRIE, VOS ÉLUS ONT ...

32 à 34

• Reçu les nouveaux Clodoaldiens

• Répondu à l'invitation du Docteur ARNAUD, Maire-Adjoint, pour le repas de l'Amitié et la Fête des Mères

• Participé aux cérémonies nationales du 29 avril et du 8 mai 1984

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les associations culturelles, sociales, sportives

Des dates, des renseignements pratiques

Programme trimestriel du Centre Culturel des 3 Pierrots

LES PERMIS DE CONSTRUIRE

35 à 40

41

42

43

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril

ÉTAT-CIVIL — CARNET

44 à 50

51

Notre couverture

Des milliers de participants sur les stades et dans la ville pour la Fête du Sport 1984.

Ici, le départ des 10 km de Saint-Cloud, l'une des deux manifestations inédites inscrites au programme.

Bulletin Municipal de la Ville de Saint-Cloud • Mairie, 13, place Charles-de-Gaulle, 92210 Saint-Cloud - 602.70.40

• Directeur de la publication : Jean-Pierre FOURCADE • Conseiller Municipal délégué à la Communication : Pierre BRAILLARD • Service de la Communication : Evelyne PFEFFER • Publicité exclusivement reçue à la Mairie (602.70.40 poste 356) • Prix de vente au numéro : 2 francs - Abonnement annuel 25 francs (avec envoi postal) • Paiement : chèque bancaire à l'ordre de M. le Receveur Principal envoyé à : C.C.P. Paris 900364 ou Trésorerie Principale 4, 6 rue d'Orléans - Saint-Cloud • Imprimerie Ateliers de Saint-Louis - Troisième trimestre 1984.

• Fréquence : Cinq numéros par an (1^{er} février - 1^{er} avril - 1^{er} juin - 15 septembre - 1^{er} décembre).

l'éditorial du maire

Le problème de l'emploi devient la préoccupation majeure de très nombreuses familles. A Saint-Cloud, plus d'un millier de demandeurs d'emploi, à temps partiel ou à temps complet, sont actuellement recensés. Ils représentent près de 8 % de la population active de notre ville.

Certes, il n'appartient pas aux collectivités locales de se substituer aux défaillances de la politique économique d'ensemble et de lutter contre le chômage par des créations administratives dont l'effet serait dérisoire. Mais vous devez savoir que la Région, le Département et Saint-Cloud essaient ensemble, dans le cadre d'une action mûrement réfléchie pour l'économie et pour l'emploi d'apporter quelques réponses aux difficultés que beaucoup d'entre vous ressentez.

D'abord, des liaisons permanentes avec les entreprises implantées dans notre ville permettent au bureau de l'emploi municipal de mettre en contact les offres et les demandes et, notamment, de renforcer la part des citoyens clodoaldiens dans l'activité industrielle et commerciale de la ville. Pour être modeste, cette action continue donne quelques résultats, et je souhaite que vous soyez nombreux à utiliser cette possibilité locale.

En second lieu, le département des Hauts-de-Seine a fait le choix de financer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi en sélectionnant des secteurs où existent des entreprises en développement. En 1984, 1200 stagiaires ont pu bénéficier de ces stages départementaux. Près des trois-quarts des stagiaires ont pu trouver un emploi dans les quelques mois qui ont suivi la fin de ces stages.

Enfin, sur le plan régional, c'est l'ensemble des activités de formation professionnelle qui vient d'être décentralisé. Une réorientation de cet aspect essentiel de la politique de l'emploi est en cours de réalisation. Vous en serez prochainement informés.

Bien entendu, le Département et la Région financent d'autres actions pour favoriser l'investissement, pour accroître la vocation exportatrice des entreprises et surtout pour rendre moins difficiles les mutations industrielles qu'impose la compétition internationale.

Je souhaite que cette dimension nouvelle de l'action des collectivités territoriales, relayée par des activités associatives, soit mieux connue des clodoaldiennes et clodoaldiens. Cette action en faveur de l'emploi, je le sais, vous préoccupe. Sachez que pour vos élus, elle tend à devenir l'une des principales priorités.

Vous trouverez dans le présent numéro du bulletin municipal des informations sur l'activité de votre conseil municipal en ce qui concerne le démarrage du troisième plan d'équipements collectifs, la décentralisation et le développement économique. Vous trouverez également quelques détails pratiques sur la vie locale, notamment pendant l'été, et des informations précises sur les problèmes qui affectent les différents quartiers de la ville.

Permettez-moi de remercier tous ceux d'entre vous qui ont participé à l'une ou l'autre des manifestations de la Fête du Sport. Bien organisée par Monsieur ROCHICCIOLI, Monsieur de LORGERIL et la Commission extra-municipale Jeunesse et Sports, cette fête n'a pas été favorisée par le temps. Mais l'affluence des clodoaldiens et l'animation des équipements sportifs constituent une légitime récompense pour ceux qui oeuvrent pour faire de Saint-Cloud une collectivité vivante et dynamique.

Woycode

J.-P. FOURCADE



... le Région, le Département et Saint-Cloud essaient ensemble d'apporter quelques réponses aux difficultés que beaucoup d'entre vous ressentez.

LA DÉCENTRALISATION SES CONSÉQUENCES

Une interview du Sénateur-

La décentralisation prévoit d'importants transferts de compétence le 7 janvier et 22 juillet 1983, en fixent les dispositions. Monsieur Jean-Pierre Picot répond aux questions du bulletin municipal sur leurs implications dans une ville de 28.760 habitants.

B.M. : *La commune, "institution éprouvée", et le département ont bien résisté à tous les projets de réforme.*

Les lois de décentralisation consacrent et renforcent leur rôle. Cette structure vous paraît-elle satisfaisante et durable ?

J.P.F. : En fait, les lois de décentralisation ne changent pas grand chose à la situation d'une commune disposant à la fois d'une population moyenne et de finances équilibrées.

Saint-Cloud, chacun le sait, est une ville de 28.760 habitants, qui jouit, heureusement, d'une gestion financière satisfaisante. La décentralisation n'a donc pas entraîné pour elle de grands changements.

En revanche, beaucoup de petites communes ou certaines agglomérations très fortement endettées, pourront être bénéficiaires des réformes intervenues.

B.M. : *La loi prévoit pour les communes quatre réformes essentielles :*

- quasi-abolition de la tutelle administrative sur les délibérations du conseil municipal et arrêtés du Maire immédiatement exécutoires,
- modification de la tutelle financière, avec institution d'une Chambre Régionale des Comptes,
- nouveaux rapports entre le comptable communal, fonctionnaire de l'Etat, et l'ordonnateur des dépenses, c'est-à-dire le Maire,
- pouvoir d'intervention économique des communes.

Pratiquement, comment cela se traduit-il ? Quelle est à votre avis la plus importante de ces réformes ?

J.P.F. : Je ne sais s'il y a un lien entre l'abolition de la tutelle administrative et la recrudescence des questions que m'adresse le Préfet sur tous les détails de la gestion administrative de Saint-Cloud ...

Le fait pour l'Etat d'avoir maintenu inchangés les effectifs des administrations publi-

ques se traduit inéluctablement par une modification des rapports entre le représentant de l'Etat et les gestionnaires locaux. Concernant Saint-Cloud, ces rapports sont toujours courtois et détendus, mais je connais beaucoup de cas où une certaine détérioration est apparue.

En ce qui concerne les rapports financiers, ce n'est que l'année prochaine que la Chambre Régionale des Comptes examinera les résultats financiers de Saint-Cloud. Là aussi, je crains que le renforcement notable des effectifs des magistrats-enquêteurs des Chambres Régionales n'entraîne une intensification des contrôles.

Quant aux rapports entre le comptable communal et le Maire, ils ont toujours été bons, et je ne vois aucune raison pour qu'ils ne le restent pas.

Le point le plus grave de la réforme de 1982 est la possibilité donnée au conseil municipal d'intervenir dans la gestion des entreprises privées. C'est un point essentiel, mais contesté, de la réforme. A Saint-Cloud, nous souhaitons ne pas utiliser ces nouveaux pouvoirs, car nous considérons que leur exercice serait dommageable aussi bien aux entreprises qu'aux finances communales. C'est pourquoi notre objectif consiste plutôt à modérer la pression fiscale frappant les entreprises et, plus particulièrement, à maintenir des taux de taxe professionnelle très faibles plutôt qu'à intervenir directement pour aider financièrement telle ou telle entreprise.

B.M. : *Aux côtés de ces droits et libertés de la commune, celle-ci hérite de nouvelles compétences importantes. Là aussi, quelles sont pour vous les plus significatives : la sauvegarde du patrimoine avec le permis de construire ? l'enseignement élémentaires avec la charge des écoles ? l'action culturelle ? ...*

J.P.F. : La commune de Saint-Cloud a déjà enregistré un premier transfert important

ION : SA MISE EN OEUVRE, CES POUR LA COMMUNE

eur-Maire, Jean-Pierre Fourcade

ptérence de l'Etat aux collectivités territoriales et locales. Trois lois principales, du 2 mars 1982 et des
Jean-Pierre FOURCADE, qui a pris une part active à la discussion des textes au Sénat, répond aux
une ville comme la nôtre.

qui est celui de la délivrance des documents d'urbanisme. Comme nous avons été l'une des premières communes à nous doter d'un Plan d'Occupation des Sols, ce transfert ne crée pas pour nous de bouleversement. Toutefois, afin de ménager les transitions, nous avons conclu avec la Direction Départementale de l'Équipement un accord provisoire pour que cette administration continue à instruire les permis de construire et les autres documents d'urbanisme. Ainsi, le personnel supplémentaire qu'il faudra recruter pour exercer pleinement cette nouvelle compétence aura-t-il le temps de se former.

Ce n'est qu'en 1985 que nous recevrons la responsabilité de la construction et de l'entretien des écoles maternelles et primaires. Mais chacun sait à Saint-Cloud qu'il y a déjà bien longtemps que nous avons pris en charge cette responsabilité, sans subventions de l'Etat. Il n'y a donc rien de changé à cet état de chose.

En ce qui concerne l'action culturelle, il y aura sans doute des modifications dans les rapports financiers entre l'Etat, la Région, le Département et la Commune. Mais là aussi, nous n'avons pas attendu la décentralisation pour nous préoccuper de l'action culturelle.

B.M. : A ce transfert de compétences correspond naturellement un transfert de charges. Que peut-on dire du mode de financement de celles-ci ? Est-il adéquat ? Quelles en sont les conséquences pour les contribuables ?

J.P.F. : Les principes posés par les lois de décentralisation sont convenables. A chaque transfert de charges doit correspondre un transfert de ressources évalué de manière concomitante au transfert. Je dois dire que l'Etat a respecté jusqu'à aujourd'hui ce principe et que des dotations budgétaires supplémentaires ont déjà été attribuées aux communes pour faire face aux charges résultant des transferts.

Mais il y a deux inconvénients graves à ce mécanisme.

- En premier lieu, l'évaluation des charges transférées fait l'objet de nombreux contentieux, en fonction, par exemple, de l'état des bâtiments, du volume des dépenses assuré par l'Etat, etc. etc.

- En deuxième lieu, l'apport du budget de l'Etat aux communes est plafonné à la croissance normale de la dotation globale de fonctionnement qui est l'un des grands moyens d'équilibre des collectivités locales.

Sans entrer dans le détail des problèmes financiers, beaucoup plus importants pour les régions et les départements que pour les communes, il est clair que la fiscalité locale devra compenser les insuffisances de transfert de ressources. Pour un conseil municipal attaché comme le nôtre à la modération fiscale, j'ai quelques craintes pour l'avenir.

B.M. : Les élus voient croître leurs responsabilités, nos concitoyens vont bénéficier d'une administration plus souple et plus directe dans "une structure d'exercice du pouvoir local" dont on a dit "qu'elle ne fait pas débat au sein de la société française".

Partagez-vous cet optimisme et à quelles conditions ?

J.P.F. : L'augmentation de la responsabilité des élus doit avoir comme contre-partie une meilleure information des citoyens et leur participation à la préparation des décisions les plus importantes.

A cet égard, je regrette que rien n'ait été prévu dans les lois de 1982 et 1983 pour combattre les risques d'abus de pouvoir qui peuvent exister sur le plan local.

A Saint-Cloud, l'expérience déjà ancienne des commissions extra-municipales et des comités de quartier constitue une bonne illustration de ce qu'il est possible d'organiser pour mieux associer les citoyens à l'exercice des responsabilités locales. J'attache, pour ma part, la plus grande importance au bon fonctionnement de ces institutions de participation, base de la démocratie locale et je déplore que dans beaucoup de communes ce ne soit encore qu'un vœu pieux.

B.M. : Dernière et importante question : les relations de la commune avec l'Etat sont aussi profondément modifiées. Le Commissaire de la République représente l'Etat, il a toute autorité sur les services de l'Etat "déconcentrés" dans le département, tandis que le Président du Conseil Général y détient à présent le pouvoir exécutif sur les services "décentralisés". Que signifient concrètement ces dispositions pour le citoyen dans sa commune, pour son droit de recours à l'encontre de décisions qui lui porteraient préjudice, par exemple ?

J.P.F. : Deux difficultés vont sans doute compliquer l'évolution future des relations des communes avec l'Etat et les autres collectivités territoriales.

- La première tient au quadruple niveau de responsabilité qui va progressivement se mettre en place. Dans un pays qui a une solide tradition de fonctionnarisation, les responsabilités superposées des communes, des départements, des régions et de l'Etat risquent de créer de nombreux problèmes pour les citoyens qui devront évidemment cotiser à tous les budgets.

Il faudra sans doute, au cours des prochaines années, mieux spécialiser les compétences de chaque collectivité et éliminer, autant que possible, les financements croisés qui ont souvent pour effet de diluer les responsabilités.

- Une deuxième difficulté risque d'être tout aussi préoccupante : elle tient au fait que la décentralisation n'a pas été accompagnée d'une diminution des effectifs et des prérogatives des administrations publiques. Il faudra, là aussi, tirer les conséquences sur les effectifs de fonctionnaires d'une décentralisation mieux répartie et clarifier les responsabilités respectives des représentants de l'Etat et celles des élus locaux. C'est un point sur lequel le Sénat fait porter ses réflexions. S'il est encore trop tôt pour en délibérer, une mission d'information y réfléchit en ce moment même : il faudra bien que la décentralisation bénéficie aussi au citoyen de base.

L'usine des eaux

Ouvrage d'une grande ampleur, cette usine a pour fonction d'assurer l'assainissement de l'eau puisée dans "le champ captant" de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, à raison de 120.000 m³ par jour. La station de pompage de Bougival amène l'eau au réservoir de Louveciennes, ouvrage historique, étendu à une capacité de 600.000 m³.

Le Syndicat Intercommunal fondé par Versailles, Saint-Cloud et Louveciennes, a mené à bien la réalisation de cette usine qui prend le relai d'un ouvrage précédent de capacité inférieure, insuffisant pour faire face aux besoins actuels.

Sauvegarder le capital le plus précieux.

Le samedi 5 mai, Paul-Louis TENAILLON, Président du Conseil Général des Yvelines, en présence de Jean-Pierre FOURCADE, Sénateur-Maire de Saint-Cloud, entouré des Adjointes, Jacques JONKA, Edmond VOIZARD, Nicole FAUQUENOT et de nombreux membres du conseil municipal de Saint-Cloud, de Michel ROUGEVIN-BAVILLE, Maire-Adjoint de Versailles et de Jacques TASSIN, Maire de Louveciennes, retraça l'origine de ce bel ensemble qui répond à deux objectifs : accroître la quantité, améliorer la qualité de l'eau potable en assurant la continuité du service". Après avoir évoqué le rôle déterminant de Jean-Pierre FOURCADE au Sénat en faveur du transfert aux communes des décisions concernant cet important projet, le Président TENAILLON souligna les trois points suivants :

- l'Agence Financière du Bassin Seine Normandie (qui gère les redevances d'assainissement) joue "un rôle essentiel dans la politique de l'eau (...) "notre civilisation a tendance à détruire son capital le plus précieux plutôt que de le mettre en valeur" (...). "Il nous faut lancer un cri d'alarme : les budgets de l'Agence sont en régression, 179 millions de francs en 1982, 15 millions en 1984. La Région d'Ile-de-France a vu le danger. Son contrat d'Etat "Seine propre" atteint 550 MF,

LA GESTION DE L'EAU DANS LA RÉGION

par Jacques JONKA,
Maire-Adjoint, Chargé de
l'Urbanisme, de la Rénovation et des
Grands Travaux.

Dans nos régions tempérées, le problème de l'eau n'est apparemment pas urgent. Il faut cependant que les planificateurs s'en occupent avec constance. C'est heureusement une tradition : l'ouest parisien bénéficie depuis des siècles de l'attention de ses édiles à cet égard.

Deux opérations importantes marquent ce printemps 1984 : la mise en service de la nouvelle station de traitement des eaux de Louveciennes et la rénovation de l'Étang de Villeneuve.

- au lieu de réduire les investissements essentiels, il importe de réaliser des conditions de gestion économiques, en faisant appel aux techniques les plus performantes,
- l'ensemble des ouvrages concernant l'eau - canalisation et usine - représente un montant de travaux croissant, appuyé par des subventions.

de Louveciennes

Pour la période 1980-1982, celles-ci sont passées de 3 à 12 MF, pour un montant de travaux de 13,5 et 50 MF, respectivement ; pour la période 1980-1984, les subventions ont atteint 25 MF, correspondant à un montant des travaux de 88 MF, pour l'ensemble de l'assainissement rural et urbain.

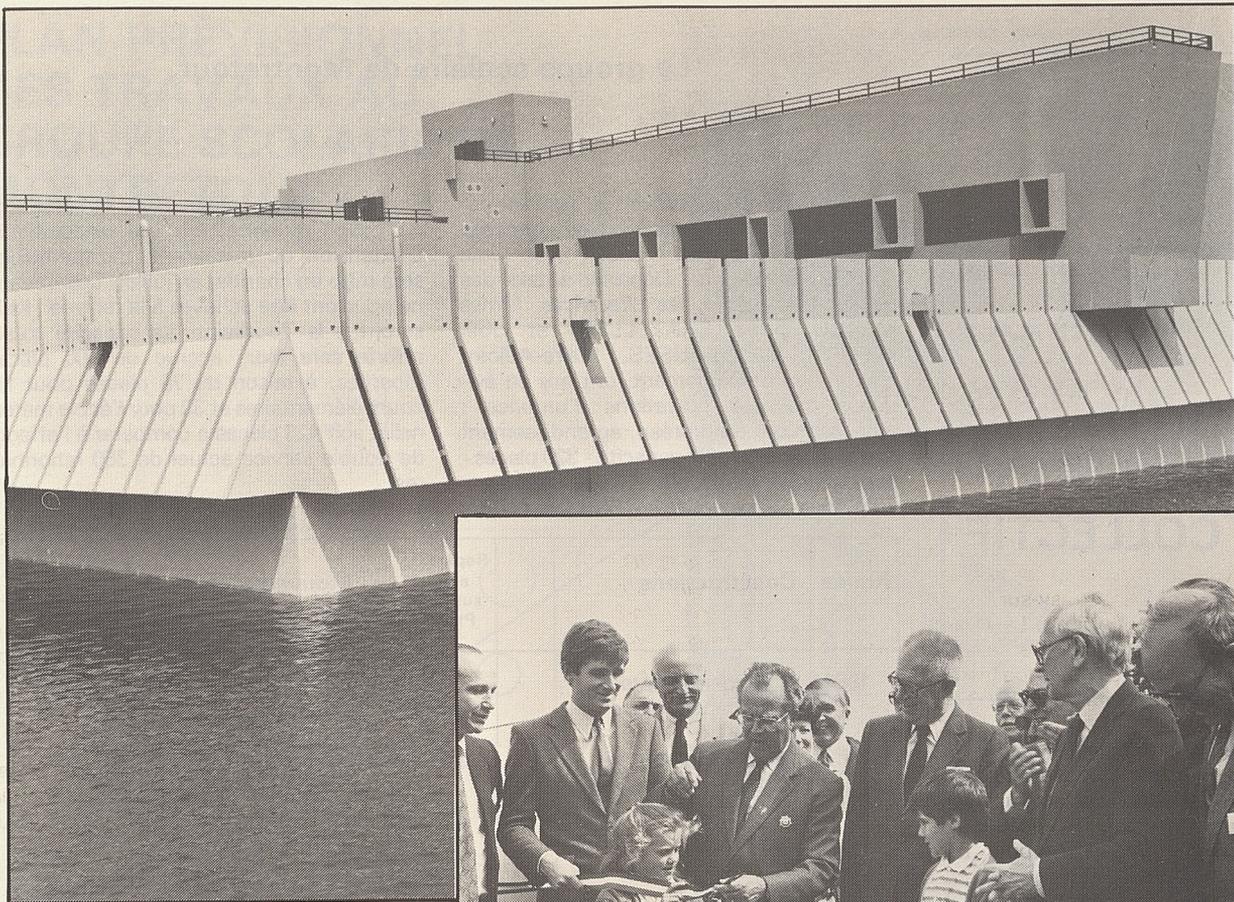
De vastes projets sont à l'étude pour assurer l'alimentation de l'ouest parisien en eau potable : il s'agit de s'alimenter dans l'Eure et dans l'Iton.

Actuellement, l'action concertée du Syndicat Intercommunal du Rû de Marivel, a porté sur trois opérations :

- nouvelle traversée de la Seine (doublement) à Bougival et création d'une interconnexion entre les réservoirs des Hubies à Saint-Cloud par la pose de plus de 7,5 km de conduite de 600 mm de diamètre, (le réseau total, distribution et branchement, atteint 930 km),
- substitution des filtres de l'ancienne usine (sable) par du charbon actif en grains et surtout, construction de la nouvelle usine de traitement de Louveciennes,
- amélioration du réseau de distribution, remplacement ou renforcement de 50 km de canalisations anciennes ou vétustes. Au total, 250 millions de francs.

Pour maintenir un tarif aussi bas que possible, "il nous a fallu faire preuve d'imagination, en mettant en place un système original de concession contrôlée", indiquera M. TENAILLON, "articulé autour de la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud, concessionnaire du Syndicat, filiale commune de trois grandes sociétés privées dont la distribution de l'eau est le métier". Il s'agit de la Compagnie Générale des Eaux, de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage, de la Sablaise, filiale de Saint-Gobain.

A raison de 120.000 m³ par jour, le concessionnaire s'engage à alimenter une population de 320.000 habitants en maintenant un prix de l'eau modéré, soit 3,11 F/m³ (en 1984) ce qui revient taxes et redevances comprises à 5 F environ pour l'usager.



Une oeuvre exceptionnelle

"Oeuvre exceptionnelle" comme la présente M. TENAILLON, la nouvelle usine d'une architecture sobre est parfaitement intégrée à son cadre de verdure et au magnifique bassin de 200.000 m² (cinq hectares) qui l'entoure. Sa fonction repose sur une technologie française de pointe, déjà appliquée dans certaines capitales étrangères comme Moscou, Madrid ou Djakarta, qui permet de rendre à l'eau ses qualités de pureté et de goût agréable, en éliminant les effets de certaines pollutions modernes grandissantes comme l'ammoniaque.

(cf. photo haut de page).

Le procédé comporte quatre étapes principales complémentaires les unes des autres : la préozonation pour oxyder les traces de fer et de manganèse et éliminer les micropolluants, puis la nitrification biologique qui permet d'éliminer l'ammoniaque, suivie de la postozonation, c'est-à-dire une stérilisation et enfin la filtration sur charbon actif en grains pour éliminer les goûts parasites et réaliser l'affinage.

Cent vingt mille mètres cubes peuvent ainsi être traités chaque jour pour répondre aux besoins des usagers de nos communes.

Des contrôles de qualité sont assurés en continu par des analyseurs automatiques ; des analyses complètes sont effectuées chaque semaine par des laboratoires extérieurs jouissant de l'agrément du Ministère de la Santé.

En conclusion : une très belle réalisation à laquelle notre ville est fière d'avoir participé.



Le chantier de rénovation de l'Étang de Villeneuve :

Le 21 mars, Edouard BONNEFOUS Sénateur, Président de l'Agence des Espaces Verts et Paul GRAZIANI, Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, inaugureront le chantier entrepris pour rénover l'Étang de Villeneuve, tombé en désuétude depuis des années, mais dont le rôle est essentiel dans la gestion des ressources en eau du département. Le Syndicat Intercommunal du Rû de Vaucresson, fondé en 1936, s'est chargé de cet ouvrage : ce syndicat regroupe les communes de Marnes-La-Coquette, sur le territoire de laquelle se situe l'Étang-La-Ville, Garches, Saint-Cloud et Vaucresson.

Le Conseil Municipal de Saint-Cloud était représenté à cette cérémonie par François OLIVIER, Nicole FAUQUENOT, Edmond VOIZARD, Maires-Adjoints ainsi que de plusieurs conseillers municipaux.

Joseph BELMONT, Conservateur du Domaine de Saint-Cloud, expliqua l'option technique choisie, "la voie humide", pour réaliser le curage de cet étang envahi par les boues. L'enlèvement par camions de ces dépôts aurait signifié un charroi excessif et une formule de pompage lui a été préférée : une embarcation munie d'une vis

d'Archimède aspire la couche de boue colmatant le fond de l'étang et refoule les résidus dans un bassin de décantation situé dans le Parc de Saint-Cloud, dont les eaux claires reviennent ensuite à l'étang.

Le financement de l'opération est assuré par le Syndicat, avec l'aide du Conseil Général et de l'Agence des Espaces Verts. Le devis s'élève à 5 millions de francs.

François BOUCHER, Maire de Marnes-la-Coquette, devait souligner au cours de la présentation du chantier, l'importance de cette rénovation : "les espaces verts sont au premier plan des raisons d'aimer notre département" : un "lien indéfectible" réunit les communes qui constituent le Syndicat du Rû de Vaucresson.

"Un ouvrage de cette nature, longtemps différé, témoigne de la volonté d'aboutir de nos communes, et se situe au cœur de l'enjeu de la décentralisation, à l'écoute des problèmes locaux". Souvenir sentimental : c'est au bord de cet étang romantique que Napoléon III conduisit sa jeune épouse Eugénie de MONTIJO, le soir de leur mariage...

LES GRANDS CHANTIERS DU III^e PLAN D'ÉQUIPEMENT COLLECTIF

Le III^e Plan quinquennal d'équipement de la ville est activement mis en oeuvre : à côté des chantiers visibles, d'autres sont préparés qui s'ouvriront bientôt, d'autres encore sont entrés dans une phase d'étude concrète.

Edmond VOIZARD, Maire-Adjoint chargé des Bâtiments municipaux, de l'Hygiène et de la Sécurité des installations, fait le point de ces travaux qui poursuivront l'amélioration de la qualité des équipements publics de Saint-Cloud.

Les premières tranches de travaux décidés par le Conseil Municipal au titre du budget 1984, dans le cadre du Plan pluriannuel concernent essentiellement quatre opérations importantes :

- la restructuration du groupe scolaire de Montretout, oeuvre de longue haleine, débutera cet été par l'extension du restaurant scolaire,
- la réfection de la propriété BRUNET, portant sur la couverture de cet ensemble architectural,
- le développement des aménagements sportifs, où deux options se présentent pour le gymnase HUET,
- la construction de l'annexe de la Mairie, Place Silly.

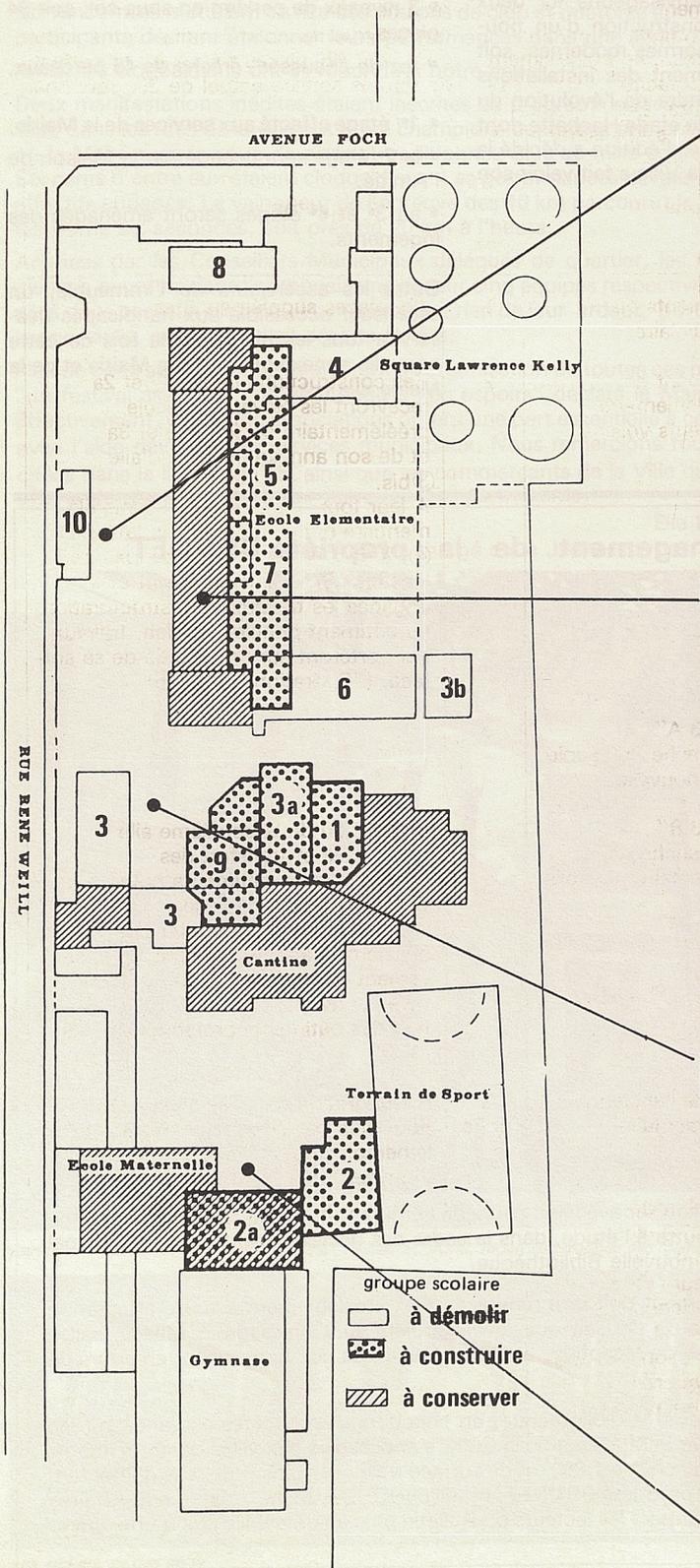
Le groupe scolaire de Montretout

En 1984, le budget prévoit la restructuration du restaurant scolaire. Nos concertations avec le Conseil d'École, avec Mme CARRÉ, Inspectrice Départementale des Ecoles Maternelles, les directrices, Mmes MERCURY et CHAZELLES, et Joël LEFORT des YLOUSES, Maire-Adjoint chargé de l'enseignement, ont mis en évidence plusieurs opérations d'urgence : aménagement d'un préau, agrandissement du restaurant dont la capacité - 320 places - est devenue insuffisante. Deux services y sont nécessaires - pour les élèves des cours

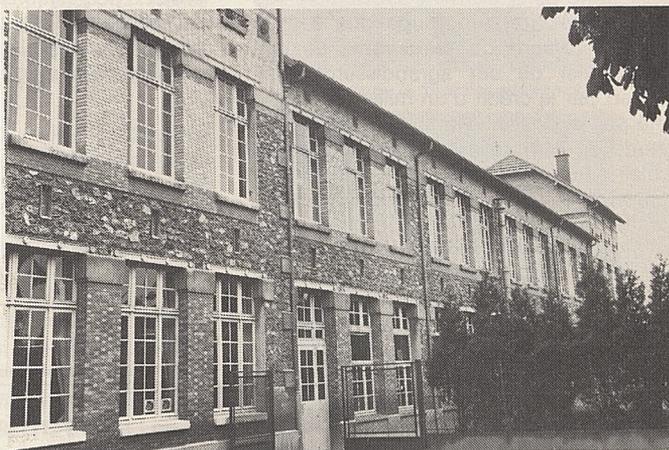
maternel et élémentaire - avec la surcharge de travail qu'entraînent ces dispositions. L'extension du restaurant, indispensable, sera mise en chantier en juillet. Les travaux ne pourront être achevés à la rentrée : ils le seront à la Toussaint. La capacité totale offerte sera alors accrue de 100 places réparties, à raison de 70 places pour les cours élémentaires et 30 pour l'école maternelle, soit 420 places à comparer à l'effectif de double service actuel de 350 rationnaires.

| Année | Constructions | Repère sur le Plan | Mouvements |
|-------|--|--------------------|--|
| 1984 | Agrandissements du restaurant scolaire | 1 | 100 places supplémentaires |
| 1985 | Agrandissement de l'École préélémentaire, bâtiments neufs voisins des tennis | 2 | Ces constructions neuves ② et 2a recevront les élèves de l'école préélémentaire ancienne ③ et 3a et de son annexe en bout d'aile ③ bis. A leur tour, les élèves de l'école élémentaire qui occupent l'aile latérale ④ à démolir viendront occuper les locaux ③ a. Ainsi pourront être engagés les travaux de restructuration du bâtiment principal ancien, travaux qui porteront sur une moitié de sa surface. ("Opération 3A") ⑤ |
| 1986 | "Opération 3 A" : première tranche de l'École élémentaire nouvelle | 5 | |
| 1987 | "Opération 3 B" Deuxième tranche de l'École élémentaire nouvelle | 7 | Evacuation de la deuxième aile ⑥ latérale et transfert des élèves dans les bâtiments nouveaux ⑤ . Démolition de l'aile latérale ⑥ et construction de la deuxième tranche ⑦ . Après achèvement de toutes les classes élémentaires nouvelles ⑤ et ⑦ démolition des bâtiments préfabriqués ③ et ⑧ . |
| 1988 | Démolition de l'ancienne école préélémentaire | 3 et 3a | Réintégration dans les classes nouvelles des élèves des classes préélémentaires, anciennes qui seront alors démolies. |
| | Agrandissement définitif du restaurant à 600 places. Construction d'une salle polyvalente sur l'emplacement de l'ancienne école préélémentaire et d'appartements de fonction. Aménagement des abords, démolition du pavillon gardien | 9 10. | |

PLAN PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE DE MONTRETOUT



Cour et préau Actuels



Ecole Elementaire actuelle



Ecole Maternelle



Ecole Maternelle

Rappelons que l'école élémentaire regroupe 507 élèves et l'école préélémentaire, 300 élèves, soit 807 élèves au total dans ce groupe de Montretout, le plus ancien, mais aussi le plus important de Saint-Cloud avec ses 18 classes élémentaires et ses 10 classes maternelles. Les premiers bâtiments datent de 1910. A mesure que les effectifs scolaires progressaient, la ville a développé les surfaces à l'aide de bâtiments provisoires légers ou préfabriqués, lesquels présentent aujourd'hui un état de vétusté exigeant une refonte complète.

C'est donc dans un plan d'ensemble touchant la totalité du groupe que s'inscrit l'agrandissement du restaurant. Le coût prévisionnel de cet agrandissement est couvert par le crédit d'un million de francs voté par le Conseil Municipal (notons que l'étude de l'agrandissement du restaurant scolaire du Val d'Or, à réaliser en 1985, est comprise dans ce crédit). Yan BOËSSÉ, architecte DESA, a été chargé de l'étude et de la réalisation pour recréer à Montretout des unités complètes maternelles et élémentaires homogènes.

Comme il est clair que les travaux devront être conduits sans interrompre l'enseignement et en perturbant le moins possible les cours, une planification serrée et complexe a été conçue qui s'étendra jusqu'en 1988. Notons aussi que les installations sportives attenantes ne sont nullement affectées par cette opération. Les avant-projets détaillés seront élaborés en concertation avec l'ensemble des parties concernées, notamment les enseignants, parents d'élèves, les services de l'Etat et du Département. A titre indicatif, le tableau montre le "phasing" prévisionnel de ces opérations telles qu'elles peuvent être conçues actuellement (cf. tableau page 10).

Parallèlement à ces travaux principaux concernant les salles de classe, seront conduits les travaux d'aménagement des alentours, la construction d'une salle polyvalente pour les heures interclasse, l'agrandissement du préau, conjugué à la construction de l'école élémentaire et reporté à l'arrière - ce qui dégagera un vaste espace vert et une aire pour les cars de ramassage scolaire, du côté de la rue R. Weill. De même, l'accès au restaurant, les circuits de service (approvisionnements, évacuation des ordures ménagères, ...) seront rationalisés et simplifiés.

Ce gros effort de modernisation prend le relais des opérations menées à bien à l'Ecole du Centre au cours du précédent plan d'équipement. Comme évoqué plus haut, il ne sera pas unique puisque le restaurant scolaire du Val d'Or bénéficiera également l'an prochain d'une refonte importante dont les plans vont être définis en 1985. Ainsi les investissements scolaires de la Ville demeurent-ils parfaitement équilibrés.

Les équipements sportifs

Le III^e Plan d'équipement a prévu un poste d'investissement important pour le sport. Nous en suivons le déroulement avec Elie Pierre ROCHICCIOLLI, Maire-Adjoint à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs en coopération avec les associations. On en revient ainsi à Montretout où le gymnase Georges HUET, de construction ancienne est d'une exploitation malcommode et ne répond plus aux conditions fonctionnelles nécessaires. Nous envisageons ici deux possibilités : soit construction d'un nouveau gymnase aux normes modernes, soit refonte et aménagement des installations actuelles. Cela dépendra de l'évolution du projet d'acquisition du stade Hachette dont on sait que ce groupe d'édition a décidé la vente, pour laquelle la Ville a fait valoir son droit de préemption.

L'immeuble de la Place Silly

Les travaux avancent rapidement. Les surfaces (1.200 m² de bureaux et crèches au total) qu'offrira le nouveau bâtiment sont demandées de manière urgente. Nous nous efforçons aussi de réduire au minimum la gêne qu'apporte aux riverains la phase gros œuvre de ces constructions. L'achèvement du bâtiment est prévu pour 1985.

Il comportera 8 niveaux :

- 3 niveaux de parking en sous-sol, soit 94 places,
- rez-de-chaussée, crèche de 45 berceaux,
- 1^{er} étage affecté aux services de la Mairie,
- le 2^e étage sera occupé par la Maison de l'Amitié,
- au 3^e et 4^e étages seront aménagés des logements.

Outre les ascenseurs de l'immeuble, un ascenseur accessible aux handicapés desservira tous les niveaux à la fois de cette nouvelle annexe accolée à la Mairie et de la Mairie elle-même.

Aménagement de la propriété BRUNET



Cet ensemble immobilier avec son cadre de verdure fait l'objet de deux opérations, l'une engagée, l'autre à l'étude, dans le cadre des décisions du Conseil Municipal concernant notre nouvelle Bibliothèque.

La toiture du bâtiment doit être remise en état préalablement à toute affectation définitive des locaux. On sait que divers projets sont envisagés : Musée, salles d'exposition, salles de réception, etc. Les travaux de couverture sont en cours de réalisation.

Pour ce qui concerne la bibliothèque, un concours d'architectes est lancé sur les normes définies par le Ministère de la Culture applicables aux villes de notre importance, soit un bâtiment de 1.800 m² de surface utile qui, dans notre cas d'intégration dans le parc de la propriété BRUNET. Mireille WORBE, Maire-Adjoint aux Affaires Culturelles, en informera les lecteurs du Bulletin plus en détail. Il s'agit d'une opération d'envergure.

La Fête du Sport du 20 au 27 mai : un plein succès sur les stades et dans la ville

3.065 participants à vingt manifestations différentes : un clodoaldien sur dix !

Six rencontres mettaient en lice des équipes de club et quatorze étaient ouvertes à tous les participants désirant étalonner leurs performances dans une série d'émulations.

Ainsi, les clodoaldiens ont-ils répondu à notre appel.

Deux manifestations inédites étaient inscrites au programme : les 5 et 10 km du Jogging Club dans les rues de la ville ont attiré champions confirmés et mordus du sport. A l'heure où le Maire tirait le coup de pistolet traditionnel, plus de mille coureurs s'étaient inscrits. Six cents d'entre eux étaient clodoaldiens. Les performances devaient être à la mesure des effectifs engagés. Le vainqueur de l'épreuve des 10 km parcourut le trajet en trente minutes trente six secondes, soit près de 20 km à l'heure.

Animées par les Conseillers Municipaux délégués de quartier, les Olympiades Mérovingiennes ouvertes dans l'enthousiasme de leur cinq équipes respectives, qui s'étaient engagées dans ces jeux historiques, ne perdirent rien de leur ardeur, portées par les nombreux supporters, quand le soleil déserta la fête.

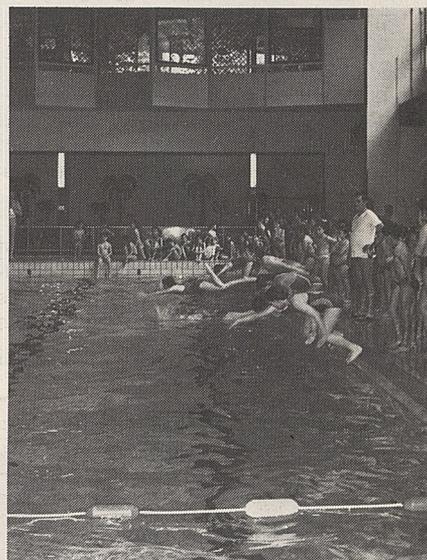
Plus de deux cents bénévoles aidèrent à l'organisation de toutes ces manifestations. Ce fut "un festival associatif qui a répondu à nos espoirs" déclara le Maire au micro de CVS. Effectivement, vingt cinq associations prirent une part essentielle à cette Fête du Sport 84, avec l'aide dévouée des services municipaux. Nous remercions toutes ces associations, citées dans la liste page 15, ainsi que les commerçants de la Ville qui ont généreusement offerts de nombreux lots aux vainqueurs et participants.

Elie Pierre ROCHICCIOLI

Maire-Adjoint chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs



Face au podium, la foule des admirateurs



Journée portes ouvertes aux scolaires à la piscine des Tourneroches

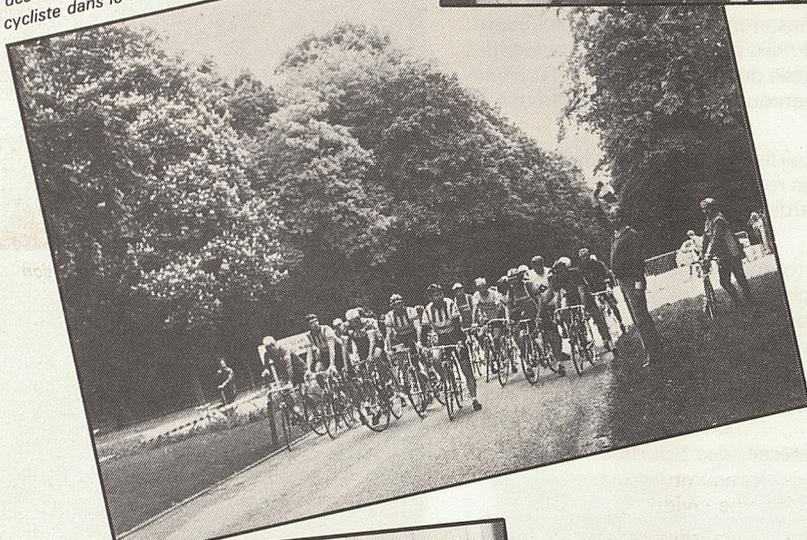


Vainqueur de la course des 10 Km, Michel Schwind, reçoit son trophée des mains du Maire sur le podium du Carré Saint-Jean.

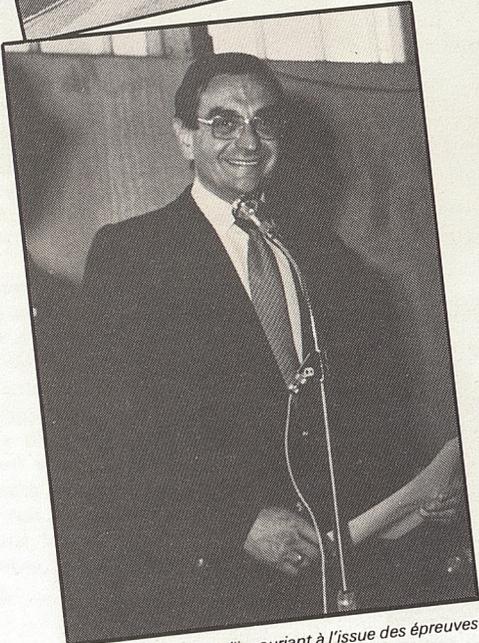


Les archers au pas de tir

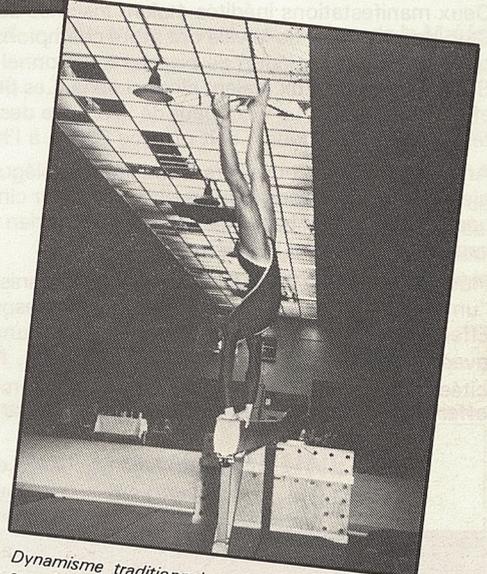
Alain de Lorgetil, Conseiller Municipal, Rapporteur de la Commission Extra Municipale des Sports, donne le départ de la course cycliste dans le Parc.



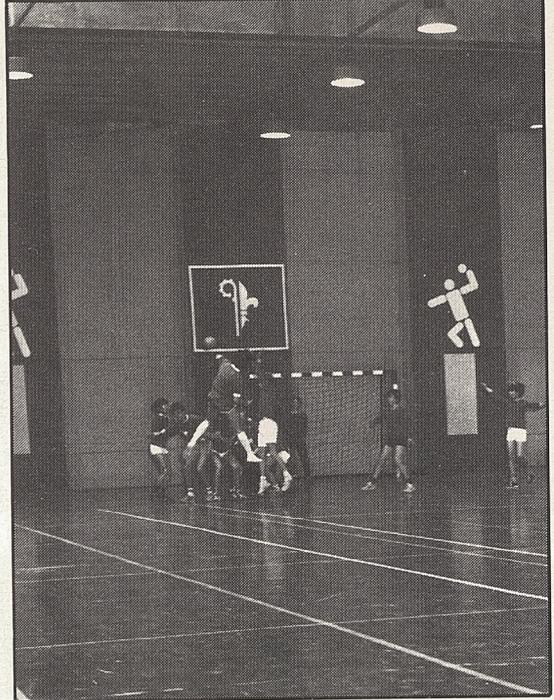
Les tennismen à l'honneur



Elie-Pierre Rochiccioli, souriant à l'issue des épreuves.



Dynamisme traditionnel de la gymnastique : un exercice d'équilibre à la poutre au Gymnase Huet.



Le tournoi interscolaire de handball

Nous remercions les associations participantes : SPORTIVES

- les associations sportives des lycées et collèges,
- le centre d'initiation sportive de la caisse des écoles,
- le club de pétanque,
- le diving scuba-club,
- les gentlemen de Saint-Cloud,
- le groupe de plongée,
- le jogging club,
- les tourneroches (tennis),
- union athlétique et sportive de Saint-Cloud : sections Football - Judo - Gymnastique - Athlétisme - Volley-Ball - Hand-Ball - Tir à l'arc - Basket - Cyclo-Tourisme.

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTRES ASSOCIATIONS

- l'accueil de Saint-Cloud,
- l'association des commerçants et artisans de Saint-Cloud,
- l'association de solidarité avec les travailleurs immigrés,
- le centre de loisirs de la caisse des écoles,
- le club de l'âge d'or,
- le club philatélique,
- connaissance et découverte de la France,
- le conservatoire de musique,
- la croix-rouge,
- la fédération nationale des anciens combattants d'Algérie,
- la maison des jeunes et de la culture,
- le microtel,
- la prévention routière,
- les scouts unitaires, les scouts de France et les guides,
- l'union des consommateurs,
- l'union féminine civique et sociale,

ainsi que les commerçants de la ville qui ont généreusement offert de nombreux lots aux participants.

Un épisode disputé des olympiades mérovingiennes



La danse des géants : dix-huit mois de formation pour réussir ce pas de deux.



Sous la conduite de ses chefs, la colonne mérovingienne part de Novigentum à la découverte de la France ...

LES COMITÉS

Montretout-Coutureau

Animé par François RUMEUR
Délégué de quartier

Le Comité de quartier animé par François RUMEUR, délégué, se caractérisa par la variété des thèmes qui le composait : urbanisme, enseignement, voirie, autant de questions posées par les riverains auxquelles répondirent les membres du Conseil Municipal présents à cette réunion.

Après avoir annoncé l'ouverture d'une crêperie avenue Foch, François RUMEUR rappela ses heures de permanence à la mairie (le jeudi de 17 h à 17 h 45). Il passa ensuite la parole à Jacques JONKA, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, pour un exposé sur les grands travaux en cours dans notre ville. Il fut notamment question :

- de la rénovation du Centre Ville avec le démarrage des phasages II et III qui augmenteront la capacité d'accueil en logements (notamment de type HLM),
- de l'aménagement du carrefour Washington concomitant avec les travaux d'édification d'un complexe sportif sur le terrain Potez. "Les troubles de la circulation seront évités au maximum, toutefois, rappelle Jacques JONKA, il est possible qu'ils nécessitent durant un laps de temps, une déviation derrière l'hippodrome",
- de l'aménagement du carrefour Foch/Porte Jaune.

Ce projet a subi une remise en cause administrative. Les travaux sont concentrés actuellement sur ce carrefour pour lequel :

- l'ensemble des rachats a eu lieu,
- les crédits existaient déjà.

Dans l'immédiat, les travaux consistent à déplacer les conduites EDF/GDF/PTT et à veiller auprès du maître d'ouvrage (la Direction Départementale de l'Équipement) que les inconvénients soient limités au maximum.

Il s'agit donc d'un chantier ayant des conséquences au niveau de la circulation mais limité quant au nombre des expropriations. Jean-Pierre FOURCADE ajoute que Saint-Cloud fut l'une des premières villes à avoir mis en place un Plan d'Occupation des Sols

(acquis en 1973 et modifié en 1979). Ce plan a été explicitement conforté par la décision du Tribunal Administratif. "Le projet, dit-il, n'est pas constitué d'une unique opération mais nécessite au contraire un phasage d'opérations massives". C'est ainsi que le Conseil Général a décidé de renvoyer à un prochain plan, l'élargissement de la rue du Camp Canadien, qui n'a d'objet que s'il est lié à l'aménagement du Carrefour Washington (début des travaux juillet/août 1984) et du bas de Saint-Cloud (1987).

Interpol restera-t-il ou non clodoaldien ?

Le Comité Directeur d'Interpol a différé l'opération d'agrandissement prévue initialement. Une demande de reconduction des permis de construire n'ayant pas été demandée pendant les négociations internationales, celui-ci est devenu caduque.

Cinq années de démarches ont été nécessaires pour l'obtention d'un accord de siège à l'issue duquel il a été décidé de ne pas réaménager la structure existante.

Trois cas de figures se présentent :

- Interpol reste en FRANCE avec la surface actuelle (le développement de l'utilisation des microfilms "rendra" de la surface). Il faut attendre le rapport des experts pour être fixé,
- Interpol quitte Saint-Cloud pour s'installer, guidé par certaines pressions, à Marnes-la-Vallée (Carrefour intéressant pour ses accès vers Roissy, Orly, R.E.R. ...),
- le rapport d'expertise conclut qu'Interpol reste clodoaldien avec réaménagement de ses locaux.

Le Sénateur Maire pense quant à lui que, si un transfert d'Interpol vers une autre commune a lieu, ses locaux pourraient être revendus à une entreprise (sans modifications des structures actuelles) ce qui, financièrement, rapporterait davantage à la ville.

DE QUARTIERS:

Groupe scolaire de Montretout : où en est la restructuration ?

1984 constitue la première année d'exécution du 3^e Plan d'Équipement Collectif.

66 % des enfants scolarisés à Saint-Cloud prennent leur repas à la cantine. Cet état de fait a révélé de façon criante l'insuffisance de ce service qui sera amélioré par la restructuration du groupe scolaire de Montretout dont plusieurs paramètres rappellent l'opération entreprise à l'école du Centre il y a quelques années :

- l'architecte choisi est le même,
- nécessité d'établir un phasage,
- Intégrer le moderne à l'ancien en gardant des structures dures au détriment du léger.

Ces opérations d'agrandissement et de restructuration aboutiront donc à :

- une modification éventuelle du périmètre scolaire,
- un appareil scolaire qui sera totalement neuf à la fin du mandat.

De nombreuses questions furent encore posées concernant la voirie, la circulation et les espaces verts dont la charge incombe à Nicole FAUQUENOT, Maire Adjoint, qui, à plusieurs reprises, rassura les riverains préoccupés par ces différents domaines :

- 19, rue Armengaud : les arbres coupés seront replantés (mention obligatoire au permis de construire),
- la traversée du boulevard de la République entre la Poste et l'Hôtel des Impôts constitue un danger permanent. Quelles solutions sont envisageables ?

Soit aménager un passage souterrain sous le Boulevard. Celui des Haras de Hardy a coûté 4 millions. Il est peu probable que cette éventualité soit prise en compte.

Soit installer des feux tricolores : plusieurs fois déjà Nicole FAUQUENOT est intervenue auprès de la Direction Départementale de l'Équipement à ce sujet, qui hésite à répondre positivement.

En effet :

- de nombreux feux tricolores jalonnent déjà le boulevard que les automobilistes sont tentés de plus en plus de "violier",
- les voitures, arrêtées en très grand nombre au feu rouge devant la poste "refouleront" jusqu'à la Place Magenta déjà très encombrée à certaines heures de la journée.



Aménager un tunnel entre la poste et l'Hôtel des Impôts : un coût élevé qui rend l'opération peu probable.



Le Gymnase HUET : une reconstruction liée à celle de l'opération immobilière du stade Hachette.

Une étude de coordination de la signalisation concernant l'ensemble du boulevard par les services de la D.D.E. s'avère de toute façon nécessaire pour favoriser les piétons jusqu'à présent peu pris en considération.

Ont encore été abordés :

- le parking du Monoprix : les usagers disposeront dès septembre 1984 de 40 places supplémentaires,
- alarmes : tout utilisateur doit faire :

- une demande à la préfecture,
- poser un système homologué (arrêt à trois minutes) avec contrat d'entretien.

Toute personne ne répondant pas à ces deux critères se verra dresser un procès-verbal.

- le gymnase HUET : bien que le troisième Plan accorde une importante place aux équipements sportifs, sa reconstruction reste liée à l'opération immobilière du stade HACHETTE qui est en cours de négociation.

Côteaux-18 Juin

Animé par Christiane DUPONT
Délégué de quartier



Le Sénateur-Maire répond fréquemment dans des domaines variés aux questions posées par les riverains. A ses côtés, Christiane DUPONT, délégué du quartier.

Après avoir remercié les présents d'être venus en si grand nombre, Christiane DUPONT rappela l'objectif des Comités de quartier mettre en présence élus et riverains afin de régler concrètement les préoccupations quotidiennes des habitants du quartier. Elle précisa par ailleurs qu'une règle avait été adoptée quant aux lieux de réunions : désormais les Comités de Printemps

se dérouleront au Foyer des Sportifs et ceux d'Automne au restaurant scolaire de l'Ecole des Côteaux, puis elle communiqua :

- des informations concernant l'animation du quartier durant le mois (journée-pétanque, Fête du Sport),
- deux informations pratiques concernant :

— le stationnement à Saint-Cloud : le stationnement reste payant le samedi matin dans les zones des commerces et de la Mairie et le samedi toute la journée près des établissements hospitaliers et des zones à forte densité commerciale, c'est-à-dire boulevard de la République à la hauteur de l'avenue Foch et de la rue du Camp Canadien,

— l'adresse des bateaux-logements : ils ont enfin une adresse (grâce aux interventions de Nicole FAUQUENOT). Leur numéro de voirie correspond au nombre de mètres qui les sépare du Pont de Saint-Cloud (ainsi le "Clochard", n° 2055 est à 2.055 m du Pont).

Parmi les travaux à venir en juin, on note la réfection des trottoirs des avenues Duval le Camus et des Vignes où les cerisiers seront enlevés et remplacés en novembre par d'autres cerisiers, plus petits afin qu'ils ne détériorent pas les trottoirs récemment refaits.

En juin : deux passages semi-levés seront refaits ainsi que leur éclairage, rue du 18 juin.

Prenant la parole après Christiane DUPONT, Elie Pierre ROCHICCIOLI, Maire Adjoint chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, communique le programme de la Fête du Sport.

Insistant particulièrement sur les cinq et dix kilomètres de Saint-Cloud il expliqua notamment : "nous attendons un public nombreux pour cette fête où les Clodoaldiens qui ont l'habitude de marcher ou courir sont invités à venir".

La suite du calendrier fit également l'objet d'une énumération détaillée durant laquelle il souligna la participation effective des associations.

Pourquoi faire courir les Clodoaldiens sur "macadam" alors que nous possédons un si beau parc ?

A cette question, Jean-Pierre FOURCADE répond que cette initiative a déjà été prise : "Nous avons voulu faire courir les Clodoaldiens dans le parc, ils ne sont pas venus. Instruits par l'expérience, nous changeons aujourd'hui de système et vous verrez, dans quelques années, le marathon de Saint-Cloud arrivera immédiatement après celui de New-York.

Généralement les candidats préfèrent les épreuves "sur macadam" où les tendinites, foulures de toute nature sont moins fréquentes que sur sols meubles.

Voie ferrée du bas : et si l'on faisait le point ?

Cet important sujet, déjà souvent évoqué, lors du Comité de quartier Côteaux-18 juin a fait l'objet d'un exposé dans lequel Jean-Pierre FOURCADE souligna les grandes phases :

"En 1982, la SNCF nous a présenté un projet de modification du système d'alimentation de la ligne du bas de Saint-Cloud qui obligeait à des travaux assez considérables :

- installer les catenaires,
 - rehausser les ponts,
- pour un coût global de 90 millions.

"Nous nous sommes rapprochés de la SNCF, précisa le Sénateur Maire, qui expliqua la nécessité de ne plus faire fonctionner le matériel actuellement en service, datant des réparations allemandes (le réseau SNCF de banlieue ne possède plus de voitures prenant l'électricité sur le rail).

Or ce désir de changement pouvait constituer l'amorce d'une amélioration plus importante de la ligne.

Ainsi, avec une augmentation de coût substantielle, l'opération passant à 450 millions, on réaliserait :

- un raccordement à la gare de la Défense,
- une intersection non plus à Issy-Plaine mais boulevard Victor, permettant de créer sur la rive gauche, par une branche du R.E.R., une liaison directe Défense - Invalides passant par les deux gares de Saint-Cloud, pourraient être décidés.

Toutefois, cette opération prise en compte optionnellement dans le cadre du IX^e Plan mis au point par l'Etat a une rivale en la ligne Défense/Neuilly qui pourrait être prolongée (coût : 450 millions également).

Un choix devra donc être opéré entre ces deux grandes opérations.

Dans un proche avenir :

A la suite d'interventions répétées auprès de la S.N.C.F., dès la fin 1984/début 1985, le nouveau matériel inox pourra être adopté sans changement d'horaires ni de fréquences et à des destinations inchangées.

Dans dix ans, sera expérimenté le nouveau matériel à commande automatique "ARAMIS" présentant un grand intérêt pour Saint-Cloud (raccordement lignes A et B).

Un cabinet d'étude est chargé d'étudier la question sécurité notamment en ce qui concerne les incompatibilités des "passages à niveau-barrières ouvertes" avec le trafic R.E.R. qui pourrait être mis en place".

Les projets du Stade Hachette

Le Maire expose alors l'état actuel des projets d'acquisition du Stade Hachette. Le groupe d'édition a l'intention de vendre cet ensemble à une société privée qui projette d'y établir un espace sportif exploité commercialement, c'est-à-dire en y pratiquant des prix de location au prix du marché.

La Ville ne peut évidemment s'opposer à cette opération qui reste conforme à la destination du terrain, mais elle a fait jouer son droit de préemption. L'Administration des Domaines a déterminé un prix d'achat très inférieur aux prétentions du Groupe Hachette. Une décision de justice aboutirait vraisemblablement à un prix intermédiaire, mais trop élevé encore, puisqu'il absorberait la quasi-totalité des crédits prévus au III^e Plan d'équipement dans le secteur des sports.

Une contre-proposition est actuellement mise en oeuvre : elle a été rendue possible par l'entrée en scène de l'Electronique Serge DASSAULT également intéressé à disposer d'un équipement sportif à proximité de l'usine.

Une triple opération serait alors réalisée :

- création d'un espace sportif "commercial" par une société privée,
- construction d'un parking souterrain de 150 places,
- le plateau actuel revenant à la Ville dans des conditions avantageuses.

Le Maire précise qu'il est même possible d'envisager une cession gratuite pour la Ville : quatre terrains de tennis, entrant dans l'ensemble des terrains municipaux - et par conséquent loués aux conditions correspondantes - y seraient construits à côté du terrain de football. Le Plan à l'étude ne comporte qu'un exhaussement très modéré du plateau pour permettre les constructions souterraines.

La décision devrait intervenir dans un délai de deux à trois mois.

Feux tricolores : fonctionnement rigoureux ou manipulations fantaisistes

Les services techniques de la ville manquent d'effectifs pour cette tâche assurée par la Direction Départementale de l'Equipe-ment, dont la formation du personnel se révèle également insuffisante. Une cellule spécialisée dans ce type de domaine est mise en place actuellement, dans un cadre

régional afin de résoudre ce délicat problème de compétence. En matière de règlement des feux, lorsqu'il s'agit d'une voie importante (départementale ou nationale) deux accords sont nécessaires : celui de l'équipement et celui de la police dont certains fonctionnaires modifient les cycles de fonctionnement sans réelle formation technique. La solution consiste donc à installer progressivement dans la ville, des feux tricolores sans boîte de commande, neutralisant ainsi toute manipulation extérieure.

Parmi les domaines encore abordés :

- l'entretien des petits espaces verts : un jardinier en chef et deux jardiniers ont été recrutés pour ce travail (grâce à la réduction du contrat d'entretien de la Mairie) qui devrait améliorer de nombreux points de la ville,
- l'appartement de la rue Albert 1^{er}, occupé par les enfants de la Maison des Jeunes et de la Culture pose quelques problèmes essentiellement liés, semble-t-il, à l'encadrement,
- la pose d'horloges dans la ville et plus particulièrement à la gare des Côteaux (qui, de préférence, ne soient pas publicitaires),
- les nuisances et les dangers du quai Carnot.

Pasteur-Magenta

Animé par Jocelyne DESANGES Délégué de quartier

"Le quartier Pasteur Magenta ne pose pas de grands problèmes. J'en parle à deux titres : en qualité de commissaire de police et en tant que riverain" : l'introduction de Lucien PERISSA, l'invité de Jocelyne DESANGES, pour cette réunion, dernière de la saison, se voulait rassurante. Toutefois, s'il s'agit d'un quartier effectivement calme, quelques habitants signalèrent des désagréments dans divers domaines :

- la sécurité sur les trottoirs devant la station Mobil : "c'est devenu le bol d'or, je ne peux plus sortir de chez moi" déclare une riveraine. "Il suffit de faire appliquer le règlement sanitaire départemental à l'encontre de ces motards, bruyants et dangereux pour les piétons explique Lucien PERISSA. J'en prends bonne note".
- exhibitionniste en voiture : "n'hésitez jamais à relever le numéro de la plaque minéralogique, qui peut permettre de constituer une base de départ pour une enquête. Je compte sur des gens comme vous pour nous aider".
- réglementation des alarmes : tout utilisateur ne disposant pas d'un appareil agréé et d'une autorisation préfectorale s'expose à

un procès-verbal (voir comité de quartier Côteau-18 Juin animé par Christiane DUPONT).

- stationnement abusif boulevard de la République, devant le Monoprix. Nicole FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la Qualité de la Vie signale que l'aménagement de quarante places de parking supplémentaires résoudra en partie le problème particulièrement aigu le samedi matin.
- la sécurité dans le Parc de Saint-Cloud. De nombreux vols de vélocross ont eu lieu ces derniers temps : cet état de fait est préoccupant. Des pré-adolescents ont également été un peu "malmenés" par des bandes de jeunes "loubards" se faisant passer pour des "joggers". Certains parents se sont plaints d'un certain laxisme de la part des gardiens du parc. Le commissaire principal PERISSA, précise que les gardiens du Parc relèvent du Domaine National. En ce qui concerne les actions de la police, des patrouilles circulent en voiture avec toutes les difficultés que pose un domaine aussi vaste (400 hectares) pour interpellier des individus. A la question, les

gardiens ne doivent-ils pas se montrer davantage, le Sénateur Maire explique qu'ils n'ont pas reçu la formation pour régler les problèmes de sécurité. Deux solutions pourraient donc être proposées :

- augmenter les effectifs de police dans le Parc,
- faire appel, comme dans le bois de Boulogne, à la gendarmerie à cheval, généralement assez dissuasive, mais il se grefferait alors un problème juridique.

Grâce à une amélioration dans les structures, ajoute Lucien PERISSA, nous bénéficions de l'appui logistique de trois ou quatre patrouilles de Nanterre qui peuvent intervenir rapidement. La radio constitue en effet un instrument efficace qui nous permet également de communiquer "ipso facto" avec l'extérieur à partir d'un appel au commissariat.

- les excès de vitesse : nous procédons à des contrôles mensuels. Celui du mois dernier comporte pour le quartier Pasteur Magenta trente-sept procès-verbaux, tous véhicules confondus.



RUE GOUNOD : pour ou contre les bacs à fleurs ?

l'aménagement des bacs à fleur, rue Gounod reste très controversé car si les commerçants refusent cette initiative "malheureuse car elle réduit le nombre de places de stationnement", les riverains "applaudissent à deux mains" quant à la réalisation de cette opération de voirie qui leur permet enfin de sortir de chez eux.

La position de Jean-Pierre FOURCADE repose sur des données très précises.

- " la rue Gounod, route nationale qui sert de voie parallèle à l'autoroute est très empruntée, rendant particulièrement difficile les sorties latérales,
- le parc automobile augmente de 4 % par an. Le stationnement dans certaines rues atteint un taux de remplissage de 100 %. Sans les parcmètres, le commerce serait donc mort à son tour je suis conscient de leur nécessité pour les commerçants de la rue, mais n'oubliez pas l'existence du parking de la rue Gounod que nous pourrions effectivement mieux signaler".

Certaines améliorations ont encore été demandées dans cette rue.

- l'uniformisation des voies : pourquoi la rue Gounod passe-t-elle de deux à trois voies à certains endroits. Le Sénateur-Maire répond qu'il est difficile d'aménager des bacs à fleurs jusqu'à la place Magenta (ce qui réduisait la rue à deux voies) à cause de l'arrêt de bus dont l'emplacement actuel a fait l'objet de longues négociations avec la R.A.T.P.. Nous ne pouvons revenir sur ce point de passage devenu unique à la demande de nombreux utilisateurs.

Pourquoi les bus arrivent-ils trois par trois ? La mise en place d'un système de régulation électronique en 1985, devrait résoudre ce problème.

Où se garer, comment se garer ?

Le Plateau d'accès au parking du gymnase COSEC rue Gounod devant le collège est très dangereux. Il semble possible de l'améliorer. D'autre part, la durée des parcmètres pourraient être portée de deux à quatre heures à la demande des commerçants (coiffeur ...). Nicole FAUQUENOT prend note de ces améliorations à apporter.

Square Joffre : ne peut-on le transformer en parking ?

Refus catégorique du Sénateur-Maire qui voit là, un environnement avec trop peu de verdure : "il n'est pas question de couper ces quelques arbres, ce qui ne résoudrait en aucun cas ce problème à revoir dans quelques années.

Quelques problèmes ont encore été abordés.

Le ballet constant des hélicoptères et ses nuisances sont à nouveau évoqués. Une riveraine du Parc signale même avoir observé des hélicoptères lourds de type PUMA évoluant à proximité de son domicile.

Le Sénateur-Maire rappelle que les réglementations de la navigation aérienne imposent à ces appareils un cheminement défini



Jocelyne Desanges et le Commissaire Lucien Ferissa : "N'hésitez jamais à appeler le commissariat afin de nous transmettre des éléments qui peuvent constituer une base de départ pour une enquête".

par l'autoroute A13 et le cours de la Seine. Un "plancher" à 400 mètres de hauteur doit en outre être respecté par les pilotes. Cependant des excursions aériennes organisées par la Ville de Paris pour les personnes âgées les ont effectivement conduit souvent à enfreindre ces règles pour offrir à leurs passagers les vues pittoresques de notre ville ...

Des représentations seront faites derechef auprès des Autorités

- les taxis communaux (notre ville en compte vingt-quatre) fonctionnent sur le système de ceux de l'ancienne Seine et Oise).

Depuis quelques années explique le Sénateur-Maire nous nous efforçons de

nous rattacher au système des taxis parisiens adopté par Boulogne et Suresnes.

Cette politique est refusée par la plupart des chauffeurs. Notre attitude à l'avenir sera donc d'augmenter le nombre de plaques, bien que dans l'effort de renouvellement certains d'entre eux acceptent de se déplacer hors de Saint-Cloud.

- les vingt-quatre pavillons édifés par l'office de HLM de Meudon sont terminés et actuellement en cours d'attribution,
- la passerelle d'accès au Parc de Saint-Cloud : ce bel ouvrage fort attendu des cloisardiens sera inauguré le 14 juillet, jour de la Fête Nationale.

Jocelyne DESANGES reçoit en Mairie le jeudi de 16 h à 17 h.

LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES 3 QUARTIERS DEPUIS LES DERNIÈRES RÉUNIONS

MONTRETOUT-COUTUREAU :

- Réfection des plantations, rue de l'Avre
- Fermeture à toute circulation du tronçon en impasse derrière le centre commercial.

COTEAUX-18 JUIN :

- Remise en état d'un trottoir, avenue de Suresnes.
- Aménagement du trottoir, boulevard Senard, au niveau du Pont Blanc.

PASTEUR-MAGENTA :

- Installation de feux tricolores, carrefour Pasteur-Lelégard
- Réalisation de jardinières, rue Gounod.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

"Affaires Culturelles"

Présidente : Mireille WORBE

La commission extra-municipale des Affaires Culturelles s'est réunie le 21 mars dernier sous la présidence de Mme WORBE Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles, qui en début de réunion commenta les manifestations prévues au Centre des 3 Pierrots pour les mois à venir.

M. MAGDO, Directeur de l'Ecole des Côteaux, souhaite que les visites aux expositions soient programmées, afin d'éviter des points d'affluence, il s'avère donc nécessaire de contacter les directeurs d'établissements.

Quelques dates concernant le mois de juin :

Théâtre le 6 : jouée par les professeurs et anciens lycéens de Saint-Cloud (Genousie de René de OBALDIA) demandée par Mme MATHONNIERE, Mme COMTE, M. DEHAN et M. TUR.

Le 13 : spectacle organisé par Mme COMTE avec des enfants du Collège Verhaeren et des élèves de maternelle et de primaire de Saint-Cloud.

Le 17 : concert des élèves de l'école de Pierre FARRAGI.

Le 21 : les Concerts de Saint-Cloud "ORCHESTRE DE L'ILE DE FRANCE" dans le cadre de la journée nationale de la musique. Mme WORBE regrette que si peu de monde fréquente le théâtre et les concerts et constate avec peine que des pièces qui remplissent des salles à Paris n'aient qu'un succès d'élitisme à Saint-Cloud. Bien qu'il s'agisse d'une première, "LE CHANT DANS LA NUIT" d'Anne MARBEAU a réuni, pour un spectacle superbe, 150 personnes environ, alors que depuis janvier le spectacle est donné avec succès très régulièrement à Essaion.

Jean DANET pense qu'il ne faut pas désespérer et que c'est une politique de longue haleine.

En ce qui concerne l'acoustique, les panneaux réfléchisseurs de son ont été testés à plusieurs reprises aux "3 Pierrots", de légères modifications seront apportées à leur installation. Afin d'améliorer l'audition, il est par ailleurs nécessaire de décourager les parents d'amener leurs bébés aux concerts.

Dans le domaine des expositions, il est rappelé que le personnel surveillant n'est pas autorisé à entrer gratuitement dans les salles de spectacles du Centre Culturel. Mme WORBE invite par ailleurs les responsables d'associations à annoncer, à l'occasion de leurs manifestations, le programme des "3 Pierrots", comme le fait si aimablement M. de PLINVAL au cours des concerts.

Information : depuis quelques semaines des diapositives annonçant les prochaines manifestations aux "3 Pierrots" sont proje-

tées dix minutes avant la séance. Des échos sont également insérés dans quelques hebdomadaires du type Pariscope.

Affiches : un fond d'affiches a été réalisé pour les "3 Pierrots".

Les associations peuvent, après accord du Maire-Adjoint, les commander directement à l'imprimeur : le coût par affiche - fond plus impression est de 10 F l'unité. Un délai de 24/48 heures est demandé.

Département : en accord avec le département des Hauts-de-Seine, une semaine de théâtre pour les scolaires du Département est organisé du 19 au 25 novembre prochain aux "3 Pierrots" - sept séances des "Contes de IONESCO" seront données. Un décor léger permettra de présenter normalement les séances de cinéma du soir.

En novembre : exposition aux "3 Pierrots" organisée par la Bibliothèque municipale et la Bibliothèque pour Tous.

Trente sept panneaux de photos et de textes venant de Beaubourg récapituleront l'histoire "contes pour enfants".

Le Salon des Artistes Clodoaldiens a été un succès (100 exposants). Même si un problème de place se pose, le Centre Culturel des 3 Pierrots reste un lieu de passage privilégié dont les exposants ne peuvent que bénéficier.

LE FESTIVAL

De nombreux contacts ont déjà été pris ; les dates du Festival sont fixées : du 21 au 30 septembre.

Jean DANET plantera son chapiteau au mois d'août 1984 (il s'interroge pour le second chapiteau) durant lequel il répétera "ROMEO ET JULIETTE" de W. SHAKESPEARE.

Lino VENTURA a retenu une date du calendrier car il tient à cette soirée de gala, mais il ne peut nous dire qui viendra, car les artistes se produisant gracieusement, leur réponse est toujours tardive.

Soirées poétiques : étant donné leur succès, elles figureront cette année encore au programme.

La soirée sera cette année consacrée à Boris VIAN (à l'occasion du 20^e anniversaire de sa mort) ainsi qu'à ses amis. De plus, Boris VIAN est né et a vécu à Ville d'Avray.

Il est probable par ailleurs que Serge REGGIANI participe au Festival.

Christiane DUPONT et Gisèle SIX, conseillères municipales, assistent depuis quel-

ques temps à de nouveaux spectacles d'enfants afin d'en sélectionner éventuellement pour le Festival.

Jean DANET informe la Commission que FR3 "couvrira" le Festival. Il considère que les prix des places trop peu élevés estimant que le minimum devrait se situer entre 70 et 80 F (prix des places à Bobino pour REGGIANI : 160 F). L'éventualité d'un abonnement est à nouveau évoquée, pour 2 ou 3 spectacles, avec des aménagements de tarifs dégressifs.

Il est effectivement envisagé d'augmenter légèrement les tarifs pleins, mais non dans les proportions souhaitées par Jean DANET. Il faut en effet penser aux familles de cinq à six personnes. (Aux "3 Pierrots", les 2/3 des places sont loués à prix réduit). Il n'est pas souhaitable que soit présenté aux "3 Pierrots" un spectacle qui puisse concurrencer le Festival.

Comment intéresser les jeunes ? Quel spectacle pour eux ?

Existe-t-il des spectacles pour jeunes ou pour vieux ?

On peut effectivement essayer d'intéresser des spectateurs plus jeunes, mais les spectacles qui plaisent sont en dehors de nos moyens.

Que choisir ? Qui choisir ?

Mme WORBE rappelle qu'un des buts du Festival est d'associer les villes voisines et les associations. En ce qui concerne les villes voisines, le succès de nos démarches est mitigé ; pour ce qui est des associations, un effort particulier leur est demandé.

Dans quelques années une nouvelle bibliothèque.

Le Conseil Municipal a décidé la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale à Saint-Cloud sur le terrain de la propriété BRUNET. La bibliothèque actuelle s'avère trop petite pour la population de Saint-Cloud (400 m²) ; il y a un manque flagrant de place pour travailler, et une place ridiculement petite pour les enfants.

Le projet déposé en 1984 pourrait obtenir des subventions intéressantes ; il faudra compter sur 2 ou 3 ans pour voir son aboutissement. Les normes fixées par le Centre National des Lettres pour une population telle que la nôtre sont de 1.800 m².

La propriété BRUNET, avec sa bibliothèque, son musée et ses salles d'expositions au milieu d'un parc public deviendra un nouveau pôle culturel pour Saint-Cloud et un lieu de passage.

Rapporteur : Yves ARCACHE

le point de vue de la minorité

La nouvelle présentation du Bulletin Municipal conduit à insérer le "point de vue de la minorité" dans une rubrique consacrée à la démocratie locale. C'est pour nous l'occasion d'une réflexion, à laquelle nous invitons tous nos lecteurs, en leur suggérant de la poursuivre avec nous. En effet, qu'est-ce que la démocratie locale ? Quelle démocratie voulons nous vivre, ensemble, à Saint-Cloud ?

Pour qu'il y ait démocratie locale, il faut qu'il y ait une commune librement administrée, de réels pouvoirs, et des moyens de les exercer. C'est là le résultat de la décentralisation, que le Parlement et le Gouvernement viennent enfin de réaliser.

Pour qu'il y ait démocratie locale, il faut encore qu'au sein du Conseil Municipal, les principaux courants de l'opinion puissent s'exprimer. La nouvelle loi électorale le permet, pour la première fois depuis vingt-cinq ans.

PLUTOT "USAGER" QUE "CITOYEN"

Mais tout cela ne suffit pas. La démocratie dans la commune ne peut pas se réduire à un scrutin tous les six ans. Ce qui se passe entre deux élections municipales, la manière dont les décisions sont prises, dont les citoyens sont associés à leur préparation, le dialogue entre les différentes opinions et les différents intérêts, tels sont les véritables critères de la démocratie locale.

Où en sommes-nous à Saint-Cloud ? Notre commune dispose des moyens nécessaires pour une authentique démocratie locale ; mais elle ne s'en sert pas suffisamment.

Les moyens existent en effet : de très nombreuses associations, foyers de réflexion collective et catalyseurs d'initiatives, sont autant de relais potentiels entre les citoyens et les autorités municipales. Certaines de ces associations disposent d'un moyen d'action spécifique au sein de la vie locale ; les Commissions extra-municipales. Quant aux citoyens inorganisés, ils peuvent s'exprimer lors des Comités de quartier, ouverts à tous.

D'où vient cependant cette insatisfaction que beaucoup ressentent face à ces institutions ? Pour ce qui concerne les associations, elles éprouvent beaucoup de difficultés à recruter des militants ; quelques dirigeants, peu nombreux, y sont soutenus

par des adhérents souvent passifs, qui critiquent parfois mais s'impliquent trop rarement. D'autre part, les Commissions extra-municipales et les comités de quartier fonctionnent plus comme des moyens d'information que comme des instances de concertation.

En bref, dans les associations comme dans les organismes de participation municipale, chacun se comporte en "usager" plutôt qu'en "citoyen".

MODIFIER L'ETAT D'ESPRIT

Pour aller plus loin dans la démocratie, il faut modifier un état d'esprit et changer les pratiques : ce sont les pratiques nouvelles qui feront évoluer les esprits, ce sont les nouveaux comportements qui modèleront les pratiques.

L'esprit démocratique est vivant à Saint-Cloud. Les rapports entre la majorité et la minorité municipale en sont une preuve. Mais ceci ne suffit pas. Elus de la majorité comme de la minorité, il nous appartient de susciter des contacts, des réunions, des concertations, pour préparer les décisions que nous avons à prendre, et non pas seulement pour les faire connaître après coup. Dialoguer, consulter, recueillir les objections et les propositions, ce n'est abdiquer ni ses convictions ni ses responsabilités ; mais c'est respecter l'autre, et savoir se remettre en question. Pour les citoyens, proposer, s'exprimer, participer, ce n'est pas non plus récuser la fonction propre des élus ; c'est accepter les arbitrages, c'est consentir à apporter sa pierre sans exiger d'être nécessairement suivi dans ses choix.

Pour qu'un tel esprit - qui est le propre de la démocratie - s'instaure dans notre vie locale, bien des pratiques doivent évoluer. Lorsqu'une association se constitue contre les projets de la Municipalité, pourquoi ne pas organiser avec elle une confrontation publique des points de vue ? Pourquoi ne pas exposer, côte à côte, dans le bulletin municipal, les arguments des uns et des autres ? Accepter l'expression critique, voire la contestation, c'est le signe d'une plus grande capacité à se reconnaître et à s'accepter dans ses différences. C'est peut-être difficile aujourd'hui tant notre culture nous a formés aux exclusions et à l'intolérance. Mais la démocratie est à ce prix.

La démocratie locale c'est aussi susciter et libérer les initiatives, non pour s'approprier

et "récupérer" les bonnes idées, mais pour développer les prises des responsabilités. Pourquoi ne pas confier aux jeunes l'organisation d'une semaine de spectacles pour leur génération ? Lorsqu'il s'agit de modifier, d'aménager ou de rénover un coin de quartier, une rue, ou un square, pourquoi ne pas favoriser la réflexion, le travail en commun et l'expression collective des citoyens concernés par cet aménagement ? Pourquoi ne pas aider les jeunes, les personnes âgées, à prendre en mains eux-mêmes la responsabilité du foyer qui leur est destiné ? Ce n'est pas nier le rôle des animateurs et des professionnels. Leur compétence est indispensable. Mais ne trouvera-t-elle pas une efficacité plus grande si elle s'exerce dans le dialogue et sous la responsabilité des principaux intéressés ?

Les terrains d'expérience sont nombreux. Il sera, par exemple, intéressant d'observer comment les différentes parties prenantes de la restructuration du groupe scolaire de Montretout vont se mobiliser, et comment elles pourront participer à cette transformation de leur quartier. On pourrait suggérer une démarche analogue pour l'implantation de la nouvelle bibliothèque municipale dans le parc de la propriété Brunet ; qu'en pensent les habitants du quartier ? les habitués de la bibliothèque ? que souhaitent-ils, les uns et les autres ? Comment la Municipalité - sans se départir de ses pouvoirs de décision - va-t-elle rassembler les intéressés pour leur permettre de se comporter en acteurs dans cette opération ? l'arrivée du "Minitel" et du câble dans cette ville n'appelle-t-elle pas une interrogation du même ordre ? Et l'implantation de futurs logements H.L.M. ? Beaucoup de clodoaldiens ont des idées, brûlent de les proposer, et, s'il se peut, de les réaliser. Comment libérer cette parole qui ne s'exprime pas ?

UN CIVISME PERMANENT

Tel est, pour nous, l'enjeu de la démocratie locale. Elle doit être un chemin de la responsabilité, une éducation civique permanente, une reconquête de la citoyenneté. Face à une société du conformisme et du repliement sur soi, face à une société d'usagers, elle peut être un moyen de reconstruire des communautés, de faire renaître les dialogues, une pédagogie du respect mutuel, de la responsabilité et de la solidarité.

Marc BECHET
Madeleine DARBEL
Jean-François THERY

la vie
dans
la ville

DE NOUVELLE STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES ENTREPRISES

par Jacques JONKA
Maire-Adjoint, Chargé de l'Urbanisme,
de la Rénovation et des Grands Travaux

Si depuis plus de vingt ans, l'évolution de la région parisienne a comporté pour Paris et la petite ceinture une désindustrialisation certaine au profit de zones périphériques ou de la province, le phénomène n'a pas été ressenti de la même manière dans toutes les villes.

Le schéma directeur de l'aménagement de la région parisienne puis le district - tous deux à l'origine de la Région Ile-de-France - dans les années 60 et surtout la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) ont eu pour mission de conduire cette évolution et d'en maîtriser les effets.

Phénomène lent et complexe, ce qui apparaît souvent comme l'évasion du tissu industriel en Ile-de-France, c'est une évolution aux aspects complexes (techniques, sociologiques, écologiques et même culturels) que les collectivités locales doivent appréhender dans ses vraies dimensions et traiter par des mesures appropriées, notamment la fiscalité.

Tandis que plusieurs communes voisines à l'exception de Boulogne pratiquent depuis plusieurs années une politique de taxe professionnelle élevée, Saint-Cloud a tenu et ce de propos délibéré, à maintenir en la matière un taux minimum (inférieur à 3 !).

Parallèlement à cette politique, la Municipalité a pensé qu'il était utile de participer à l'établissement de nouveaux équilibres entre zones urbanisées et quartiers industriels, entre le choix résidentiel et la création d'emplois.

CREER DES ZONES D'ACTIVITÉ ...

La Presse annonçait récemment l'ouverture à Paris d'un "Hôtel Industriel", c'est-à-dire un ensemble de la dimension habituelle d'un bloc d'immeubles parisiens, conçu pour accueillir des entreprises moyennes (PME/PMI) adaptées à cette situation urbaine et créatrices d'emplois pour la Capitale.

C'est dans le même esprit et dans le respect du Plan d'Occupation des Sols, que seront implantées à Saint-Cloud, de petites zones d'activités sur des terrains rendus disponibles par certaines reconversions.

Une première réalisation devrait pouvoir être entreprise sur le Quai Carnot, dans les prochains mois et accueillir les nouveaux occupants en 1985. Sur un terrain de 1 200 m² environ seront édifiés des locaux susceptibles de convenir à des activités de montage, de maintenance, de service, avec tous les avantages d'une situation géographique très favorable.

Les petites et moyennes entreprises déjà installées à Saint-Cloud et qui cherchent à s'agrandir, à développer un nouveau secteur d'activité ou simplement à déménager pour disposer de commodités nouvelles sont évidemment prioritaires pour accéder à ces nouveaux locaux.

Mais nous espérons accueillir aussi des sociétés nouvelles dans des secteurs d'activités très divers, en particulier dans ceux qui permettent de développer les nouvelles technologies découlant de l'informatique.

Les entreprises que cette perspective intéresse devront le moment venu, traiter avec le réalisateur de cet ensemble, mais d'ores et déjà nous accueillons en Mairie toute personne désireuse d'examiner plus en détail les caractéristiques de cette zone d'activités.

Celle-ci ne pouvant convenir à toutes les catégories d'entreprises moyennes ou petites, la Municipalité a jugé utile de concevoir par ailleurs, d'autres structures comportant des locaux de dimensions différentes et de caractéristiques plus simples et plus facilement adaptables.

LE NOUVEAU PERIMETRE SCOLAIRE

Par Joël LEFORT des YLOUSES, Maire-Adjoint, Chargé de l'Enseignement

Pourquoi les parents d'élèves de l'enseignement public, maternel et élémentaire, ne peuvent-ils pas inscrire leurs enfants dans le groupe scolaire de leur choix ?

N'est-ce pas arbitraire ? Tout au long de l'année et, en particulier lorsque la rentrée approche, votre Adjoint à l'Enseignement doit s'employer à convaincre les familles qu'il est nécessaire de répartir harmonieusement les jeunes Clodoaldiens entre les différents établissements qui existent sur le territoire de la commune. En période de crise économique en effet, il n'est pas très raisonnable de demander au contribuable de financer des écoles insuffisamment occupées alors que d'autres sont "sursaturées" et, qu'en dépit des meilleurs efforts de nos enseignants, la scolarité ne peut s'y dérouler de manière entièrement satisfaisante.

Eu égard aux prévisions, notre Inspecteur Départemental de l'Education Nationale (écoles élémentaires), nous a récemment fait savoir qu'il envisageait pour la rentrée 1984 :

— l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Montretout, et la fermeture éventuelle d'une classe à l'école du Centre. Plus récemment, notre Inspecteur d'Académie a demandé à Monsieur le Maire de faire délibérer le Conseil Municipal sur l'opportunité d'ouvrir une classe élémentaire à Montretout et une classe maternelle à l'annexe Fouilleuse de l'Ecole du Val d'Or.

Après concertation avec les chefs d'établissements et avec les parents d'élèves lors de la Commission Extra Municipale de l'Enseignement qui a émis un avis unanime à ce sujet, votre Conseil Municipal a estimé, au cours de sa séance du 19 avril 1984, qu'il convenait :

— d'émettre un avis défavorable à l'ouverture de classe proposée à l'école Montretout, école dont la capacité d'accueil est déjà plus limitée et dont les travaux de restructuration vont avoir lieu dans les mois qui viennent et apporteront vraisemblablement quelques nuisances ;

— d'éviter toute fermeture à l'école du Centre, établissement entièrement rénové et qui offre de par sa nouvelle structure un aspect plus accueillant actuellement.

Dans ces conditions, si l'ouverture d'une classe élémentaire s'avérait nécessaire, elle devrait s'effectuer à l'école du Centre.

En revanche, le Conseil Municipal n'a pu que se féliciter du projet de création d'une classe maternelle à la Fouilleuse, quartier qui s'urbanise activement et dont l'école maternelle pourrait, du moins pendant un temps, accueillir des enfants qui n'auraient pas trouvé de place dans d'autres établissements.

Pour étayer auprès de l'Académie les positions prises, Monsieur le Maire a bien voulu accepter de prendre par Arrêté, les mesures de rectification de périmètre scolaire suivantes :

Transfert du groupe Montretout au groupe Centre pour les rues :

- Pasteur (côté impair) ;
- Laval ;

- Coutureau (n° 9 et 11) ;
- Joseph Lambert ;
- Gaston Rollin ;
- Lelégard (n° 2 au 8) ;
- avenue du Général Leclerc.

Transfert du groupe Montretout au groupe Val d'Or - Fouilleuse pour :

- les numéros 114 à 150 du Bd de la République ;
- les numéros 2, 2 bis et 4 rue de Buzenval.

Je continuerai comme par le passé à étudier à partir du 16 juin environ, les nouvelles demandes de dérogations, étant précisé que si leur octroi avait pour effet de surcharger les locaux déjà saturés ou au contraire de désertifier des écoles dont certaines classes sont menacées de fermeture, elles ne pourraient à mon grand regret être prises en considération, sauf cas tout à fait exceptionnels et dûment justifiés (présence d'un enfant de la même famille dans le groupe intéressé par exemple, sous certaines conditions, par exemple).

Conscient des contraintes que ces dispositions pourront entraîner pour certains d'entre vous, la municipalité vous remercie de votre compréhension.

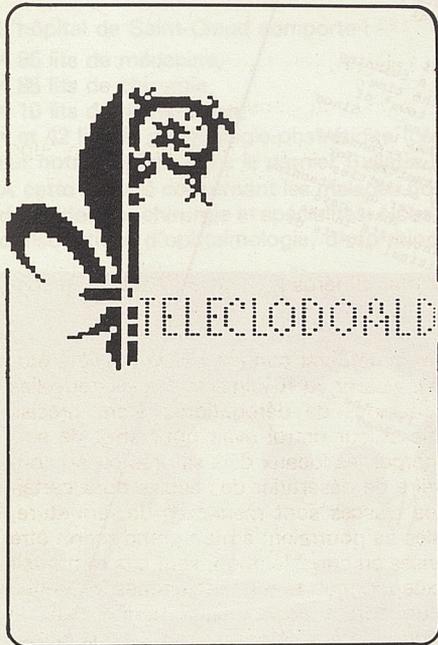
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Avril, Gisèle SIX, rapporteur de la Commission Extra-Municipale de l'Enseignement, énuméra quelques points forts de la réunion du 20 Mars. En voici la teneur :

• **La modification du Périmètre scolaire :** la Commission a émis un **avis favorable unanime** aux modifications des limites des secteurs scolaires qui ont pour objectifs principaux :

- de désengorger l'Ecole Elémentaire de Montretout dont les locaux sont saturés, ne permettant pas l'ouverture de nouvelle classe,
- d'éviter la mise en application de la menace de fermeture d'une classe à l'Ecole Elémentaire du Centre annoncée par M, l'Inspecteur d'Académie, les locaux - nouvellement restructurés - permettant au contraire la création de nouvelles classes.

• **L'informatique dans les écoles :** après avoir entendu les exposés des Directeurs des écoles où des expériences informatiques ont été lancées, et la présentation du système "TELETEL" par Pierre BRAILLARD, la Commission a émis le vœu que la Ville participe au financement de l'équipement informatique des écoles élémentaires.

TELECLODOALD EN DIRECT



La Téléboutique du 42, rue Gounod

Depuis le 8 Juin, les abonnés au téléphone de Saint-Cloud peuvent obtenir le service d'informations municipales TELECLODOALD à l'aide d'un code d'accès simplifié.

Après avoir établi normalement la communication avec Télétel en appelant sur leur poste téléphonique le 614.91.66, les abonnés équipés de Minitel composent sur leur clavier Minitel l'un des deux mots :

TELCO
ou NOVIG

Les frais de consultation du centre serveur TELECLODOALD sont pris en charge par le budget de la ville au même titre que le Bulletin Municipal diffusé gratuitement. La

communication elle-même est taxée à la durée par les P.T.T. à raison d'une taxe de base de 120 secondes, soit 64,5 centimes et se trouvera donc comptée dans le relevé des communications téléphoniques de l'abonné.

TELECLODOALD bénéficie du régime de "modulation horaire" appliqué au téléphone, c'est-à-dire des divers tarifs réduits le soir, les week-ends, etc.

TELECLODOALD est en cours d'homologation : l'autorisation préalable prévue par la loi sur la communication audiovisuelle, Art. 77, devrait être acquise à fin juin.

"LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉTUDES POUR LA RÉALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DE VIDEOCOMMUNICATION" de BOULOGNE-BILLANCOURT, SAINT-CLOUD, SURESNES ET SEVRES, A ÉLU SON BUREAU

Le Syndicat Intercommunal constitué par nos quatre villes pour étudier la faisabilité d'un réseau commun de télévision par câble s'est réuni le 27 avril. Le Comité a élu le Bureau qui comprend Jean-Pierre FOURCADE, Président ; Georges CORSE, Député-Maire de Boulogne, Vice-Président ; Jean CAILLONEAU, Maire de Sèvres, Secrétaire Général ; Christian DUPUY, Maire de Suresnes, Membre du Bureau. Conformément aux statuts qui prévoient une présidence tournante Georges GORSE, Vice-Président succèdera à Jean-Pierre FOURCADE l'an prochain.

Le Bureau a confirmé le lancement de l'étude de la demande confiée, sous maîtrise d'oeuvre de TéléDiffusion de France, à la société BVA. 2.100 foyers répartis dans les quatre villes sont interrogés au cours de ce sondage.



Stadtbezirk Bad Godesberg
 1. Bezirksvorsteher

de Saint-Cloud"

14. Mai 1984

er unserer Partnerstadt Saint-Cloud!

hen kurz vor der zweiten Direktwahl des Europäischen
 entes. Viele der in den vergangenen Jahren geweckten
 ungen und Wünsche wurden enttäuscht.

Probleme des Agrarmarktes bedürfen im Hinblick auf die
 itritte Spaniens und Portugals dringend einer Lösung. Eine
 olche ist aber nicht in Sicht. Unbedingt notwendig ist der
 Abbau von Bürokratie. Ein solcher ist nicht in Sicht. Es
 Lieben sich leider noch viele dieser Beispiele auführen.

Europa tritt auf der Stelle.

Europa ist aber eine Idee und eine Bewegung, ein Ziel von uns
 allen. Von der Bevölkerung ging der Anstoß zu einem geeinten
 Europa aus. Von der Bevölkerung, von uns allen muß erneut die
 Bewegung kommen, damit diese Idee eines geeinten Europas
 eines Tages Wirklichkeit wird.

Die Arbeit in unseren Partnerstädten für ein besseres Ver-
 ständnis der Bevölkerung untereinander ist ein Beitrag. Tragen
 auch Sie dazu bei, die Verbindungen zwischen unseren Städten
 zu stärken.

Mit herzlichen Grüßen
 Ihr

Norbert Hauser

Chers Citoyens de notre ville jumelée de Saint-Cloud,
 Nous sommes à la veille des secondes élections au suffrage universel du Par-
 lement Européen. Bien des espérances et des souhaits des années passées
 ont été déçus.

Les problèmes agricoles exigent une solution d'urgence dans la perspective
 de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le marché commun. Cette
 solution semble pourtant lointaine. Il faut absolument mettre un terme à la
 bureaucratie ; mais là aussi la solution n'est sans doute pas pour demain.
 On pourrait malheureusement citer beaucoup d'exemples analogues des
 difficultés de l'Europe.

L'Europe piétine ...

Et pourtant l'Europe est à la fois une idée et un mouvement, un objectif
 pour nous tous. L'impulsion vers une Europe unie est venue des popula-
 tions. C'est toujours des populations, c'est-à-dire de nous tous, que doit
 venir maintenant une impulsion nouvelle qui fera un jour de l'idée euro-
 péenne une réalité.

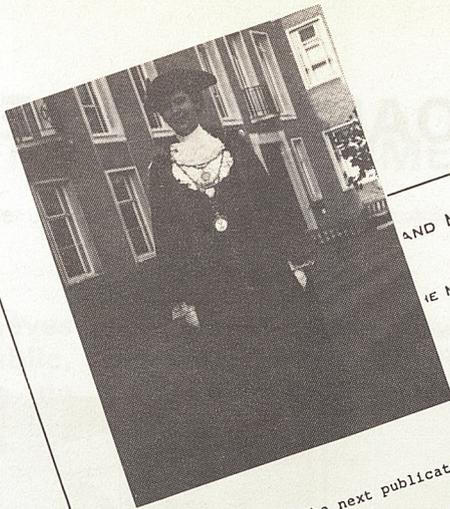
Les efforts de nos villes jumelées pour améliorer la compréhension mutuelle
 de nos populations représentent une contribution essentielle à ce projet.
 Contribuons également ensemble à renforcer les liens qui unissent nos
 deux villes.

Norbert HAUSER



Mit den besten Grüßen überreicht

für "BULLETIN"
 zum Beitrag von
 Bezirksvorsteher HAUSER
 Familie Gruppe
 R. Faunmache



AND MAIDENHEAD

THE MAYOR'S PARLOUR
 TOWN HALL
 MAIDENHEAD
 BERKS.
 SL6 1RF

MAIDENHEAD 33195

tion to contribute a
 our Municipal

few words to the next publication of your Municipal
 Bulletin.
 It is now almost thirty years since our towns of
 Saint-Cloud and Maidenhead formally recognised a twinning
 relationship and the Mayor of Saint-Cloud of the time,
 Monsieur F Chaveton, received the "key of the town" of
 Maidenhead from our Mayor, Councillor D H Wilton. Since
 this ceremony in 1957, a close relationship and this friendship
 sustained between our two communities and many opportunities for
 has grown and matured to provide many opportunities for
 with each other and thereby to obtain a greater understanding
 and appreciation of our separate cultures. These have
 included exchange visits of groups with interests in the
 commercial, industrial, sporting and political aspects of
 our respective towns.

I am confident that these will continue into the future
 and that all sections of our communities from young people
 to senior citizens may enter into the spirit of a European
 community which will draw strength from the established
 twinning links and which for ever will be amicable and
 peaceful.

Please accept my sincere good wishes from the citizens of
 the Royal Borough of Windsor and Maidenhead.

Bride Y. Helbronner

Brigide Y Helbronner
 Mayor

4th May 1984

Il y a maintenant près de trente ans que nos villes ont été officiellement
 jumelées et que Francis CHAVETON, alors Maire de Saint-Cloud a reçu les
 clés de la ville de MAIDENHEAD des mains de notre Maire, le Conseiller
 D.H. WILTON. Depuis cette cérémonie qui s'est déroulée en 1957, des
 contacts étroits se sont établis entre nos deux communautés. L'amitié qui
 s'est développée entre nos concitoyens leur a fourni maintes occasions
 d'organiser des rencontres communes, origine d'une meilleure connais-
 sance et d'une meilleure compréhension de nos deux cultures et de leurs
 différences.

Ces manifestations ont comporté de nombreux échanges de visites en
 groupe dans le domaine commercial, industriel et sportif ; nous avons ainsi
 appris à mieux connaître la politique locale de nos communes respectives.

Je suis convaincue que ces échanges vont se poursuivre et que les plus jeu-
 nes de nos concitoyens, comme leurs aînés, partageront l'esprit commu-
 nautaire européen, lequel tirera sa force de liens de jumelage solides, pacifi-
 ques et amicaux comme ceux qui se sont créés entre nous.

Je vous prie d'accepter tous les voeux que forment pour vous les citoyens
 du Royal Borough de Windsor et de Maidenhead.

Brigid HELBRONNER
 Mayor

HOPITAL DE SAINT-CLOUD

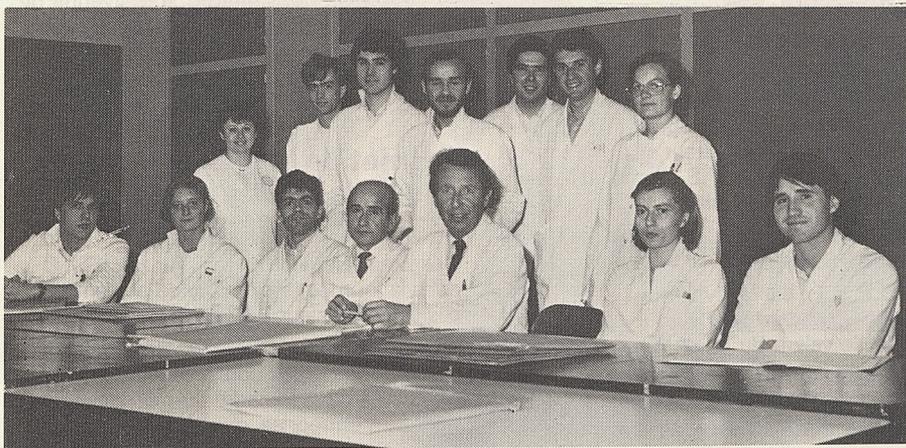
COUP D'OEIL SUR LE DÉPARTEMENT MÉDECINE

par le Docteur REVEILLAUD

L'hôpital de Saint-Cloud comporte :

- 85 lits de médecine,
- 85 lits de chirurgie,
- 10 lits de réanimation,
- et 42 lits de gynécologie-obstétrique (ce service a fait l'objet du premier "coup d'oeil" sur notre hôpital, dans le dernier Bulletin Municipal).

A cette activité concernant les malades hospitalisés, il faut ajouter celle des consultations de médecine, chirurgie et spécialités. Nous inaugurons ce mois-ci les nouveaux locaux des consultations d'ophtalmologie, d'oto-rhinolaryngologie et de stomatologie.



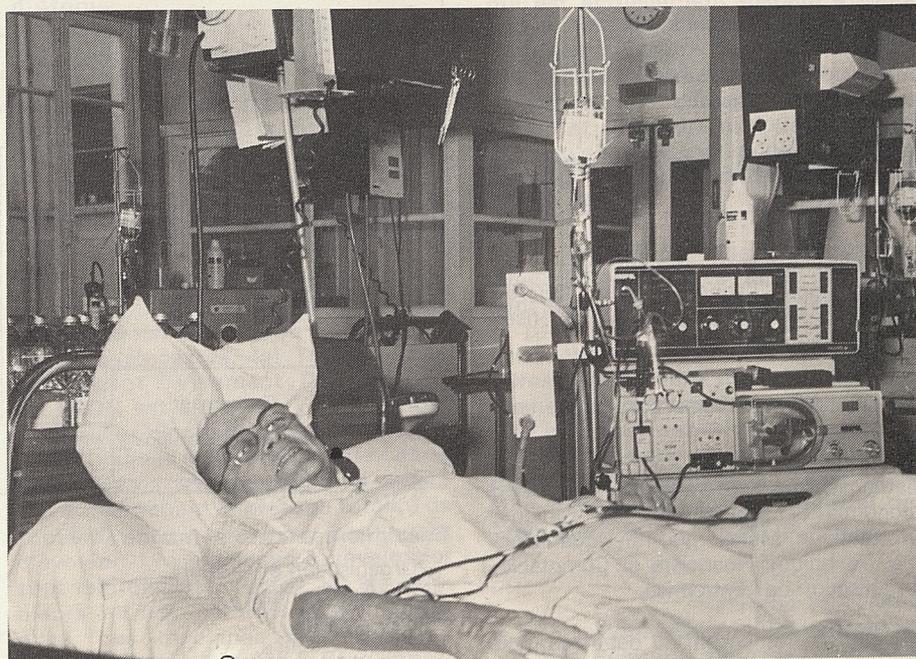
L'équipe du Docteur Reveillaud

Nous envisageons dans cet article le département de Médecine, placé sous ma responsabilité, chef de service plein-temps de médecine générale (on dit aussi médecine interne), entouré de collaborateurs spécialisés dans les disciplines suivantes : cardiologie, gastro-entérologie, hémodialyse, alcoologie, rhumatologie, rééducation fonctionnelle, hématologie, psychiatrie, neurologie, endoscopie digestive, endoscopie trachéo-bronchique, électro-encéphalographie, électro-myographie, acupuncture, pneumo-physiologie, dermatologie, allergologie. Vous trouverez les noms de ces spécialistes et les heures et jours de consultation dans le "Livret d'accueil" du Centre Hospitalier de Saint-Cloud mis à la disposition des consultants, des malades hospitaliers et des visiteurs.

Ainsi les spécialités les plus importantes du domaine de la Médecine sont représentées dans notre hôpital ; leurs activités se complètent les unes avec les autres et avec celles d'autres services :

- la cardiologie est en relation constante avec la réanimation,
- la gastro-entérologie avec l'endoscopie et la chirurgie digestive,
- l'hémodialyse avec la néphrologie, l'urologie et le laboratoire CRISTAL (laboratoire de recherches sur la lithiase rénale),
- la rhumatologie avec la kinésithérapie et la chirurgie orthopédique,

- l'alcoologie avec la neurologie, la psychologie, la nutrition (on pratique très régulièrement des cures de désintoxication selon la méthode du regretté Docteur HAAS qui avait fondé cette unité d'alcoologie dans notre hôpital, il y a 25 ans ; l'actuelle responsable, était sa collaboratrice depuis toujours).



Poste d'hémodialyse

Il faut savoir également qu'il existe un très actif service d'urgences médico-chirurgicales ouvert 24 h sur 24, durant toute l'année.

L'activité médicale est de grande qualité grâce à l'aide d'un personnel particulièrement compétent et de plateaux techniques de haut niveau : le laboratoire de biologie et le service de radiologie, récemment complété d'une unité d'échographie générale.

De gros travaux d'humanisation ont été entrepris depuis quelques années et il n'y a plus une seule salle commune dans l'hôpital. Les nouvelles chambres ont un ou deux lits au maximum, une installation sanitaire complète et le téléphone (dans quelques semaines toutes les chambres auront un téléphone relié au nouveau standard de l'hôpital).

La cuisine est excellente et très appréciée, avec plusieurs menus proposés chaque jour et choisis par le malade ; les régimes sont établis par les médecins avec la collaboration de diététiciennes qui surveillent, en cuisine, leur application à chaque repas.

Enfin, les familles et les malades sont aidés dans leurs démarches administratives par une organisation compétente et des assistants et assistantes sociales dévoués qui assurent les relations avec la sécurité sociale, les mutuelles, les municipalités, les services départementaux de la santé, les centres de convalescence, etc.

Grâce aux efforts d'un personnel paramédical et médical très motivé, grâce à la taille encore humaine de notre Centre hospitalier de Saint-Cloud, nous pensons que nous avons là un des meilleurs établissements de Médecine Générale de l'ouest parisien.

LE GESTOP

par Jérôme YEATMAN
Conseiller Municipal
délégué à l'emploi et aux relations
avec les entreprises

Le Groupement d'Enseignement Scientifique et Technique de l'Ouest Parisien est une Association de Formation privée, mais sans but lucratif, fondée en 1963 par trois Groupements inter-professionnels des Hauts-de-Seine dont l'A.I.S.P. (Association Interentreprises de Suresnes, Puteaux, Saint-Cloud) et plusieurs municipalités et entreprises de la région. La Ville de Saint-Cloud est représentée au Conseil d'Administration.

Les activités de formation du GESTOP sont de deux types :

- Les cours du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) donnés dans le cadre du Centre Ouest Parisien à tous les auditeurs volontaires, dans la journée, mais surtout le soir, pour préparer aux diplômes nationaux délivrés par le CNAM sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale.
- La formation continue destinée à des groupes inter ou intra-entreprises selon des formules adaptées aux besoins particuliers des entreprises locales.

Organisation des études au CNAM

Deux mille auditeurs se sont inscrits au GESTOP pour l'année scolaire 1983/84 pour suivre les cours du CNAM dispensés dans les Hauts-de-Seine.

Les principales matières enseignées sont les suivantes :

Mathématiques Générales et Appliquées, Economie et Statistiques, Electronique, Informatique, Métallurgie, Physique Générale, Technique Financière et Comptable, Organisation de l'Entreprise.

Les cours commencent au début du mois d'octobre. Certains ont lieu dans la jour-

née, mais la plupart ont lieu le soir entre 18h et 21h. Les auditeurs doivent suivre de un à trois cours par semaine selon le nombre d'unités de valeur qu'ils choisissent de préparer. Ce nombre est choisi par chaque auditeur en fonction de ses disponibilités et de ses capacités de travail et d'assimilation. Plus grand sera le nombre d'unités de valeur obtenues en une même année et plus vite sera obtenu le diplôme de fin d'études.

Les frais d'inscription s'élevaient à 200 F pour l'année scolaire en cours. Pour le reste, les études sont gratuites. Aucun diplôme n'est exigé, seule l'est la motivation personnelle. Il faut cependant être au moins du niveau du baccalauréat pour suivre utilement des cours qui sont loin d'être faciles.

Cinquante professeurs préparent les auditeurs aux diplômes suivants à raison d'une à trois unités de valeur par an :

- **Diplôme de Premier Cycle Technique - D.P.C.T.**, lequel correspond à un D.U.T.

Le D.P.C.T. est délivré aux auditeurs inscrits au niveau Bac après qu'ils aient obtenu 7 unités de valeur du Cycle A, et aux titulaires d'un B.T.S. après qu'ils aient obtenu 2 unités de valeur du Cycle A.

- **Diplôme d'Etudes Supérieures Techniques - D.E.S.T.**

Le D.E.S.T. est délivré aux titulaires du D.P.C.T. ou d'un D.U.T. qui ont obtenu 6 unités de valeur du Cycle B.

- **Diplôme d'Ingénieur CNAM**, titre délivré aux titulaires du D.E.S.T. qui ont soutenu une thèse à l'issue du Cycle C.

Il faut donc au moins six ans, mais souvent davantage, aux auditeurs qui s'inscrivent au niveau Bac pour obtenir le diplôme d'ingénieur. Il en faut beaucoup moins pour ceux qui sont déjà titulaires d'un diplôme intermédiaire. Dans tous les cas la

formation dispensée, qui est de grande qualité, exige un effort personnel important et persévérant de la part des auditeurs. Des 2.000 auditeurs inscrits à chaque rentrée, une demi-douzaine par an obtiennent le titre prestigieux d'Ingénieur CNAM.

Les renseignements et les inscriptions sont pris au Secrétariat du GESTOP, 14, rue Mars-et-Roty, 92800 Puteaux (tél. : 506.37.74).

Les cours ont lieu, suivant les matières, aux adresses suivantes :

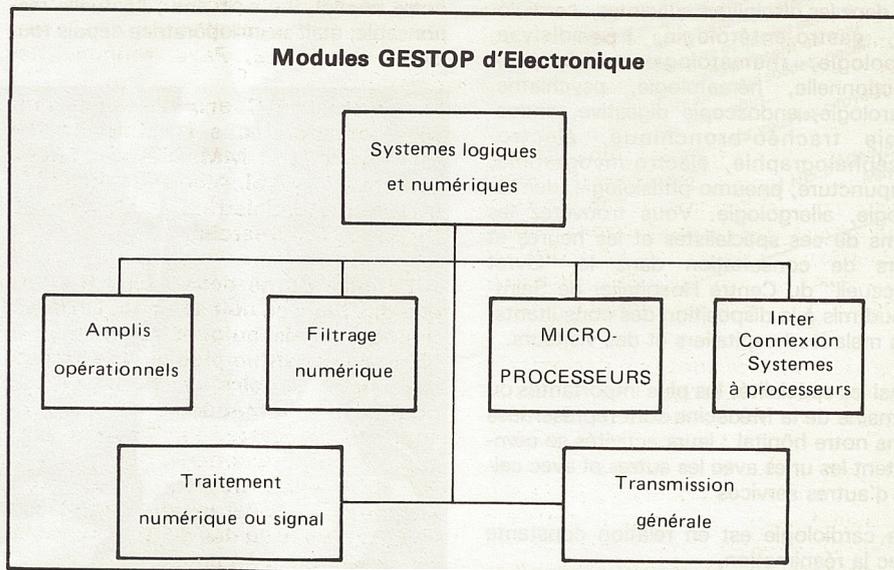
- Club A.I.S.P., 14, rue Victor Hugo, Puteaux,
- Collège des Bouvets, 1, rue Félix Pyat, Puteaux,
- Institut Français du Pétrole, 4, avenue de Bois-Préau, Rueil,
- Lycée Technique d'Etat, 14, rue Mars-et-Roty, Puteaux,
- Université de Nanterre, 200, avenue de la République, Nanterre,
- Collège Paul Verlaine, route de Verneuil, Les Mureaux.

Formation continue dans le cadre des Entreprises

Des cours sont organisés par le GESTOP, dans la journée, à la demande des entreprises selon plusieurs formules :

Unités de valeur CNAM enseignées en cours de jour. Les cours peuvent être pris en charge dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou faire l'objet d'une demande de congé de formation. Pendant l'année universitaire 1983/84 les courts suivants ont été donnés :

- Mathématiques du Signal,
- Electronique B2.



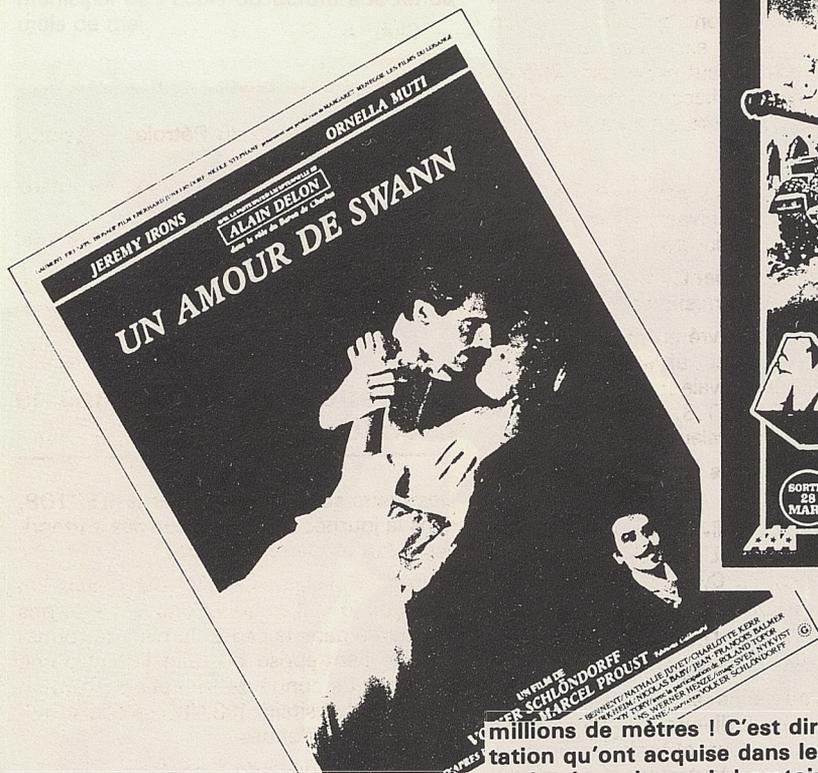
Enseignements sur demande :

- Organisation et Gestion,
- Cristaux liquides,
- Terres rares,
- Fibres optiques,
- Automates programmables,

- Systèmes numériques,
- Micro-processeurs, etc.

S'adresser pour tous détails sur ces formations continues au Secrétariat du GESTOP, 14, rue Mars-et-Roty, 92800 Puteaux (506.37.74).

Connaissance des Entreprises de Saint-Cloud : L.T.C.



Beaucoup d'entre vous ont vu des films récemment sortis tels que, dans des genres très divers, Un Amour de Swann ou Les Morfalous. Combien d'entre vous savent que la pellicule qui leur a été projetée a été tirée à Saint-Cloud ?

Environ 40 % de tous les films diffusés en France, qu'il s'agisse de longs métrages, de documentaires, de films publicitaires ou de productions pour la Télévision, sortent des LABORATOIRES FRANAY DE TIRAGES CINÉMATOGRAPHIQUES, en abrégé L.T.C.

Ces Laboratoires sont une des grandes entreprises de notre ville. Installés depuis 1937 par le carrossier automobile Marius Franay dans un ensemble de bâtiments délimités par la rue Marius Franay, le boulevard Senard et le quai Carnot, ils se sont constamment développés depuis cette date et adaptés à l'évolution des techniques. On y développe aujourd'hui jusqu'à cinq millions de mètres de pellicule par mois. Un long métrage de durée commerciale habituelle exige environ trois mille mètres de pellicule. Calculez donc combien de films et de copies il faut tirer pour arriver au total de cinq

millions de mètres ! C'est dire la réputation qu'ont acquise dans les milieux professionnels ces Laboratoires qui ne travaillent d'ailleurs pas pour le seul marché français mais exportent une large part de leur production vers tous les marchés francophones : Québec, Belgique, Suisse, Pays francophones d'Afrique.

La S.A.R.L. L.T.C. emploie aujourd'hui 380 Personnes sous la direction des trois gérants : MM. Claude LEON, Directeur Général, Albert ROSENFELD, Directeur Administratif et Guy SEITZ, Directeur Commercial.

A l'origine on ne développait à L.T.C. que des films en noir et blanc. On le fait toujours, mais aujourd'hui le noir et blanc ne constitue plus qu'une activité marginale : copies de films anciens pour la Cinémathèque ou exercices de style de cinéastes, tel Truffaut pour son récent "Vivement Dimanche". M. LEON est entré à L.T.C. au début des années cinquante pour y implanter les techniques du développement et du tirage des films en couleurs qui constituent maintenant la presque totalité de l'activité. Les techniques continuent d'évoluer. Les machines à développer sont fabriquées sur place par les ingénieurs et les techniciens de l'entreprise. Les machines de tirage qui étaient depuis plusieurs années impor-

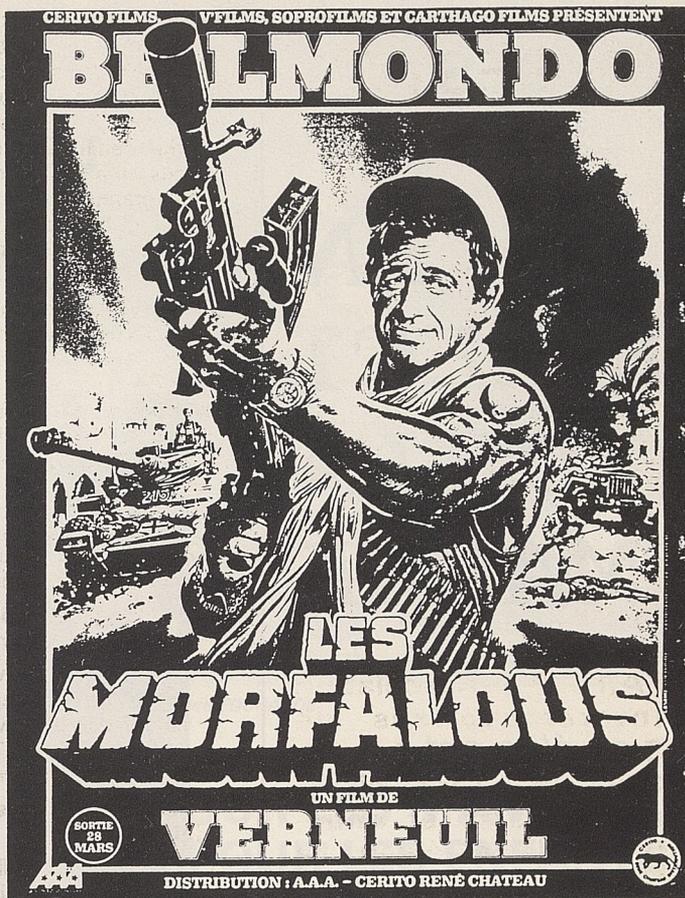
tées d'Amérique, ont été récemment remplacées par de nouvelles machines de fabrication française.

Les installations industrielles de Saint-Cloud vont bientôt être agrandies pour permettre le regroupement au Siège social du Département Sous-Tirage qui est actuellement installé à Malakoff.

L.T.C. est donc une entreprise qui joue un rôle important dans notre vie économique et culturelle nationale. Soyons fiers qu'elle soit clodoaldienne depuis l'origine et qu'elle continue de croître et prospérer.

Un seul regret pour les habitants de la ville : les techniques mises en oeuvre sont si délicates et les matériaux traités si précieux qu'il n'est pas possible d'admettre de visiteurs dans les laboratoires. La moindre poussière pourrait gâcher des milliers de mètres de pellicule et causer des dégâts irréparables. Contentons-nous donc d'admirer les produits finis sur notre écran de télévision ou ceux du Centre Culturel des Trois Pierrots.

Jérôme YEATMAN
Conseiller Municipal Délégué
aux Relations avec les Entreprises



EN DIRECT DE LA MAIRIE

vos élus ont :

- reçu les nouveaux Clodoaldiens
- répondu à l'invitation lancée par le Docteur Arnaud à l'occasion du repas de l'Amitié
- participé aux cérémonies Nationales du 29 avril et du 8 mai 1984
- remis les prix du Salon des Artistes Clodoaldiens

LES NOUVEAUX HABITANTS

REÇUS A LA MAIRIE



"Vous avez choisi de venir habiter Saint-Cloud, ce dont je vous félicite".

"Ce grand tableau de Gaston LATOUCHE, peintre clodoaldien actuellement apprécié tant en France qu'à l'Étranger, illustre le Conseil Municipal de 1897. Vous remarquerez que des célébrités de l'époque y figurent, notamment Charles Gounod et Santos Dumont".

Jean-Pierre FOURCADE avait choisi une introduction délibérément culturelle pour son discours d'accueil adressé aux nouveaux habitants de Saint-Cloud : "Cette cérémonie organisée par le service de l'accueil de la Mairie achève notre cycle d'insertion, devait-il dire. Vous avez choisi de venir - ou de revenir habiter à Saint-Cloud - ce dont je vous félicite".

Il rappela ensuite les spécificités et les structures de Saint-Cloud, qui depuis 15 ans "hésite" à dépasser 30.000 habitants. "Notre ville est tronçonnée en cinq quartiers par des courants importants de circulation et il nous a paru fondamental que chacun d'entre vous puisse s'y intégrer".

Insistant particulièrement sur les nécessités d'un contact permanent entre les élus et les habitants de la ville, il expliqua combien les comités de quartiers, les commissions extra-municipales favorisent le dialogue avec les riverains.

Il devait préciser enfin les compétences de chacun des Maires-Adjoints et après avoir remercié Odile FOURCADE, Présidente, et les hôtes de l'accueil pour l'efficacité de leur service, suggéra à tous ces nouveaux venus des soirées et des loisirs que ne manqueront pas d'offrir les associations particulièrement dynamiques dans notre ville.

26 MAI : 400 personnes au repas de l'Amitié

Organisé par le Bureau d'Aide Sociale, le Repas de l'Amitié a réuni environ quatre cents personnes du 3^e âge au restaurant municipal de l'Ecole du Centre à la fin du mois de mai.



La remise du cadeau au pavillon Laval

Comme chaque année, de nombreux membres du Conseil Municipal avait répondu à l'invitation lancée par le Docteur ARNAUD, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales.

Ils félicitèrent les doyens à cette occasion : Sophie CHILOWSKY (97 ans) qui, fidèle à ce déjeuner depuis plusieurs années, souhaita à chacun : "une journée qui je l'espère sera fort gaie", puis Augustin ROSSI (91 ans) auxquels des cadeaux furent remis par Odile et Jean-Pierre FOURCADE.

Une petite visite de courtoisie avait également été rendue ce même jour à la Maison du Parc, au Pavillon Laval et au Pavillon Pasteur aux doyennes et doyens qui eux aussi reçurent amitiés et cadeaux des membres du Conseil.

Nous honorons donc particulièrement aujourd'hui :

- Renée MAUCOURT (97 ans)
- Georges GUY (96 ans)
- Blanche FOURNIER (99 ans)
- Jean GODART (91 ans)
- Pélagie QUATREHOMME (101 ans)
- François LEVEE (89 ans).



Le Docteur Arnaud, Sophie Chilowsky et Jean-Pierre FOURCADE

DES FLEURS POUR LES MAMANS DES CADEAUX POUR LES ENFANTS Une fête des mères très réussie



Aux côtés du Sénateur-Maire, Mme Bert et le dernier né de ses 10 enfants

Il y avait plus d'une centaine d'enfants et de parents, le samedi 26 mai, en mairie de Saint-Cloud, où à l'occasion de la fête des mères, Jean-Pierre Fourcade, sénateur-maire, entouré de nombreux maires-adjoints et conseillers municipaux,

recevait les familles clodoaldiennes les plus nombreuses ...

Tout naturellement, la médaille d'or de la famille française est revenue à Mme Béatrice Bert, qui a dix enfants ...

La médaille d'argent a été attribuée à Mme Rosette Nebaut, qui a six enfants, et les médailles de bronze à Mmes Jeanne Marceau et Thérèse Perrin qui ont chacune quatre enfants.

Dix-huit médailles « Mère et l'Enfant » ont été également attribuées.

Parmi elles, citons Touma Ali Soilihi (7 enfants), Rosa Figueiredo Sequeira (6 enfants), Rahmouna Ouarraroui (6 enfants), Safietou Diallo (5 enfants), et Odile de Mullot de Villenaut (5 enfants).

Des cadeaux sont allés à 36 enfants (le plus jeune a 3 ans 1/2) qui se sont distingués par la qualité de leurs travaux exécutés en l'honneur de la fête des mères.

Ils sont élèves de l'école St-Joseph, du groupe scolaire mixte Montretout, de l'école de la Fouilleuse et du centre de loisirs maternels de la Fouilleuse.

Tandis que Jean-Pierre Fourcade distribuait les félicitations, Françoise Olivier, maire-adjoint chargé du logement, distribuait médailles, fleurs et cadeaux.

LE LIONS CLUB DE MONZA A SAINT-CLOUD

Le samedi 31 avril, dans la grande salle des mariages de la Mairie de Saint-Cloud, le Maire recevait une délégation du Lions Club de MONZA (club italien) jumelé avec le Lions Club de SAINT-CLOUD (cf. photo ci-contre).

Après quelques discours d'œcuménisme européen des Présidents des deux clubs et du Maire de notre ville, un cocktail fut offert par la ville en l'honneur de tous nos amis transalpins.

Cette manifestation faite à l'initiative du Docteur ARNAUD, Maire-Adjoint et ancien Président du Lions Club de Saint-Cloud, peut être considérée comme l'exemple local d'une volonté européenne de voir se réaliser une entente efficace et tolérante de tous ses membres.



Des médailles pour les artistes 1984

SALON DES ARTISTES CLODOALDIENS 1984

"Portrait d'Enfant", "Bretagne Nacrée" et "Assouan" à l'honneur

Après délibération, les membres du jury du Salon des Artistes Clodoaldiens ont décerné :

- Le Grand Prix de la Ville de Saint-Cloud à Anne-Marie HAAS pour son "portrait d'enfant" (marbre).
- La médaille de la Ville de Saint-Cloud (2^e Prix) à M. MORET pour "Bretagne Nacrée".
- Le Prix du Rotary a été remis à M. DUHAMEL pour "Assouan".

Ces récompenses ont fait l'objet d'une remise de récompense officielle à la Mairie, par Jean-Pierre FOURCADE, entourés de plusieurs élus et artistes présents au Salon 1984.

CEREMONIES DU 29 AVRIL ET DU 8 MAI

Deux cérémonies nationales : celles du 29 Avril - Journée nationale à la mémoire des héros et martyrs de la déportation - et du 8 Mai - 39^e Anniversaire de la Victoire de 1945 ont, cette année encore ponctué la vie des habitants de notre ville, dont le souvenir de tous ceux et celles morts à la guerre restent encore très vivant malgré les années passées.

Des gerbes ont été officiellement déposées devant tous les monuments aux Morts de Saint-Cloud à cette occasion, dans le cadre de cérémonies empruntées du plus grand recueillement.



Des cérémonies empruntent de la plus grande dignité

la vie des associations

LA MAISON DE L'AMITIÉ EN 1983

La Maison de l'Amitié a été fondée en octobre 1971 par diverses associations clodoaldiennes à caractère social pour faciliter la coordination des activités de ses adhérents, créer une liaison permanente entre eux et tous services publics, organiser en commun des actions précises à but social.

Alors que le rythme de sa fréquentation augmentait régulièrement chaque année, celui-ci a été quelque peu perturbé en 1983 par le déménagement de ses services transférés, provisoirement, du 6, place Silly au 4 rue du Dr. Desfossez.

Les nouveaux bureaux présentent un aspect accueillant, confortable et sont correctement adaptés aux besoins de ceux qui y travaillent quotidiennement.

La situation au deuxième étage et l'absence de parking rendent l'accès des services dissuasif à l'égard de certains qui n'hésitaient pas auparavant à "passer" à la Maison de l'Amitié en raison de son accès facile et des possibilités de stationnement dans le jardin. Il faut regretter cette moindre facilité de contacts humains.

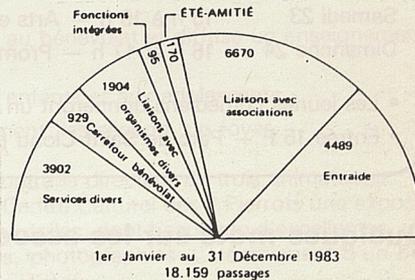
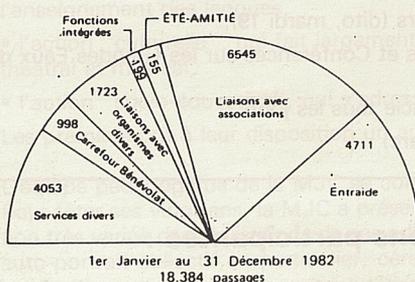
Ce sont ces circonstances et également la fermeture de la "Maison" pendant une dizaine de jours nécessaires au transfert et à l'emménagement qui sont les raisons du léger tassement que l'on peut constater dans les chiffres statistiques fournis par ces deux graphiques ci-dessous :

Les passages totaux sont restés à un niveau encore assez éloquent, 18.159 contre 18.384, soit une différence peu significative.

Comme l'an dernier, 19 Associations tiennent régulièrement leurs permanences dans les locaux de la Maison de l'Amitié. La liste en est publiée à deux reprises, chaque année, dans le "Bulletin Vert des Associations".

Pour faciliter la consultation de ses fiches "petites annonces", les panneaux ont été apposés sur les grilles du parking de la rue de la Libération, en-dessous du "Pas de Saint-Cloud". Ils sont régulièrement mis à jour.

Par ses différents services, créations propres de la Maison de l'Amitié et par les feux croisés des secteurs variés des 37 associations reliées à la Maison de l'Amitié, il est possible d'avoir à Saint Cloud d'une part, une plaque tournante de la vie locale et d'autre part un révélateur des problèmes de société, certains particulièrement préoccupants à l'heure actuelle.



ROTARY-CLUB / ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE SAINT-CLOUD

En avril-mai 1983, l'Association des Commerçants et le Rotary-Club de Saint-Cloud lançaient l'opération "tirelire" en faveur des personnes du 3^e âge de notre commune.

Grâce à cette action un four à poterie a pu être installé dans les locaux du foyer-logements des Jours Heureux, inaugurés le 24 mars dernier.

Devant le succès et les brillants résultats de cette action, l'Association des Commerçants et le Rotary-Club renouvellent actuellement cette opération.

Jusqu'au 24 juin, vous trouverez, chez tous vos commerçants, une tirelire. Dans cette tirelire, vous êtes invités à déposer votre monnaie. Le produit de cette collecte permettra de financer une oeuvre purement locale en faveur des personnes du 3^e âge de notre commune.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation.



PREMIERE FETE DES ANTIQUITES ET DES PROVINCES DE FRANCE DANS LE PARC DE SAINT-CLOUD

Du 14 au 24 juin dans le Parc de Saint-Cloud, cent cinquante antiquaires, trente peintres, des sculpteurs, des céramistes, une troupe de jeunes comédiens, les vingt meilleurs ouvriers de France, de nombreuses associations viendront illustrer le patrimoine artistique français.

Y participeront aussi les Provinces, de Grands Corps de l'Etat, des Chambres de Commerce, des Entreprises, des Associations.

Cinq associations de Saint-Cloud y présentent leurs activités.

Le Sénateur-Maire inaugurera cette manifestation le 14 Juin, en présence de Joseph BELMONT, Conservateur du Parc.

LISTE DES ANIMATIONS — CONFÉRENCES — SPECTACLES

| | | |
|-------------|---|---|
| Jeudi 14 | 18 h — Inauguration et visite des pavillons et stands. | |
| Vendredi 15 | 14 h — Travail d'un luthier en public. | |
| | 18 h — Conférence avec projection sur le métier de luthier par Joël DUGOT. | } par le Conservatoire Municipal de Saint-Cloud |
| | 19 h — Concert de Musique Baroque (1 épinette et 4 flutistes). | |
| Samedi 16 | 18 h — Conférence par J.E. PERRIN sur les "Pates tendres de Saint-Cloud" | |
| | 20 h — Concert de corps de chasse par la Garde Républicaine. | |
| Dimanche 17 | 11 h — Messe solennelle par le Père SAN ESTEBEN, aumônier des Basques de Paris assisté de 40 choristes. | |
| Lundi 18 | 12 h à 18 h — Démonstration d'encadrement par un atelier de la M.J.C. de Saint-Cloud. | |
| Mardi 19 | 15 h à 19 h — Arts et Loisirs — Restauration de tableaux, tapisseries et dentelles. | |
| Mercredi 20 | 12 h à 19 h — peinture et céramique - animation par les ateliers de la MJC de Saint-Cloud | |
| | 19 h 30 — Conférence par J.E. PERRIN : "L'Art de la Table aux cours des Siècles" | |
| Jeudi 21 | 15 h et 18 h — Les Amis des Fleurs — Démonstration de fabrication de bouquets. | |
| | 19 h — Conférence par le Charbonnage de France : "L'Avenir du Charbon en France". | |
| Vendredi 22 | 15 h — Les Amis de Saint-Cloud Conférence sur les Personnalités célèbres ayant vécu à Saint-Cloud. | |
| Samedi 23 | 15 h à 19 h — Arts et Loisirs (dito, mardi 19). | |
| Dimanche 24 | 16 h et 17 h — Promenades et Conférences sur les Grandes Eaux du Parc. | |

- Les jeunes comédiens donneront un spectacle tous les jours.
- Entrée 15 F — Parc de Saint-Cloud (Bas Parc)

Quelques mots sur les associations participantes :

LES AMIS DU PARC DE SAINT-CLOUD

Fondée par un groupe de fervents admirateurs de notre patrimoine artistique, particulièrement des parcs et jardins, l'Association des Amis du Parc de Saint-Cloud organise des visites commentées du Parc de Saint-Cloud et des jardins les plus prestigieux d'Ile-de-France.

A l'occasion de cette manifestation, elle se propose de retracer l'histoire du Domaine National de Saint-Cloud, de ses jardins, de son décor ainsi que de ses hôtes et des grands événements historiques qui s'y déroulèrent de HENRI III à la Guerre de 1870, grâce à de nombreuses gravures, estampes, reproductions de documents de la Bibliothèque Nationale, des Archives de France et des Musées Nationaux.

Des commentaires pourront être donnés aux heures indiquées sur le programme et des visites du parc organisées notamment à l'occasion des Grandes Eaux, le dimanche 24 juin.

Les Amis du Parc de Saint-Cloud sont heureux d'avoir le plaisir de faire connaître la splendide création des Ducs d'Orléans et d'attirer l'attention des visiteurs de la manifestation à la beauté de la superbe promenade de ces jardins dus à l'illustre LE NOTRE.

PREMIERES FETES DES ANTIQUITES ET DES PROVINCES : quelques mots sur les associations participantes

LES AMIS DE SAINT-CLOUD

Il s'agit de l'une des plus anciennes Associations de Saint-Cloud qui en compte tant.

Ses préoccupations essentielles sont d'ordre historique, intellectuel et artistique.

Consciente du prestigieux passé de notre Cité et de sa place marquante dans l'Histoire malgré le peu de traces matérielles qui en restent, l'Association a, statutairement, pour but "d'étudier et faire connaître le passé de Saint-Cloud sans se désintéresser de tout ce qui concerne son développement rationnel et esthétique".

L'Association qui souhaiterait attirer et retenir l'attention d'adhérents toujours plus nombreux assure deux ou trois fois par an la publication d'un Bulletin largement illustré traitant de notre ville, des événements dont elle fut le théâtre et des personnages notoires dont la mémoire se doit d'être conservée.

ASSOCIATION ARTS ET LOISIRS

"Arts et Loisirs" se propose de participer à l'animation du stand de la ville en sollicitant la venue d'artisans d'Art dont le travail et le savoir-faire sont la garantie de la conservation de notre patrimoine artistique dans le domaine de la restauration (meubles, tableaux ...) de la tapisserie et même de la dentelle.

Participer aux grandes manifestations artistiques et culturelles de Paris par l'organisation de ses conférences hebdomadaires, telle est la vocation de l'Association "Arts et Loisirs de Saint-Cloud".

M.J.C. SAINT-CLOUD

Les ateliers d'encadrement, de peinture, de poterie et de céramique feront des démonstrations et assureront l'animation d'activités artistiques, artisanales, ouvertes au public les lundi 18 et mercredi 20.

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE : Déjà 20 ans



Pour fêter ses vingt ans, le MJC a présenté au Centre Culturel des 3 Pierrots, une exposition très variée ...

La Maison des Jeunes et de la Culture a en effet été fondée à Saint-Cloud en 1964, succédant à l'époque du Centre de Jeunesse. Michelle CHOISET, son actuelle présidente faisait partie de l'équipe à la création.

Aujourd'hui le MJC compte 1.160 adhérents qui se répartissent presque à égalité entre la Maison du Centre et la Maison de Montretout.

Trois orientations principales ont marqué son développement. On les retrouve dans la répartition des activités actuelles qu'anime son directeur, Pascal COUSIN :

- les "ateliers" au sens large, consacrés à l'artisanat aux arts plastiques, à l'expression par le corps et aux sports en salle (danse, gymnastique, ping-pong, yoga, karaté), aux jeux de société (bridge, échecs : le Club "La Tour prends garde" a fêté son cinquantenaire ...), à l'enseignement des langues,
- l'action "culturelle", qui fait largement appel au bénévolat et diffuse un enseignement théâtral et musical,
- l'action "socio-éducative", qui s'adresse aux enfants et aux adolescents.

Les premiers ont à leur disposition un appartement, les second, un foyer.

L'équipe pédagogique de la MJC se compose outre le directeur de trois animateurs. Pour fêter ses vingt ans, la MJC a présenté au Centre Culturel des 3 Pierrots une exposition très variée des réalisations de ses adhérents : toiles, dont beaucoup d'excellentes, un auto-portrait collectif en particulier, céramiques, photographies ... témoignent d'un bel esprit d'invention et d'une maîtrise artisanale confirmée.

Plusieurs ateliers présentaient d'ailleurs des oeuvres collectives pour manifester un esprit commun. Les différentes étapes de la concrétisation du "mur" de la M.J.C. de Montretout en était un exemple significatif.

Après un lever de rideau de boxe thaïlandaise, le programme théâtral au Centre Culturel des 3 Pierrots comprenait, guitare, théâtre par des enfants et adolescents, claquettes et danse moderne présentés avec un talent digne de professionnels. La qualité musicale de la chorale à COEUR JOIE et du groupe de musique Sud Américaine de la Maison des Jeunes et de la Culture "Tici Vera Cocha" s'y est révélée une fois de plus. En complément LA TROUPE HISTRION 92 a joué allégrement dans un fort joli décor devant une salle archicomble à la MJC Centre, une pièce d'Agatha Christie, riche en suspens et en rebondissements. Enfin, de nombreux amateurs de bridge ont disputé à la MJC Montretout un tournoi par paire.

Ce 20^e anniversaire a permis à l'ensemble des adhérents, animateurs, permanents, administrateurs de participer à une oeuvre commune et à mieux faire connaître toutes les possibilités de la Maison des Jeunes et de la Culture dans la ville.

11 Mars : CONCERT DES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

Début Mars, la grande salle du Centre Culturel des Trois Pierrots était comble pour le concert des professeurs du Conservatoire. Parents, élèves, membres du Conseil Municipal, entouraient Mme ACKERMANN et M. de PLINVAL pour ce 6^e concert de professeurs.

Programme copieux que celui de cette rencontre. Laurent CHORON, dès les premières notes de la Polonaise Fantaisie op. 61 de Chopin s'imposait par la sûreté de son métier.

Le programme qui mettait en valeur les différentes disciplines enseignées à Saint-Cloud, permit d'entendre l'excellent trio de flûtes de François BOURDIN, Jean-Christophe DEHAN et Pascal GRESSET dans une œuvre à l'allure champêtre de Tcherepnine qui ne ménageait pas les difficultés techniques dont se jouèrent allègrement les trois compères. Ils cédèrent la place à la harpe gracieuse de Françoise THIERRY-JOHANNEL qui nous offrit un Albeniz célebrissime et une sérénade de Parish-Alvars dans laquelle elle laissa aller son expressivité. Puis ce fut le tour du duo GAGNEPAIN. Frère et soeur, Martine au piano, Xavier au violoncelle, font preuve d'une complicité totale.

Ils nous donnèrent une suite dans le style populaire de Falla et des variations sur un thème de Paganini de Martinu. Martine GAGNEPAIN se joignait à Laurent CHORON pour le concertino pour deux pianos de Chostakovitch. Dialogue espiègle entre les deux pianos qui mettaient en valeur les qualités de chacun des pianistes : autorité chez CHORON, délicatesse mêlée de mélancolie chez Martine GAGNEPAIN.

Le concert des professeurs s'achevait par une Sonata a soprano solo pour flûte à bec et clavecin de Dario Castello, compositeur du 17^e siècle, délicatement interprétée par Patricia LAVAIL, flûte à bec, et Jacqueline TOUSSAINT, clavecin.

L'orchestre des élèves et le chœur du Conservatoire interprétèrent ensuite, sous la direction d'Alain CHARRON, en avant-première, la Cantate BWV 142 de BACH, qu'ils emportaient dans leurs bagages à BONN BAD GODESBERG, le week-end suivant.

Raoul de Plinval

**INSCRIPTIONS AU CONSERVATOIRE
des anciens et nouveaux élèves**
Du 1^{er} au 15 juin
tous les après-midi de 14 h à 19 h
Samedi de 10 h à 12 h

CERCLE FÉMININ D'AMITIÉ EUROPÉENNE

Deux excellentes conférences, en cette fin d'hiver :

— Monsieur Pierre VIDAL, Président du Groupe Information/Mer, traite "l'Europe et la Mer". Projetée dès 1974, il faudra attendre 1982 pour aboutir à une Convention Internationale des Droits de la Mer, signée par 160 pays. Problème très complexe, juridique, économique, politique. Sont précisées les notions de mer territoriale, zone économique exclusive, passage inoffensif. Quant à la haute mer, elle constitue, y compris pour les 77 pays non maritimes, un patrimoine commun. En janvier 1983, naît "l'Europe Bleue" qui définit la politique commune de la CEE (mise en commun pour la pêche des zones économiques exclusives, accord de réciprocité avec des pays tiers ...). Puis le conférencier aborde les difficultés de la marine marchande et des chantiers navals, le problème des pavillons de complaisance, l'aquaculture.

— Monsieur Daniel JURGENSEN, Ambassadeur de France, parle de la Fondation Européenne de la Culture dont il est le Président du Comité Préparatoire. Si, dans la plupart des domaines, les progrès de la CEE sont difficiles, l'approche culturelle est plus accessible. En fait, la motivation profonde de l'entreprise est la sauvegarde de cette civilisation commune à l'Europe. Proposée dès 1975, c'est par le traité de mars 1982 qu'est créée la Fondation Européenne de la Culture dont le Comité Préparatoire siège à Paris, en l'Hôtel de Coulanges, depuis 1978. C'est un organisme relativement indépendant donc d'intervention plus souple. Des projets d'action ont été élaborés dont six prioritaires : échanges de jeunes, cours de langues, programmes audiovisuels, banque de données, bibliothèques, année de la musique en 1985.

Cependant les Comités des différents Cercles Féminin d'Amitié Européenne s'activent à l'organisation du 4^e Congrès qui, après Saint-Cloud, Bad-Godesberg et Maidenhead, aura lieu à Frascati du 7 au 11 mai.

ARTS ET LOISIRS DE SAINT-CLOUD

"ARTS ET LOISIRS" vous propose pour le mois de Juin 1984, une conférence au Centre Culturel des Trois Pierrots :

— mardi 12 juin : VERSAILLES INSOLITE ET PRIVÉ, DE L'ANCIEN RÉGIME AU 19^e SIÈCLE, par Madame CARCY, conférencière des Monuments Historiques et des Musées Nationaux.

Enfin, le 21 juin aura lieu la sortie annuelle réservée aux adhérents.

Nous visiterons le château de Champs, construit au 18^e siècle, décoré de meubles d'époque, ainsi que le très beau jardin à la française qui l'entoure.

Le déjeuner nous apportera un moment de détente, puis l'après-midi, nous visiterons le château de Ferrière, construit au 19^e siècle pour la famille ROTHCHILD, et nous nous promènerons dans le grand parc à l'anglaise, au milieu d'arbres impressionnants.

Ainsi, il sera possible aux participants de comparer et d'évoquer la vie dans ces grandes demeures à un siècle d'écart.

— Rendez-vous à 8 h 45, devant la Mairie de Saint-Cloud.

— Les inscriptions sont à prendre à l'avance.

— Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser 15 bis, avenue de la Pommeraie à Saint-Cloud.

LES AMIS DE LELÉGARD

Une Association régie par la Loi de 1901 et dénommée "Les Amis de Lelégard" vient d'être constituée et sa création a été annoncée au Journal Officiel du 21 janvier 1984. Cette Association s'est fixée pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie des 248 personnes âgées qui résident à la Maison de Retraite de Lelégard, Etablissement qui assure à la fois l'hébergement, les soins et le traitement de ces personnes.

Le siège de l'Association a été fixé à la Maison de l'Amitié Inter-associations, 4, rue du Docteur Desfossez, ce qui permettra de multiplier les contacts entre les Résidents de l'Etablissement et les personnes âgées qui habitent en ville. Les personnes désireuses de soutenir notre Association peuvent adresser leurs dons à la Maison de l'Amitié (chèque à l'ordre des "Amis de Lelégard"). Les sommes ainsi recueillies serviront à l'achat d'équipements et de matériel qui aideront certainement au mieux-être et au mieux-vivre de nos pensionnaires.

CROIX ROUGE FRANÇAISE

COMITÉ DE SAINT-CLOUD

16, rue de Garches 602.42.53

RÉSULTATS FINANCIERS POUR 1983

Le comité de Saint-Cloud gérant de fonds publics importants se fait un devoir de publier ces résultats aussi bien par respect pour les contribuables qui participent par l'intermédiaire des subventions aux activités des établissements, que par considération pour la générosité des adhérents qui aident ainsi au dynamisme des actions bénévoles de la Croix Rouge de Saint-Cloud.

Pour l'année 1983, les montants des recettes inscrites aux différents budgets de nos activités sont les suivants :

Établissements

- crèche familiale
2.551.559 F pour 12.770 jours de garde
- mini-crèche
800.729 F pour 1.875 jours de garde
- halte-garderie
553.272 F pour 8.682 heures de garde

Actions sociales, bénévoles, de secours et d'enseignements :

- comité 189.943 F

La progression est de 13 % par rapport à 1982, en diminution par rapport à celle enregistrée entre 1981 et 1982 (+ 29 %). Elle est due, là encore, à la croissance des salaires et charges sociales.

Chacun pourra constater dans les tableaux ci-contre l'importance relative du poste salaires et charges sur l'ensemble des budgets. Il est en augmentation moyenne de 20 %, par rapport à 1982, alors que les frais généraux sont en diminution de 2,8 %.

Les travaux entrepris en 1983, pour séparer les activités de la mini-crèche de la halte garderie de l'avenue de Fouilleuse, ont entraîné une diminution des heures de garde de la halte garderie (8.682 heures contre 9.895 en 1982) et des journées de garde en mini-crèche (1.875 jours contre 1.969, en 1982). En 1984, la disposition de 18 lits contre 10 antérieurement à la mini-crèche et les possibilités d'accueillir 25 enfants contre 20 précédemment, et dans des locaux neufs, à la halte garderie permettront d'accroître les services rendus.

Quant au comité, toujours grâce au concours de ses nombreux bénévoles (150 environ, toutes activités confondues), il gère les établissements mentionnés dans cet article avec les mêmes règles que celles imposées aux entreprises, et il entretient la présence et l'esprit de la Croix Rouge par ses activités d'entraide telles que : Allomamie, S.O.S. entraide à domicile, transport loisirs pour handicapés (numéro d'appel spécial : 771.37.68) ses équipes de secouristes présents sur les routes, ses enseignements d'éducation à la santé, ses

séances d'entretien physique pour les pré-retraités et retraités. Récemment vous avez été nombreux à nous proposer votre aide,

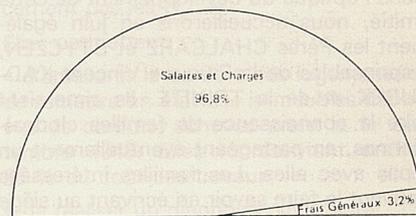
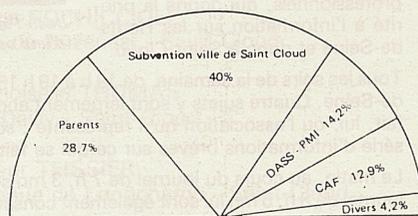
et nous vous en remercions chaleureusement. Merci de nous aider à aider.

RECETTES

| CRECHE FAMILIALE | |
|---------------------------------|---------------------|
| Participation parents | 731 046,68 |
| Subvention ville de Saint-Cloud | 1 020 000,00 |
| D.A.S.S. - P.M.I. | 362 327,40 |
| C.A.F. | 329 706,47 |
| Divers | 108 478,39 |
| Total | 2 551 558,94 |

DÉPENSES

| en francs | |
|---------------------------|---------------------|
| Salaires et charges | 2 128 464,05 |
| Frais généraux divers | 69 994,92 |
| Total | 2 198 458,97 |
| Prix de revient par jour | 172,16 |
| Participation des parents | 57,25 |



MINI CRECHE

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| Participation parents | 96 154,65 |
| Subvention ville de Saint Cloud | 522 000,00 |
| D.A.S.S. - P.M.I. | 75 937,50 |
| C.A.F. | 70 621,88 |
| Divers | 36 015,55 |
| Total | 800 729,58 |

| | |
|---------------------------|-------------------|
| Salaires et charges | 472 077,72 |
| Frais généraux | 96 607,29 |
| Total | 568 685,01 |
| Prix de revient par jour | 303,30 |
| Participation des parents | 51,20 |

HALTE GARDERIE

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| Participation parents | 74 810,70 |
| Subvention ville de Saint Cloud | 447 000,00 |
| C.A.F. | 11 623,03 |
| Divers | 19 838,42 |
| Total | 553 272,15 |

| | |
|--|-------------------|
| Salaires et charges | 425 543,75 |
| Frais généraux | 61 919,63 |
| Total | 487 463,38 |
| Prix de revient par heure de garde | 56,15 |
| Participation des parents | 8,28 |
| Tarif dégressif suivant le nombre d'enfants et le nombre d'heures. | |

COMITÉ

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| Adhésions | 114 767,00 |
| Quête nationale | 32 768,55 |
| Subvention Ville de Saint-Cloud | 18 500,00 |
| Dons, produits financiers | 23 907,73 |
| Total | 189 943,28 |

| | |
|----------------------------|-----------|
| Versement statutaire | 15 000,00 |
| Frais généraux | 22 563,37 |
| Propagande | 7 541,30 |
| Secourisme | 37 284,80 |
| Amortissements, provisions | 27 878,66 |
| Aides sociales | 10 835,06 |

Total 121 103,19

ASSOCIATION VINCENT KADLUBEK

Deux ans après la création du Jumelage, où en sommes-nous ?

Le mouvement était lancé dans un élan de Solidarité envers nos frères Polonais, au moment de l'Etat de siège, dans un but d'aide matérielle, certes, mais également de partage d'amitié et de soutien moral et spirituel.

Matériellement : huit convois, dont six semi-remorques de 70 m³, furent acheminés jusqu'à la Paroisse de Jedrzejow. Ces camions ont toujours été accompagnés jusqu'à leur déchargement par des clodoaldiens : jeunes en périodes de vacances, adultes aux autres périodes. Ils contenaient des vivres, des médicaments, des vêtements, des chaussures.

Des contacts amicaux se sont ainsi noués entre Saint-Cloud et les deux paroisses de Jedrzejow, responsables elles-mêmes de onze autres Paroisses de la périphérie de cette ville. Il en ressort, de part et d'autre, un grand désir d'amplifier ces amitiés par des échanges de séjours, soit de jeunes, soit d'adultes. Le Docteur STYCZEN, chirurgien en chef de l'hôpital viendra en juin et serait heureuse de rencontrer des chirurgiens et de visiter des hôpitaux français.

Dans l'optique du développement de cette amitié, nous accueillerons en juin également les Pères CHALCARZ et STYCZEN, responsables de la Paroisse Vincent KADLUBEK et de la TRINITÉ. Ils aimeraient faire la connaissance de familles clodoaldiennes, en partageant éventuellement un repas avec elles. Les familles intéressées peuvent le faire savoir en écrivant au siège de l'Association. Ils aimeraient également aller à Lourdes et à la Salette ... Si une famille possédait une maison de campagne proche de ces lieux et pouvait les recevoir une ou deux nuits là-bas, ce serait merveilleux !

Tous les échos de ceux qui reviennent de Jedrzejow sont unanimes : Saint-Cloud est pour eux une bouffée d'oxygène et une source d'amitié sans prix ! L'Evêque nous écrit "Vos dons, non seulement nous aident à résoudre nos difficultés et nos problèmes matériels, mais ils entretiennent notre Espoir. Pour tout et à tous, MERCI".

Siège social : 69, avenue du Maréchal Foch - Saint-Cloud - 771.80.14

C.V.S. A SAINT-CLOUD A VOS POSTES

Jusqu'à présent, pour s'informer sur ce qui se passe à Saint-Cloud, ou pour faire connaître leurs activités, les habitants et associations de Saint-Cloud, avaient à leur disposition "Le Journal des Hauts-de-Seine", le bulletin municipal, le bulletin vert et, bien entendu, l'affichage. Ces moyens là existent évidemment toujours, mais l'apparition des radios locales leur donne un nouveau moyen de se faire connaître et de s'informer.

Si toutes les radios FM ne se préoccupent pas de l'information locale et de l'information associative, nous avons la chance, à Saint-Cloud, de pouvoir capter, sur 95,5 MHz, la radio CVS, dont les studios se trouvent à Versailles.

CVS (Canal Versailles Stéréo) se veut une radio "de pays" et son but est d'être "la radio de l'Ouest Parisien", comme le proclame son slogan. Dirigée par Roland FAURE, ancien directeur de l'information sur France Inter, CVS est une radio faite par des professionnels, qui donne la priorité à l'information sur les Hauts-de-Seine et donc à Saint-Cloud.

Tous les soirs de la semaine, de 19 h à 19 h 15, Sylvie JOHNSON présente le Journal des Hauts-de-Seine. Quatre sujets y sont largement abordés, un invité est accueilli pour présenter ce qu'il fait, lui, ou l'association qu'il représente ; sont évoqués également dans le journal, toute une série d'informations brèves sur ce qui se fait dans les Hauts-de-Seine.

Le matin, au cours du journal de 7 h, 3 mn sont consacrées à notre département. Au cours du journal de 8 h, 5 mn lui sont également consacrées. En radio, étant donné l'actualité nationale et internationale, ce sont de longues durées ; pensez que, sur les radios périphériques, un grand journal d'information dure à peine plus d'un quart d'heure, entrecoupé de publicités !

Cette information du matin se présente comme un "digest" des annonces passées le soir, mais elle comporte également un certain nombre de "papiers" inédits, non évoqués la veille.

Le week-end, le dimanche matin, C.V.S. diffuse, depuis le 19 février dernier, de 10 h 15 à 10 h 30, un magazine : "Contact 92" qui vient compléter, sous une forme plus souple, ce panorama de l'actualité des Hauts-de-Seine, où Saint-Cloud trouve évidemment sa place.

Les deux journalistes concernées, Sylvie JOHNSON et Pascale CLARCK, ont des contacts directs avec le Conseil Général et le Service Communication de la Mairie. Les Associations clodoaldiennes prennent l'attache de ce service qui transmet à la station les informations concernant leur activité et met sur pied avec elle telle ou telle forme d'émission : journaux, magazines, simples annonces brèves, ou "pages d'informations pratiques régionales" diffusées très régulièrement à l'antenne, à n'importe quelle heure de la journée (avant ou après flash d'informations par exemple ; et il y a des flashs toutes les heures).

Roland FAURE nous a déclaré : "Quelle que soit l'évolution que la nouvelle loi entend donner aux radios privées, C.V.S. poursuivra sa mission de radio de proximité, de services, et d'informations locales ou régionales.

Ses journalistes continueront à privilégier les contacts directs avec les auditeurs et à refléter sur l'antenne l'activité des villes qui, depuis la naissance de C.V.S., voilà près de deux ans, constitue une information radiophonique régionale exemplaire".

"Les associations doivent donc connaître et utiliser ce nouveau moyen d'information".

N'oubliez pas que les associations les plus dynamiques auront la prime, qu'il s'agit là d'un moyen d'information qu'il faut connaître, et utiliser.

Alors, à vous de juger.

ASSOCIATION RADIO-CLODOALD :

Pour toute information concernant la Commission "Ecoute Radio Régionale", s'adresser à Madame MOUNIER, 75, Boulevard de la République - Saint-Cloud - Tél. : 602.67.12



Jean-Pierre BERTRAND, animant le Journal de Midi dans le cadre d'une opération avec MONOPRIX à Saint-Cloud.

DES DATES, DES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS SAINT-CLOUD - GARCHES - VAUCRESSON

| DATES | PHARMACIENS |
|--|--|
| Dimanche 10 juin Lundi 11 juin | Monsieur PLATANIDES 51 bis, rue du Val d'Or - Saint-Cloud |
| Dimanche 17 juin | Madame SIRAT 11, avenue Joffre - Garches |
| Dimanche 24 juin | Madame ROCHICCIOLI 15, rue de Buzenval - Saint-Cloud |
| Dimanche 1 ^{er} juillet | Mademoiselle THOMAS 7, rue Dailly - Saint-Cloud |
| Dimanche 8 juillet | Monsieur TEISSIER 14, avenue de Longchamp - Saint-Cloud |
| Samedi 14 juillet Dimanche 15 juillet | Madame POULAIN/Monsieur TRAN 101, Grande rue - Garches |
| Dimanche 22 juillet | Madame CAVANNA 12, rue Athime Rué - Garches |
| Dimanche 29 juillet | Madame BLANDEAU 9, avenue du Maréchal Leclerc - Garches |
| Dimanche 5 août | Madame CHAUVIN Place du Marché - Vaucresson |
| Dimanche 12 août | Madame MICLEA 4, Parc de la Bérengère - Saint-Cloud |
| Mercredi 15 août | Madame MARECHAL 47, rue Gounod - Saint-Cloud |
| Dimanche 19 août | Madame LEYRAVAUD 71, rue de Suresnes - Garches |
| Dimanche 26 août | Madame MICHEL 33, allée des Grandes Fermes - Vaucresson |
| Dimanche 2 septembre | Madame LEYBA 93, boulevard de la République - Vaucresson |
| Dimanche 9 septembre | Madame CERVEAUX 2 ter, rue Royale - Saint-Cloud |

LES SUBVENTIONS DE L'A.N.A.H.

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) s'est fixé comme objectif de concourir à la conservation du patrimoine locatif privé en aidant par des subventions à la restauration des immeubles. Les subventions de l'A.N.A.H. sont ainsi réservées aux logements mis en Location, qu'elles soient demandées par le locataire ou le propriétaire d'un logement. Elles n'ont pas à être remboursées. Elles ne concernent pas les H.L.M.

Elles permettent :

- d'améliorer le confort des logements ou de remettre en état des immeubles dépourvus de confort, achevés avant le 1^{er} septembre 1948. Elles représentent environ 30 % du coût des travaux,

- de réaliser un diagnostic thermique.

Elles représentent :

- 1.100 F T.T.C. pour une maison individuelle,
- 1.000 F + 200 F T.T.C. par Logement pour un immeuble de 2 à 50 logements,
- 11.000 F + 50 F T.T.C. par logement pour un immeuble comportant plus de 50 logements.

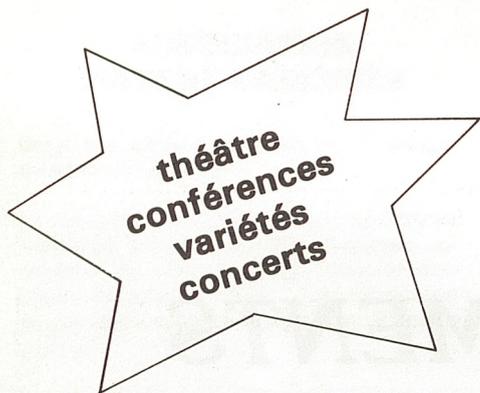
Elles sont limitées à 70 % des honoraires du diagnostiqueur,

- de réaliser des travaux destinés à économiser l'énergie dans les logements et immeubles achevés avant le 31 décembre 1975, qu'ils soient ou non pourvus du confort. La subvention est alors d'environ 40 %.

Un dossier doit obligatoirement être déposé avant le début des travaux pour permettre l'accès aux subventions.

Pour toute information, adressez-vous à la :

- Délégation de l'A.N.A.H. - Direction de l'Équipement : 167, avenue Joliot Curie 92000 NANTERRE
20^e étage Tél. : 725.95.00
Postes 56-91 - 56-92 - 57-78 - 56-17
56-43 - 56-53



**LE CENTRE CULTUREL DES
3 PIERROTS SERA FERMÉ A
PARTIR DU MERCREDI 25 JUILLET
ET RÉOUVRIRA SES PORTES LE
MERCREDI 29 AOUT 1984**

THÉÂTRE :

• **mercredi 13 à 20 h 30 :**

PLUM PARADE : joué par les élèves des maternelles et élémentaires de Saint-Cloud.

ASTERIX EN CORSE : par les élèves de 6^e et 5^e du Collège Verhaeren — présenté par les Fédérations de Parents d'Elèves PEEP - AAPE - FCPE
Entrée libre

• **samedi 16 à 14 h :**

compte rendu du séjour aux Etats-Unis de la classe d'Annie VALVERDE (Ecole mixte du Val d'Or) — Chants, Danses, Théâtre, à cette occasion.
Entrée libre.

CONCERTS :

• **dimanche 17 à 17 h 45 :**

RECITAL de GUNTHER DITTRICH, par l'Ecole de Piano Pierre FARAGGI
Oeuvres de MOZART — BRAHMS — FAURE — DEBUSSY — RAVEL
Entrée libre.

• **mardi 19 à 16 h 30 :**

Audition des classes de Madame BRIANCON - Mesdemoiselles TOUSSAINT et LAVAIL, par le Conservatoire Municipal de Musique
Entrée libre

• **jeudi 21 à 21 h :**

Dans le cadre de la journée nationale de la musique :
"ORCHESTRE DE L'ILE DE FRANCE" — grande formation
Direction Jacques MERCIER — Soliste : Michel PORTAL
Programme : "Emkahesa", de ARRACHART — "Concerto pour clarinette" de MOZART — "Symphonie N° 2" de BEETHOVEN
Organisé par "Les Concerts de Saint-Cloud"
Entrée libre

• **mardi 26 à 21 h :**

Auditions des lauréats de l'Union des Conservatoires des Hauts-de-Seine
Entrée libre



Départ des enfants de la classe d'Annie Valverde pour les Etats-Unis

AU MOIS DE JUIN

CENTRE CULTUREL DES 3 PIERROTS

PERMIS DE CONSTRUIRE

• Permis de construire délivrés du 15 mars au 14 mai 1984

| Date de l'arrêté | Adresse du chantier | Nature des travaux |
|------------------|--|--|
| 15 mars 1984 | 17, rue d'Orléans | Escalier extérieur |
| 20 mars 1984 | 39 à 41, rue de Garches | Modification de façade |
| 21 mars 1984 | Rue Tahère - accès avenue du Maréchal Foch | Aménagement de parkings et espaces verts |
| 23 mars 1984 | 67, rue Sevin Vincent | Garage |
| 27 mars 1984 | 215, boulevard de la République et boulevard Louis Loucheur | Ensemble sportif |
| 28 mars 1984 | Avenue du Palais Bureaux de la Colline | Habillage bandeau |
| 9 avril 1984 | Avenue du Maréchal Foch | Aire de livraison |
| 14 avril 1984 | 73 bis, avenue du Maréchal Foch | Extension pavillon |
| 27 avril 1984 | 48 bis, boulevard Sénard et avenue Bernard Palissy | Aménagement abris et parkings |
| 2 mai 1984 | Square Gounod | Aménagement boutique |
| 10 mai 1984 | 88, rue Henri Regnault | Terrasse non couverte |
| 14 mai 1984 | 107, rue des Tennerolles | Création de chien assis |

• Demande de permis de construire déposé en Mairie et tenue à la disposition du public conformément à la circulaire du Ministère de l'Équipement en date du 31 décembre 1976 relative à la publicité des demandes de permis de construire.

| Date de dépôt | Adresse du chantier | Nature des travaux |
|---|------------------------------|-------------------------|
| 22 mars 1984 | 107, rue des Tennerolles | Chiens assis |
| • Permis de construire déposés à partir du 2 avril 1984 | | |
| 4 avril 1984 | 14, rue Sevin Vincent | Pavillon |
| 4 avril 1984 | 14 et 16, rue Joseph Lambert | Extension pavillon |
| 4 avril 1984 | 151, avenue du Maréchal foch | Modificatif pavillon |
| 20 avril 1984 | 8, rue Pasteur | Pavillon deux logements |
| 26 avril 1984 | 108, avenue du Maréchal Foch | Véranda |
| 3 mai 1984 | 2, avenue du Général Leclerc | Pavillon |
| 12 mai 1984 | 12, Villa Pasteur | Extension pavillon |

DU NOUVEAU EN MATIERE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état, complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, les maires, dotés d'un plan d'occupation des sols approuvé avant le 12 octobre 1983, délivrent les permis de construire au nom de la commune.

Le dépôt des permis se fait uniquement à la Mairie en quatre exemplaires.

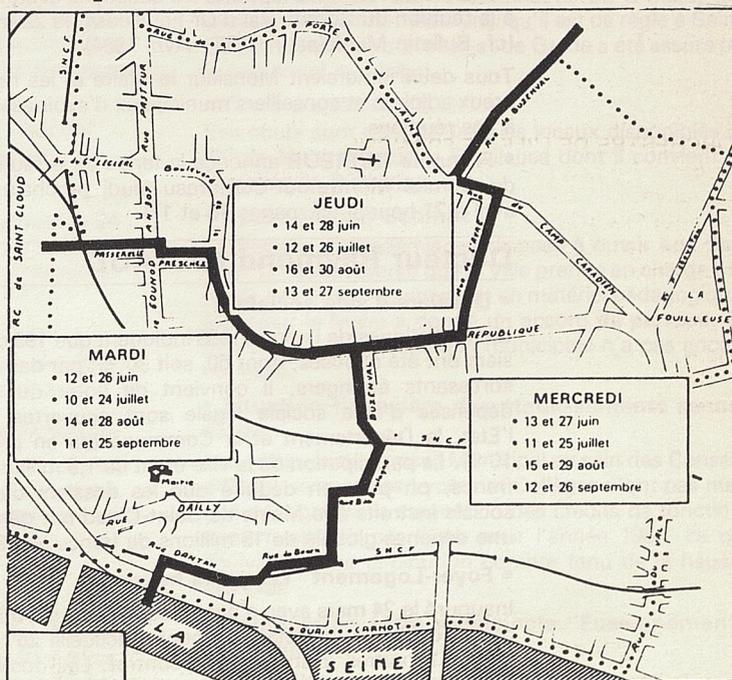
Pour faciliter une instruction rapide et efficace des dossiers déposés, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine (C.A.U.E.) reçoit gratuitement en Mairie,

• les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois, de 9h à 12h.

toutes les personnes désirant des conseils sur les projets à déposer avant instruction officielle.

Jacques JONKA
Maire-Adjoint Chargé de l'Urbanisme

vos prochains ramassages d'encombrants



les travaux du Conseil Municipal

Séance du 19 avril 1984

Communications du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués sur les problèmes de politique municipale et leurs activités

Jean-Pierre FOURCADE

• Contrat Etat-Région

La Région Ile-de-France a signé avec l'Etat un contrat de Plan pour les cinq années à venir.

Deux importantes opérations intéressent Saint-Cloud :

- l'aménagement de la tête de pont de Suresnes, au bas du Bd Sellier,
- l'amélioration de la desserte ferroviaire de la Défense par la ligne Puteaux/Issy-Plaine.

René BASSINET

Donne la parole aux délégués de quartiers :

• Tony MAROSELLI rend compte de la réunion du Comité du Centre, le 8 mars (cf. Bulletin Municipal n° 180 - Avril 1984),

• Albert LEYMARIE rapporte les questions évoquées à la réunion du Comité Val d'Or-Fouilleuse, le 22 mars (cf. Bulletin Municipal n° 180 - Avril 1984).

Tous deux remercient Monsieur le Maire et les nombreux adjoints et conseillers municipaux d'avoir assisté à ces réunions.

• François RUMEUR annonce la tenue de la réunion du Comité Montretout-Coutureau jeudi prochain 26 avril à 21 heures (cf. pages 16 et 17).

Docteur Raymond ARNAUD

• Dossiers d'aide sociale

Les statistiques de l'année 1983 indiquent que 199 dossiers ont été déposés, dont 60, soit 30 %, par des ressortissants étrangers. Il convient de noter que les dépenses d'aide sociale légale sont couvertes par l'Etat, le Département et la Commune qui en prend 10 %. La participation de la ville étant de 1,5 million de francs, on peut en déduire que les dossiers d'aide sociale instruits à la Mairie de Saint-Cloud ont généré une dépense globale de 15 millions de francs en 1983.

• Foyer-Logement "Les jours heureux"

Inauguré le 24 mars avec d'autres équipements publics de la Fouilleuse, cet établissement a accueilli 25 résidents, 10 autres ayant signé le contrat. Les dossiers d'aide personnalisée au logement sont établis sur place

par des inspecteurs de la C.A.F. A la suite de l'intervention du Maire, le Bureau du Conseil Général vient de décider la passation d'une convention avec l'A.R.E.P.A., organisme gestionnaire.

• **Le repas de l'amitié** : fixé au samedi 19 mai au restaurant municipal du Centre.



Jean-Pierre et Odile FOURCADE se sont rendus à la Maison de Cure Médicale Pasteur, au pavillon Laval et à la Maison du Parc pour une visite toujours très appréciée par les pensionnaires. Ils devaient ensuite rejoindre, accompagnés de plusieurs membres du Conseil Municipal, les personnes âgées, invitées au traditionnel repas de l'Amitié (cf. en direct de la Mairie).

Jacques JONKA

• Urbanisme - permis de construire

Pour permettre aux constructeurs éventuels de mieux connaître la procédure à suivre en matière d'urbanisme, un architecte-conseil assurera une permanence en Mairie, les 1^{er} et 2^e mardis de chaque mois (cf. page 43).

• Rénovation - Z.A.C. centre-ville

Le commerçant de fruits et légumes vient d'obtenir le permis de construire pour s'installer au Centre.

La commission extra municipale "Urbanisme" : fixée au 22 mai au sujet de la Z.A.C. Centre.

Elie-Pierre ROCHICCIOLI

• Colonies de vacances de printemps

Très bons séjours à Tamié et à Saint-Brévin où le très beau temps a permis la pratique de la voile - et où une activité d'initiation à l'informatique a été lancée grâce à l'aide du Club Microtel.

• Centre de loisirs - Vacances de printemps

Une forte progression des journées/enfants a été constatée (1.135 soit 1/3 de plus qu'en 1983). Les garderies organisées matin et soir sont appréciées des familles.

• Trapèze des haras de Jardy (Vaucresson)

Le terrain de sport intercommunal devrait être utilisable à l'automne 1984.

• Fête du sport (19 au 27 mai)

La C.E.M. "Jeunesse-Sports et Loisirs" a poursuivi, avec les associations participantes, la préparation des manifestations, notamment "les 5 et 10 Km de Saint-Cloud", l'épreuve cycliste du Parc et surtout les jeux interquartiers qui clôturent la Fête du Sport le Dimanche 27 mai au Carré Saint-Jean.

• Ensemble sportif des tourneroches

Le Conseil d'Administration a approuvé les comptes d'exploitation de l'année 1983 qui font apparaître un résultat positif de 151 000 francs, malgré une stabilisation de la subvention communale.

Ce bon résultat est dû :

- d'une part, aux économies réalisées suite à l'installation de la pompe à chaleur,
- d'autre part, à l'excellente gestion du Directeur et au dévouement de l'ensemble du personnel qu'il convient de féliciter.

Il y a lieu de noter que le maître-nageur-sauveteur supplémentaire recruté au 1^{er}/10/1983 permet l'accueil à la piscine de tous les élèves de Saint-Cloud de la maternelle au cours élémentaire 2.

La piscine a reçu, en 1983, 96.000 personnes, adultes et enfants.

Nicole FAUQUENOT

• Accès au parc

Les passages sous les voies ferrées ont été posés. L'entreprise réalise actuellement les allées d'accès, non sans difficultés, le sol contenant des canalisations non répertoriées.

La plaque du monument Leclerc - qui avait "disparu" - a été retrouvée et sera prochainement replacée.

• Travaux de voirie 1984

La réfection de la rue Ferdinand Chartier débute le 24 avril, les travaux de la rue Joseph Leguay, de l'avenue Duval le Camus et de l'avenue des Vignes commenceront début juin.

• Rue de Montretout

La partie en impasse a été fermée par une barrière. L'accès en sera réservé aux services de sécurité.

• Rupture de canalisation place Charles de Gaulle

D'importants travaux ont été réalisés, face à la Mairie, à la suite de la rupture de la canalisation de la bouche à incendie. Les réseaux d'égouts et d'alimentation en eau potable ont également été réparés.

• Lutte contre le bruit

Mademoiselle MIOLLE, clodoaldienne, présidente du Comité National contre le bruit, a entrepris des démarches pour que les hélicoptères respectent les itinéraires qui leur sont fixés et ne survolent donc plus Saint-Cloud.

• Commission extra-municipale "Urbanisme - Qualité de la vie"

Claude de Peyron, rapporteur, rend compte de la réunion du 15 mars qui avait deux objets :

- le stationnement payant : les appareils "parcmètres" et "horodatrices" sont de 3 sortes, selon la durée maximum programmable :
- courte durée (1 h 30) dans les secteurs commerciaux,
- moyenne durée (4 h) à proximité des administrations et établissements hospitaliers,
- longue durée (9 h) correspondant aux "parkings de dissuasion."

La municipalité a fixé les règles suivantes en ce qui concerne le stationnement du samedi :

| Catégories de stationnement selon la durée programmable sur les appareils | Stationnement le samedi | |
|---|-------------------------|------------|
| | Matin | après-midi |
| Courte durée (1 h 30) | Payant | Gratuit |
| Moyenne durée (4 h) | Payant | Gratuit |
| Moyenne durée - près des Ets hospitaliers | Payant | Payant |
| Longue durée (9 h) | Gratuit | Gratuit |

• Le Clodoald

Le bilan des premiers mois de fonctionnement témoigne de l'importance de la demande scolaire, mais du faible nombre d'usagers dans la journée.

Des propositions ont été faites pour améliorer le service, mais il convient de se limiter à l'enveloppe budgétaire fixée pour 1984.

Des études ont été demandées à la R.A.T.P. et à la C.G.E.A. Elles donneront lieu à un large débat et, le cas échéant, déboucheront sur une décision du Conseil de modifier le système de transport urbain à la rentrée scolaire 84/85.

Joel LEFORT des YLOUSES

• Restaurants scolaires

La facturation des cantines est informatisée. Les parents reçoivent une facture à domicile, deux fois par trimestre. Le paiement s'effectue en Mairie à terme échu.

• Service minimum en cas de grève

Lors de la grève des fonctionnaires du 8 mars, une seule école était fermée. Ainsi qu'il est de règle à Saint-Cloud, un service d'accueil et de Garde a été assuré par le personnel municipal.

• Cours d'arabe de l'A.S.T.I.

Ces cours sont donnés dans les locaux disponibles de l'Ecole Maternelle de la Fouilleuse dont il convient de remercier la Directrice.

• Lycée Florent Schmitt

Le Recteur d'Académie est disposé à ouvrir une Section "G" sous réserve que la Ville prenne en charge une partie des frais d'équipement en matériel pédagogique. Monsieur le Maire a donné un accord de principe. Le montant de la participation municipale n'a pas encore été fixé.

• Situation financière des établissements secondaires

Les délégués du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Etablissement des Lycées et Collèges n'ont pas manqué de regretter la stagnation des crédits de fonctionnement alloués par l'Etat pour l'année 1984, ce qui équivaut à une diminution compte tenu de la hausse des prix.

• Commission extra municipale "Enseignement" du 20 mars

Gisèle SIX, rapporteur, rend compte de cette réunion qui avait deux objets :

Françoise OLIVIER

• Informatisation du service Logement

Françoise OLIVIER a visité le service logement d'Issy-les-Moulineaux dont le fichier est informatisé, permettant une meilleure connaissance du parc de logements sociaux et de la situation des demandes.

Mireille WORBE

• Centre culturel des 3 Pierrots

La centaine de séances du mois de mars a attiré environ 13.000 personnes.

Il y a lieu de remarquer que les pièces de théâtre jouées à Saint-Cloud récemment ont été reprises ensuite par des salles parisiennes, ce qui témoigne de leur qualité.

Jean-François PAILLARD a dirigé un stage de chefs d'orchestres, durant les vacances de printemps, au centre culturel.

• Salon des artistes clodoaldiens

Remise des prix aux lauréats, 7 mai en Mairie.

• Commission extra municipale "Affaires Culturelles"

Yves ARCACHE, rapporteur, rend compte de la réunion du 21 mars. A l'ordre du jour, des grandes questions :

— le Centre Culturel des 3 Pierrots (programme, améliorations techniques, publicité, ...),

— le Festival d'Automne 1984, qui se déroulera du 21 au 30 septembre, sous le chapiteau des Tréteaux de France, dans le Parc de Saint-Cloud. Mme WORBE prend les contacts pour dresser le programme autour de "Roméo et Juliette", pièce créée à Saint-Cloud par Jean DANET.

(cf. compte rendu page 22).

Edmond VOIZARD

• Plan d'équipement collectif

En ce qui concerne les bâtiments communaux et scolaires, les études sont en cours pour :

— la restructuration du groupe scolaire de Montretout (délibérations 3 et 4),

— l'extension du restaurant scolaire du Val d'Or,

— la mise hors d'eau du bâtiment principal de la propriété communale 60, rue Gounod.

Michel GUAY

• Jumelage

Michel GUAY a représenté la ville de Saint-Cloud au traditionnel "Bal de la Reine" à Windsor-Maidenhead.

Le Comité de Jumelage, réuni le 16 avril, a mis au point les manifestations à venir et jeté les bases d'échanges avec les villes jumelées.

Les comités de Bad Godesberg, Maidenhead et Saint-Cloud sont favorables à un jumelage avec une ville du tiers-monde, ce dont se réjouit Marc BECHET qui avait émis cette idée il y a quelques mois.

• Fête des antiquités

La première "Fête des Antiquités et des Provinces Françaises" se tiendra du 14 au 24 juin dans le Parc de Saint-Cloud.



Des centaines d'exposants, des stands associatifs et "maisons régionales" animeront bientôt les allées du Bas Parc.

Pierre BRAILLARD

• Télétel

La "Téléboutique" ouverte par les P.T.T. 42, rue Gounod, délivre désormais les appareils "Minitel".

Les informations communales seront diffusées aussitôt que la ville aura reçu l'homologation du Ministère.

Jérôme YEATMAN

• Bureau de l'emploi

Le bureau municipal de l'emploi est désormais jumelé avec le service de l'enseignement. Il fonctionne, dans de meilleures conditions, dans le bureau situé au rez-de-chaussée de la Mairie.

• Union des cadres en recherche d'activité (U.C.R.A.)

Cette association, aidée par la Ville, dispose d'un local place du Pas. Elle organise un stage de création d'entreprise, avec l'aide financière du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a signé cinq arrêtés concernant :

— l'exercice du droit de préemption de la Ville sur le Stade E. Fouret, mis en vente par la Société Hachette, qui a fait au Maire une contre-proposition actuellement à l'étude,

— le contrat avec les Tréteaux de France pour la pièce "La Mégère apprivoisée",

— la fixation du loyer pour un logement loué à un employé communal,

— le contrat avec "G.T.S. services" pour la gestion informatisée de la liste électorale,

— le contrat d'entretien du monte-charge de la cuisine du restaurant scolaire de Montretout.

Délibérations

Séance du 19 Avril

Les délibérations soumises au vote du Conseil Municipal ont été présentées aux deux commissions permanentes, lundi 16 avril.

Les rapporteurs généraux, Philippe-Louis MIGEOT, pour la Commission des Travaux et Jean-Paul MORFOISSE, pour la Commission des Finances et du Plan, présentent, pour chaque délibération, les avis émis au cours de ces réunions de travail préparatoires à la session plénière du Conseil Municipal.

C'est donc sur AVIS FAVORABLE des deux commissions que le Conseil Municipal adopte l'ensemble des délibérations suivantes :

Rénovation urbaine du centre-ville

1 Immeubles à restaurer

Sur rapport de Jacques JONKA, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de la Rénovation, le Conseil Municipal approuve la modification de la liste des immeubles à démolir et à restaurer.

Cette modification a pour objet de conserver des immeubles initialement classés "à démolir", qui figureront sur la liste des opérations de restauration. Il est demandé au Commissaire de la République d'entériner, par arrêté, ces nouvelles dispositions et d'approuver, pour chaque immeuble à restaurer, le programme des travaux et leur délai d'exécution.

Les immeubles concernés sont :

- 21, 23/25, rue du Docteur Desfossez,
- 58, 60, 64, 70, rue Royale,
- 11/11 bis, rue du Docteur Desfossez (pour partie),
- 37, rue d'Orléans et 27/29, rue Royale (partie arrière).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Urbanisme

2 Transfert de compétences de l'État aux communes

La loi du 22 juillet 1983 transfère de l'État aux Communes la responsabilité en matière d'urbanisme.

Le Maire, depuis le 1^{er} avril 1984, délivre les autorisations d'occupation du sol, dont en particulier, les permis de construire.

Afin de permettre aux services municipaux de se structurer pour instruire les dossiers, le Conseil Municipal autorise le Maire à passer une convention avec l'État, aux termes de laquelle les services de la Direction Départementale de l'Équipement apporteront durant une année, leur concours gratuit pour étudier les dossiers d'occupation du sol soumis à la signature du Maire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Travaux et marchés publics

3 Groupe scolaire de Montretout

4 Ce groupe scolaire, le plus ancien de Saint-Cloud, est également le plus important puisqu'il comporte 18 classes élémentaires et 10 classes maternelles.

Sa restructuration complète figure au programme du 3^e Plan d'Équipement Collectif.

Edmond VOIZARD, Maire-Adjoint chargé des Travaux, en présente l'esquisse au Conseil Municipal qui décide :

- d'adopter le programme général de restructuration du groupe scolaire,
- d'en confier l'étude et la réalisation à Y. BOËSSÉ, architecte D.E.S.A.,
- de réaliser dès cette année la première phase qui consiste en l'extension du restaurant scolaire, rendue nécessaire et urgente par le grand nombre d'élèves inscrits à la cantine.

5 Ces décisions sont prises à l'unanimité.

Construction d'une nouvelle bibliothèque municipale

Mireille WORBE, Maire-Adjoint chargé des Affaires culturelles, rappelle que les locaux actuels de la bibliothèque sont notoirement insuffisants et inadaptés. La construction d'une nouvelle bibliothèque a donc été inscrite au programme du 3^e Plan d'Équipement Collectif.

Après avoir visité de nombreuses bibliothèques de construction récente et rencontré plusieurs spécialistes, elle soumet au Conseil Municipal une délibération qui a pour objet :

- de décider la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale,
- de l'implanter sur une partie de la propriété municipale "Brunet", 60, rue Gounod,
- d'adopter le programme-type proposé, pour les villes de 25.000 habitants, par le Ministère de la Culture - Direction du Livre et de la Lecture publique,
- de lancer un concours restreint auprès des architectes ayant déjà réalisé une bibliothèque,
- de désigner un jury de concours présidé par le Maire et composé de 16 personnes, dont 5 maires-adjoints et 5 architectes,
- de solliciter les subventions de l'État, de la Région et du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibérations

Séance du 19 Avril

6 Travaux de voirie

Sur proposition de Nicole FAUQUENOT, Maire-Adjoint chargé de la Qualité de la Vie, le Conseil Municipal approuve le programme de remise en état des rues et trottoirs et sollicite, pour le réaliser, les subventions du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Ce programme comporte une opération dans chacun des 5 quartiers de la Ville. Il sera réalisé au fur et à mesure de l'attribution des subventions :

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| • avenue Romand | 1 trottoir |
| • rue du Docteur Desfossez | réfection complète |
| • rue Michel Salles | réfection complète |
| • rue de Buzenval | réfection complète |
| • rue des Tennerolles | 1 trottoir. |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 Fourniture de carburants et combustibles

Les rabais obtenus lors de l'appel d'offres de 1980 sont aujourd'hui insuffisants compte tenu de l'évolution du marché. Il est donc décidé de lancer un nouvel appel à la concurrence pour une période d'un an, éventuellement reconductible à deux reprises.

Affaires scolaires

8 Rentrée scolaire 84/85 : ouverture de classes

L'Inspecteur d'Académie, compte tenu des prévisions d'effectifs, envisage deux ouvertures de classes à Saint-Cloud à la prochaine rentrée :

- 1 classe maternelle à la Fouilleuse (annexe de l'école du Val d'Or),
- 1 classe élémentaire à Montretout.

La première mesure ne présente aucune difficulté, les locaux de l'école de la Fouilleuse permettant la création d'une nouvelle classe. Le Conseil Municipal émet donc un avis favorable à l'ouverture projetée.

Par contre, le projet d'ouverture d'une classe élémentaire à l'école mixte de Montretout pose problème : les locaux sont déjà saturés.

La C.E.M. de l'Enseignement a donc étudié un projet de modification de la carte scolaire destinée à alléger le secteur de Montretout.

Sur proposition de Joël LEFORT des YLOUSES et après exposé de Gisèle SIX, rapporteur de la C.E.M., le Conseil Municipal émet l'avis suivant pour la rentrée scolaire 1984/1985 :

- maintien de la situation actuelle en ce qui concerne l'enseignement élémentaire : les prévisions d'effectifs permettent de maintenir le nombre de classes dans chaque école,
- au cas où une création de classe s'avérerait nécessaire, l'ouverture s'effectuerait au CENTRE (dont les locaux le permettent) et non à Montretout (dont les locaux sont saturés).

Après plusieurs interventions, de Jean François THERY et Marc BECHET, notamment, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9 Fonds départemental scolaire 1983/1984

La somme de 39,00 F par élève allouée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine sera mise à la disposition des directrices et directeurs d'écoles publiques maternelles et élémentaires pour l'achat de livres et fournitures scolaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires financières - Tarifs

Garantie communale

- 10 Une garantie d'emprunt complémentaire de 38.122 F - s'ajoutant à l'emprunt de 2.740.000 F déjà garanti - est accordée à la S.A. d'H.L.M. "Le Logement Français" pour la construction de 8 logements P.L.A dans l'immeuble à construire 30/32, rue Royale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 Additif au tarif des colonies de vacances

La participation demandée à la ville de Meudon pour l'admission de 30 enfants en colonie de vacances à Tamié au mois d'août 1984 est fixée à 120,00 F par jour et par enfant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibérations

Séance du 19 Avril

12 Centre culturel des Trois Pierrots

Le tarif de location des salles du Centre culturel est majoré de 4,25 % à compter du 29 août 1984 (réouverture du Centre après fermeture annuelle).

Trois barèmes de location hors-taxes sont fixés, selon la catégorie d'utilisateurs :

Barème 1 : associations agréées par la Ville,

Barème 2 : associations non agréées et sociétés de Saint-Cloud,

Barème 3 : associations ou sociétés étrangères à Saint-Cloud.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13 Fête de septembre

Les droits de place imposés aux industriels forains s'installant dans le Parc de Saint-Cloud pour la Fête de Septembre seront uniformément majorés de 4,25 % par rapport à ceux fixés pour la fête de 1983.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14 Régies municipales

Les règles de fonctionnement de la régie de recettes de la crèche municipale sont modifiées après avis du Trésorier Principal de Saint-Cloud.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Personnel communal

15 Prime unique et exceptionnelle aux fonctionnaires communaux

Les dispositions du décret du 15 mars 1984 accordant aux agents de l'Etat une prime de 500 F seront appliquées à l'ensemble des fonctionnaires de la ville de Saint-Cloud quel qu'en soit le statut (titulaires, stagiaires, auxiliaires ou contractuels ...).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16 Prime de technicité aux techniciens communaux

Les techniciens chargés d'élaborer et de surveiller l'exécution des projets communaux bénéficient d'une prime annuelle par répartition d'une somme globale égale à 1,42 % du volume des travaux.

Cette prime ne peut excéder, pour chaque bénéficiaire, un montant égal à 30 % du salaire annuel moyen de son grade.

Compte tenu de la diminution importante des investissements communaux, et afin de garantir aux bénéficiaires un maintien de leurs droits, le Conseil Municipal fixe un seuil minimum égal à 25 % du salaire annuel moyen.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17 Octroi d'une prime exceptionnelle

Le directeur de l'ensemble sportif des Tourneroches bénéficiera d'une prime exceptionnelle en compensation de travaux supplémentaires importants qu'il a été amené à effectuer à la suite de circonstances imprévues.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Organisation du Conseil Municipal

18 Renforcement de Commissions Municipales

Sur proposition de Monsieur le Maire, des membres supplémentaires sont désignés pour renforcer trois commissions de travail intenses au Conseil Municipal, en raison de la fréquence de leurs réunions et de l'importance des tâches confiées aux conseillers municipaux qui en font partie.

Sont élus au scrutin secret (3 abstentions)

• au sein de la Commission du Logement :

Jacqueline BERTHET

Jocelyne DESANGES

Cette commission comprendra dorénavant 8 membres, dont Françoise OLIVIER, Maire-Adjoint, Présidente.

• au sein du Comité du Jumelage :

Jocelyne DESANGES.

Cette commission comprendra dorénavant 7 membres dont Michel GUAY, Conseiller Municipal Délégué, Président.

• au sein du Bureau des Adjudications :

• Jean-Paul MORFOISSE (en qualité de Rapporteur Général de la Commission des Finances et du Plan).

Cette commission comprendra dorénavant 7 membres, dont le Maire-Adjoint chargé des finances et, selon l'objet de l'adjudication, le Maire-Adjoint compétent qui en assure la présidence.

Autres questions

19 Avis sur le régime des taxis

Confirmant l'avis qu'il avait émis, sur le même objet, le 29 novembre 1979, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE à l'uniformisation du régime des Taxis dans le Département des Hauts-de-Seine. Cette uniformisation passe par l'extension aux 9 communes issues de l'ancienne Seine-et-Oise du régime des "TAXIS PARISIENS" auquel seraient ainsi rattachés les "TAXIS COMMUNAUX".

Délibérations

Séance du 19 Avril

Toutefois, le Conseil Municipal souligne que cette uniformisation ne peut se concevoir que si elle s'applique à l'ensemble des communes concernées, et après concertation avec les intéressés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, moins l'abstention de Nicole FAUQUENOT.

QUESTIONS DIVERSES

Marc BECHET interroge Monsieur le Maire sur :

- l'abandon de la collecte des vieux papiers, qu'il regrette,
- la possibilité d'étendre à d'autres bâtiments communaux l'expérience de POMPE A CHALEUR dont l'installation à la piscine permet de substantielles économies d'énergie,
- l'exercice du droit de préemption. Dans quel cas le Maire l'utilise-t-il ?
- où en est le projet d'extension d'Interpol ?
- quelle incidence financière aura l'extension des services municipaux dans l'immeuble de la place de Silly ?

Jean-Pierre FOURCADE répond point par point :

- la collecte de vieux papiers était trop onéreuse pour un maigre résultat et beaucoup de problèmes de propreté autour des conteneurs,
- une étude d'installation de nouvelles "pompes à chaleur" peut effectivement être lancée,
- le Maire n'exerce le droit de préemption que si la propriété a un intérêt public ou est située à proximité d'un équipement communal,
- l'extension d'Interpol est bloquée dans l'attente de décision des instances internationales qui dirigent cet organisme,
- l'agrandissement des locaux de la place de Silly réservés aux services municipaux fera l'objet le cas échéant, d'une inscription complémentaire au Budget supplémentaire 1984.

Edmond VOIZARD rappelle que des cérémonies vont marquer la Journée de la Déportation et l'Anniversaire de la Victoire de 1945.

Elles se dérouleront à Saint-Cloud, mais aussi à Suresnes, Nanterre et Paris.

Monsieur le Maire insiste pour que les Conseillers Municipaux et la population soient présents aux cérémonies organisées à Saint-Cloud le dimanche 29 avril et le mardi 8 mai.

Il rappelle par ailleurs les dates de diverses autres manifestations des mois d'avril et mai.

**GRANDE
PREMIERE**

SAINT-CLOUD PARTICIPE CETTE ANNÉE AU CONCOURS DES VILLES ET MAISONS FLEURIES

Vous aimez vous aussi, fleurir vos fenêtres, balcons, jardins, murs pour offrir à la vue de vos concitoyens un cadre plus agréable. Vous souhaitez que votre exemple soit suivi et à cette fin, vous ne serez pas indifférents à confronter vos réalisations à celles de vos voisins et amis.

Vous pourrez le faire en participant au Concours des Maisons Fleuries qui comporte huit catégories :

- Maison avec jardin très visible de la rue,
- Décor floral installé sur la voie publique,
- Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue,
- Fenêtres ou murs,
- Immeubles collectifs, notamment H.L.M., comportant au moins huit appartements fleuris,
- Hôtels, restaurants ou cafés avec ou sans jardin (seul le fleurissement des façades et des abords très visibles de la voie publique seront pris en considération),
- Etablissements industriels ou commerciaux,
- Immeubles collectifs avec jardin très visible de la rue.

Une première sélection est effectuée au plan communal.

De nombreux prix offerts par le Conseil Général des Hauts-de-Seine récompensent les lauréats au stade départemental. Les plus méritants sont sélectionnés pour concourir au plan national.

Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir s'adresser le plus rapidement possible à la Mairie où tous renseignements utiles leurs seront donnés sur le règlement de ce concours.

Jean-Pierre FOURCADE

état-civil

Du 7 mars au 23 mai 1984

NAISSANCES

Maxime LABICHE - Julien LOYAU - Sandrine ANDREI - Véronique DE CASTRO - Mailys RIERA - Sandra GARCIA - Ludovic de CARVALHO - Caroline ROBIN - Olivier CARPENTIER - Emmanuel FARCY - Sylvain HEBER-SUFFRIN - Frédéric BOCHEUX - Marie MAHÉ - Olivier JAGET - Caroline NACHEF (1^{ère} Jumelle) - Marianne NACHEF (2^e Jumelle) - Anouar FATHALLAH - Raphaëlle ANGLES d'AURIAC - Romain RAYNARD - Laurence OUEDRAOGO - Alexandrine FAYET - Elise JIMENEZ RODRIGUEZ - Luisa PINTO - India MARON - Mathilde CHENEL - Alexandre SAKOWITSCH - Matthieu MAES - Dorothee CASSAR - Valentine MARQUET - Lucie BOUILLERET - Laure-Esther ELBAZ - Julien de PABLOS - Mélanie BUISSON - Pauline BOHBOT - Xavier LEMAIRE - Alexandre CONCHON - Arnaud DIGUET - Ludovic NUGERON - Guillaume ROYER - Grégoire JARNOUËN de VILLARTAY - Aude ARRECGROS - Charles BOREAU de ROINCÉ - Anne-Sophie DELILLE - Thomas LEGUAY - Jérémy CAQUELIN - Gian LAZZARI - Nathalie NICOLLON des ABBAYES - Edouard GAUDICHON - Julia BENATIER - Benjamin ARNAUD - Jonathan ANGEL - Grégoire de PINS - Maxime DONON - Charlotte DELAUNAY - Stéphanie CARRET - Charles-Edouard MEUNIER - Quentin LAFERTÉ - Jacques ABRAM - Mathieu KASSIOTOU - Guillaume PRÉFOL - Alberto DORONZO - Thomas FAUCOEUR - Quentin JOSSE - Christopher FOURNIER - Joanna COLE - François PARIZOT - Marie BOUCLY - Géraldine HOCSMAN - Emilie PREVOST - Guillaume PERRIN de BRICHAMBAUT - Nathalie BATKIEWICZ - Antony TOUPIN - Stéphane JANNAUD - Vincent AUBRUCHET - Lucie MORIGNY

MARIAGES

Gérard DELEMME & Freda WATSON - Olivier VAN PETEGHEM & Sylvie BOUTEILLE - Philippe COLSY & Véronique FOUGERES - Jean-Marie BANQUET & Jocelyne SIMIO - Xavier GIRERD & Nicole BOUCLY - Jean-Michel BUTON & Jocelyne DESCHAMPS - Pascal DELAS & Valérie CHAUVEL - Daniel FURIGA & Ghislaine FROGER - Georges DELETTREZ & Chirstiane BIAGGI - Denis DETUNCQ & Chantal BONNAFOUS - Jean-Bernard PONCHEL & Christiane BIAGGI - Denis DETUNCQ & Chantal BONNAFOUS - Jean-Bernard PONCHEL & Christiane PERRET - Marcel CORBISIER & Odette BRU - Per MATTSON & Zohreh SALEHI - Jean CHESNAIS & Nicolette TOUSSAINT - Serge PASCAULT & Martine GUILLOT - Antonio DE LA HERA DIEZ GARDNER & Jeanne DOISNEAU - Philippe AUBRY & Florence BERGH - Gérard GRUNIG & Maria de la Esperanza BINIMELIS VIDAL - Gabriel CHARLES & Jacqueline CLÉMENTEL - Antonio CALDAS FRANCO & Ana DA CONCEICAO E SILVA - Patrick DELANSAY & Véronique LAMOUR - Jean-Bernard PONCHEL & Christiane PERRET - Marcel CORBISIER & Odette BRU.

DÉCÈS

Maria GRETER vve GUYOT - Yves PATUREAU - Margaret JAMES ép. LEOTE - Amand BARACHIN - Messod ASSOULINE - Emile DELSOL - Luis LIMA - Jeanne MOREAU vve CARIDROIT - Joséphine WITH ép. TALOU - Michel TONETTI - Eugénie DOUCET vve BERTHELOT - Jean-Louis TRUCHE-TET - Emile SELTZER - Marie BOUCHET vve GESZTESI - Louise DEVILLARD - Albertine LUMEAU vve LE GALL - Andrée HUCHET - Maurice BRAUGE - Nellie WALKER vve JEFFORD - Jean Malfétani - Yvonne WEISS - Rosalie HAMON vve COQUELET - Deticia AURIOL vve CHARLES - Marceau COURET - Thérèse DURAND vve TRIOLI - Georgette CRINER - Daniel BOUDOUX - Renée CLAIRET ép. CHAMPEIX - Pierre MAS - Valmont ROUQUETTE - Raymond CHAMP - Antonia REYNAUD vve VANDEWALLE - Marie LONDEIX vve STEINEGGER - Louis BRZICKY - Germaine DÉTRY vve FOURNIER - Gabriel LÉCUVIER - Georgette DANHIEUX ép. TAGLIAFERRI - Denise TURBEAU vve GARNIER - Dominique DROUET - Max GEIGER - Albert LECONTE - Gaston DARMON - Yvonne CAZEL vve GEFFROY - Godefroy BÉDIER - Max GINO.

le carnet du bulletin

CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE AVEC BARRETTE GUERRE 1939-1945

Par arrêté du Ministre de la Défense en date du 31 janvier 1984

- M. Armand de BEJARRY né à Saint-Cloud

MÉDAILLE DE BRONZE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Par arrêté du Ministre délégué au Temps Libre, à la Jeunesse et aux Sports en date du 1^{er} janvier 1984

- M. Yves CLAUDE
3, rue Pasteur - Saint-Cloud
- M. Jean-Pierre DI PEDE
8, rue Michel Salles Saint-Cloud
- Mme Louise NORMAND
9, rue Dailly - Saint-Cloud

MÉDAILLE DE BRONZE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Par arrêté du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Industrie et de la Recherche des P.T.T. en date du 18 janvier 1984

- M. Jacques MOLLIER
préposé chef à Saint-Cloud Principal
1, rue Pierre Midrin à Sèvres

Le Clodoald

restaurant franco-marocain

SES SPÉCIALITÉS

Couscous - Tajines

DÉJEUNERS - DINER - MENU & CARTE

Fermé le dimanche

43, rue Royale 771.38.69 - 602.37.17

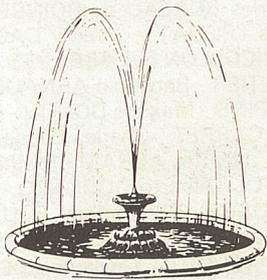
La Lunetterie

LUNETTES OR et ÉCAILLE
SUR MESURES



Produits d'entretien pour lentilles
Maquillage spécial yeux sensibles
et lentilles de contact

9, rue Dailly 602.03.49



la grande gerbe

grill · restaurant · salon de thé
parc de saint-cloud

tél. : 602.24.20 - 602.27.41

Ouvert tous les jours

Accueil réservé - COCKTAILS - BANQUETS - LUNCHS

**Vous propose
deux nouvelles formules :**

➔ **1^{er} MENU A 120 F TTC**

Buffet géant de hors d'œuvres
à volonté

Au choix : 6 plats cuisinés
4 grillades

Fromage - Dessert - Vin compris

➔ **2^e MENU A 70 F TTC**

Buffet à volonté

Fromage et dessert



602.14.12

LE SQUASH-CLUB DE SAINT-CLOUD
VOUS OFFRE :

6 courts climatisés

2 saunas - 2 solariums

bar - restaurant - boutique

aérobic - gymnastique - musculation

Bureaux de la Colline - Saint-Cloud

françoise
ROUZEVAL

l'espace canin



Sur
rendez-vous

Toilettage
en tous genres
Bains - Tonte

Vente d'accessoires
pour chiens et chats
Vente de chiots sur commande

5, rue de l'Eglise - 602.48.76



LE CRÉDIT MUTUEL
VOUS PRÊTE

☎ 602.43.40

15, rue d'Orléans

FLEURISTE

Yves Martin

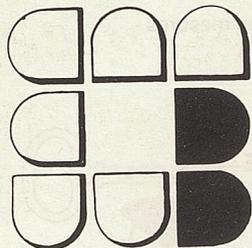
Yves Martin

2, rue Dailly - 602.03.95

*Livraisons assurées par nos soins
ainsi que tous travaux
pour réceptions, mariages, deuils, jardins et terrasses.*

magasin ouvert

7 jours sur 7 de 8 h 30 à 20 h 30



PEINTURE
DÉCORATION
RAVALEMENTS
REVÊTEMENTS MURAUX
REVÊTEMENTS DE SOLS

BALAC s. a.

138, rue Tahère

92 SAINT-CLOUD

771 83.42 - 771 82.84

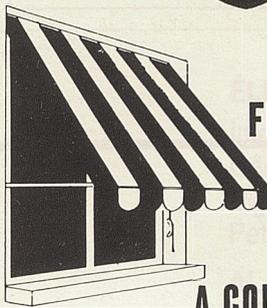
Votre chaudière a plus de dix ans?
comme votre voiture, elle s'est usée elle
consomme plus, elle peut vous lâcher
brutalement.

Pensez à la remplacer - Les nouveaux modèles
vous feront faire des économies (30 % avec les
chaudières à gaz à condensation)

**ENTREPRISE CIRASSE
CHAUFFAGE**

602.41.49

Concessionnaire



STORES

FERMETURES

ISOLATION

**CHAUDIÈRE
A CONDENSATION**

POMPES A CHALEUR

VÉRANDA

- Banne
- Projection à l'italienne
- Persienne. Jalousie
- Volet roulant
- Porte de garage

- Survitrage
- Double vitrage
- Joints de cafeutrement

- Gaz
- Fuel
- Mixte électricité

Diagnostic thermique gratuit

G.A.I.F.

2, rue Sevin-Vincent
92210 Saint-Cloud



771.10.81

AU CHIEN CLODOALD

Salon de toilettage

Accessoires pour chiens

Toilettes soignées

18, avenue Bernard-Palissy,
92210 SAINT-CLOUD ☎ 771.33.93

8 h 30 - 13 h 14 h - 19 h

COUVERTURE
PLOMBERIE



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Entreprise **CIRASSE**

72, rue Royale
à Saint-Cloud depuis 1830

☎ 602.41.49



POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

15, rue de l'Eglise

92210 SAINT-CLOUD - Tél. 602 03.97
602 86.95

Permanence : dimanches et jours fériés
de 9 h à 12 h

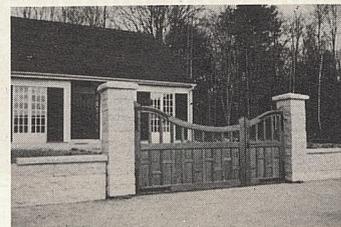
6, rue Georges-Clemenceau

78002 VERSAILLES - Tél. 950 01.24

BOIS et **M**ENUISERIE de **M**ONTRETOUT

Ets R. ROTHE

2, rue Joseph-Leguay
92210 SAINT-CLOUD
Tél. 771.83.57



FABRICANT

VOLET A L'AMÉRICAIN - BARRES ET ÉCHARPES
PORTES INTÉRIEURES DE STYLE
ET A PETITS CARREAUX
PORTAILS DE CLOTURE

BOIS AU DETAIL découpe à vos mesures

AGGLO - CONTRE-PLAQUÉ - LATTES

MOULURES et TASSEAUX

Quincaillerie **BRICARD**

Produits pour isolation - Survitrage

MENUISERIE INDUSTRIELLE

Châssis de toiture

DÉPOSITAIRE « KAZED »

(fermé dimanche et lundi - Parking assuré)

ELECTRICITE GENERALE

Signalisation Lumineuse - Eclairage Public

s. a. r. l. **R. TRILA**

24, rue Bucourt

92210 SAINT CLOUD

Tél. 771 69.74

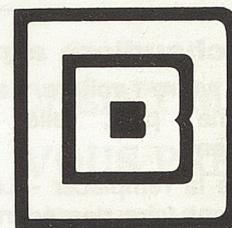
Agréé EDF et Qualifélec

BANQUE

de BAECQUE BEAU

vosre Banque Privée

à SAINT-CLOUD



4, parc de Béarn

602 30.19

602 45.61



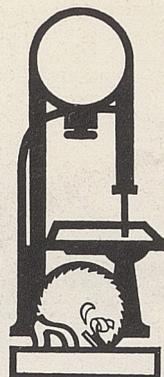
ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE

charpentes - escaliers - agencements

H UET s. a.

Tél. 602 43.67

13 et 15, rue de Nogent, 92210 Saint-Cloud



**MENUISERIE
AGENCEMENT**

C. DELAUNE

124, rue Tahère

SAINT-CLOUD

602.33.77

**COUVERTURE • PLOMBERIE • SANITAIRE • ADDUCTION D'EAU & GAZ
CHAUFFAGE • CLIMATISATION • FUMISTERIE • VENTILATION • AIR COMPRIMÉ
INSTALLATIONS PARTICULIÈRES & INDUSTRIELLES TOUTES IMPORTANCES
SERVICE APRÈS-VENTE & ENTRETIEN ASSURÉS**

Sté RAMOS & Cie

9, avenue de Longchamp
771.11.34

37, avenue Bernard-Palissy
771.18.36



**PROTECTIONS
DC 92**

602.99.99

210, bd de la République
92210 Saint-Cloud

SERRURERIE

Clés tous modèles
Blindage de portes
Grille de protection
Volet métallique
Porte de cave en fer
Ouverture de porte
Pose de toutes serrures :
Fichet - Muel - Pollux - Picard
Coffre-fort

RCS Nanterre 310 499 637

ÉLECTRICITÉ

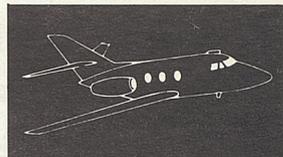
Interphone immeuble et pavillon
Gâche électrique
Digi-Clés
Petit dépannage

ALARME

Appartement - Pavillon
Magasin - Voiture
Centrale multizones
Barrière infra-rouge
Contacteurs de chocs
Transmetteur téléphonique



**AVIONS
MARCEL DASSAULT**

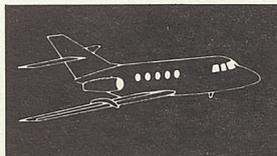


Falcon 10

6/7 places
3.500 km

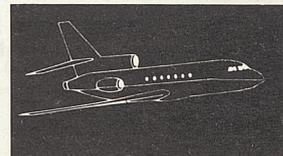
Performances brillantes
vitesse - économie

BREGUET AVIATION



Falcon 20

8/10 places
2.800 km
Vendu à
450 exemplaires



Falcon 50

10/12 places
6.500 km
Tri-réacteur
à long rayon d'action

LES MYSTERE-FALCON DE DASSAULT - UNE FAMILLE UNIQUE

LA FAMILLE FALCON EST VRAIMENT UNIQUE AU MONDE. BENEFICIANT DE LA TECHNOLOGIE DE POINTE DES AUTRES AVIONS DASSAULT-BREGUET, LES TROIS JETS D'AFFAIRES FALCON 10, FALCON 20 ET FALCON 50 VOLENT DANS 45 PAYS. CONCUS ET FABRIQUES COMME LES AVIONS DE LIGNE LES PLUS RECENTS, ILS SE SONT IMPOSES AUPRES DE CENTAINES DE CLIENTS, GOUVERNEMENTS OU SOCIETES.

**MONOPRIX
RECHERCHE**

SI VOUS VOYEZ
UN CHARIOT
ABANDONNÉ,
POUVEZ-VOUS AVOIR
L'AMABILITÉ
DE NOUS LE SIGNALER
AU :

771.17.17

MERCI



Entreprise Générale CALVAR

S.A.R.L.

Maçonnerie • Béton armé

10, rue du Camp-Canadien
92210 SAINT-CLOUD

☎ 771.71.71

MAISON DE LA PRESSE

LIBRAIRIE • PAPETERIE

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD

☎ 602.04.12



paul dahl

24, QUAI CARNOT, 92212 SAINT-CLOUD

TEL. 602 70.45

EQUIPEMENTS DE FREINAGE A AIR COMPRIME
PIÈCES ÉLECTRIQUES POUR L'AUTOMOBILE

THOMSON

le meilleur de la technique

TELE - GOUNOD

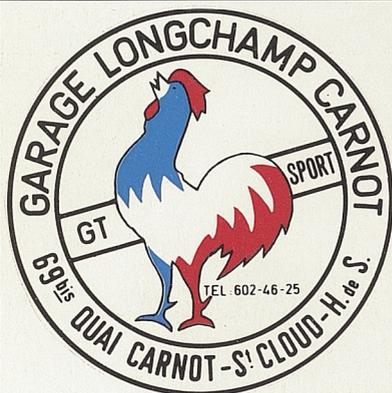
17, RUE GOUNOD
92210 SAINT-CLOUD
602.45.18

télé - vidéo - radio

ménager - disques

la sécurité d'un grand nom

GRUNDIG



602.46.25

AGENCE OFFICIELLE

**LANCIA - AUTOBIANCHI
VOLVO
AUSTIN ROVER**

LOCATION SANS CHAUFFEUR

“ LE CLODOALD ”

UN MOYEN DE TRANSPORT QUI PEUT VOUS RENDRE DES SERVICES

Circuit fixe avec points d'arrêts (passage en moyenne toutes les 20 minutes) - Fonctionne du lundi au vendredi.
Le service n'est pas assuré les samedis, dimanches et fêtes

CIRCUIT OUEST : “ MONTRETOUT - VAL D'OR ” - Heures de départ à l'arrêt Gare-Hôpital : 8.30 - 9.00 - 9.20 - 9.40 - 10.00 - 10.20 - 10.40 - 11.00 - 11.20 - 11.40 - 12.00 - 12.20 - 12.40 - 13.00 - 13.20 - 13.40 - 14.00 - 14.20 - 14.40 - 15.00 - 15.20 - 15.40 - 16.00 - 16.20 - 16.40 - 17.00 - 17.18 - 17.39 - 18.03 - 18.24 - 18.45 - 19.10.

CIRCUIT EST : “ CENTRE - COTEAUX - FOUILLEUSE ” - Heures de départ à l'arrêt Gare-Hôpital : 8.35 - 9.05 - 9.23 - 9.43 - 10.03 - 10.23 - 10.43 - 11.03 - 11.23 - 11.43 - 12.03 - 12.23 - 12.43 - 13.03 - 13.23 - 13.43 - 14.03 - 14.23 - 14.43 - 15.03 - 15.23 - 15.43 - 16.03 - 16.23 - 16.43 - 17.04 - 17.25 - 17.44 - 18.05 - 18.29 - 18.50 - 19.11.

TARIF : 2 F le tour complet quel qu'en soit le point de départ (soit en pièces de 1 F ou de 2 F) ou un jeton. 10 jetons pour 17 F en vente chez les 9 dépositaires RATP et au bureau de vente du Terminus “ Pont de Saint-Cloud ”.



le siège social du groupe

**TAPIS & MOQUETTES
DE FRANCE**

*est à deux pas de chez vous, accepte de vendre directement aux particuliers
et accorde des remises préférentielles aux habitants du canton...
une opportunité dont vous devez bénéficier*

5, avenue Caroline - Saint-Cloud - tél. 771.03.02

ouvert du lundi au samedi inclus
de 10 à 12 h 30 et de 14 à 19 h